



Investir dans les populations rurales



REPUBLIQUE DU TOGO

Projet d'Adaptation de la Production Agricole au changement Climatique - ADAPT

Rapport d'évaluation finale du projet

Rapport principal et appendices

Dates de la mission: 21 février – 10 mars 2017

Date du document: 2 mars 2018

Numéro du Projet: 4570

Numéro de rapport : 4720-TG

Division Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC)

Département de la gestion des programmes

TABLE DES MATIERES

Sigles et acronymes	v
Carte de la zone du Projet	viii
Résumé	ix
Introduction	1
A. Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution	2
1. Vue d'ensemble du Projet	2
2. Dispositifs d'exécution	5
B. Stratégie et approches retenues pour le Projet	6
1. Stratégie et approche initiale	6
2. Adéquation des modifications par rapport à la conception	7
C. Evaluation de la pertinence du Projet	9
1. Vis-à-vis du contexte du projet	9
2. Logique interne	9
D. Evaluation de l'efficacité / Mise en œuvre du Projet	10
1. Examen des produits du Projet	10
1.1. Composante 1 : Intégration d'outils d'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole	10
1.2. Composante 2 : Systèmes de productions agricoles vulnérables adaptés aux impacts climatiques actuels et futurs	14
1.3. Composante 3. Renforcement nécessaire pour promouvoir l'éducation, l'information et la communication en matière de changement climatique	25
2. Résultats obtenus	26
3. Appréciation globale de l'efficacité du Projet	27
E. Evaluation de l'efficacité du Projet	27
1. Gestion et coordination du projet	27
2. Suivi évaluation	30
3. Rentabilité économique	32
4. Evaluation globale de l'efficacité	32
F. Evaluation de l'impact	33
G. Evaluation de la durabilité	37
H. Ciblage et portée	39
I. Innovation, transposition, reproduction à plus grande d'échelle et effets de changement	40
J. Performance des partenaires	40
K. Enseignements tirés	42
Conclusions et recommandations	44
Appendices	47
Appendice 1. Cadre logique du Projet actualisé au 31 decembre 2016	48
Appendice 2. Récapitulatif des missions de supervision et de suivi	53
Appendice 3. Synthèse des modifications apportées à l'accord de financement	55
Appendice 4. Coûts effectifs du projet	56

Appendice 5. Notations pour les principaux critères d'évaluation et questions d'évaluation de la performance	65
<i>Matrice d'évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et du SSE du Projet</i>	65
<i>Matrice d'évaluation des risques pouvant compromettre la durabilité du Projet</i>	65
<i>Matrice de notation du RAP</i>	66
Appendice 6. Conclusions de l'atelier des parties prenantes.....	86

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Budget global (USD)	4
Tableau 2: Budget du projet par composante et par source de financement	5
Tableau 3: Réalisations physiques de la composante 1	10
Tableau 4: Réalisations physiques de la composante 2	14
Tableau 5: Réalisations physiques de la composante 3	25
Tableau 6: Décaissements du don FEM (USD)	28
Tableau 7: décaissement par composantes	28
Tableau 8: Exécution sur Fonds FEM du PTBA d'ADAPT (hors composante de gestion) de 2014 à 2016	29
Tableau 9: Exécution sur contrepartie du Gouvernement du PTBA d'ADAPT de 2014 à 2016	29
Tableau 10: Extrait du CL du PADAT relatif à la composante ADAPT (effets)	31
Tableau 11: Données primaires d'impact et d'effet du PADAT sur la sécurité alimentaire	34
Tableau 12: Nombre de bénéficiaires directs et pourcentage de femmes	39
Tableau 13: Synthèse des recommandations et responsabilités	46

Équivalents en monnaie

Unité monétaire	=	FCFA
1,00 dollars E.U.		500 FCFA (à la conception)
1,00 FCFA		0,002 dollar E.U.

Poids et mesures

1 kilogramme (kg)	=	2,205 livres anglaises (pounds)
1 tonne (t)	=	1 000 kg ou 2 205 livres
1 kilomètre (km)	=	0,621 mile
1 kilomètre carré (km ²)	=	100 hectares (ha)
1 mètre (m)	=	1,09 yard
1 acre (ac)	=	0,405 hectare
1 hectare (ha)	=	10 000 m ² ou 2,47 acres

Année fiscale

1^{er} janvier – 31 décembre

SIGLES ET ACRONYMES

ADAPT	Adaptation de la production Agricole aux Changements Climatiques
AGIDE	Association pour la Gestion Intégrée et Durable de l'Environnement
AGR	Activités génératrices de revenus
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
ANO	Avis de Non Objection
APD	Avant-projet détaillé
ATI	Assistance Technique Internationale
CADI-Afrique	Cercle d'Action pour le Développement Intégré en Afrique
CC	Changement Climatique
CEA	Champ École Agriculteurs
CIPS	Comité Interministériel de Pilotage Stratégique
CFA	Communauté Financière d'Afrique
COD	Coordination Opérationnelle Déléguée
COR	Coordination Opérationnelle Régionale
CPM	Gestionnaire du Portefeuille du Togo au FIDA
CTP	Comité Technique de Pilotage
CVD	Comité Villageois de Développement
DAEMA	Direction de l'Aménagement et de l'Équipement et de la Mécanisation Agricole
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DCP	Document de Conception de Projet
DE	Direction de l'Elevage
DGMN	Direction Générale de la Météorologie Nationale
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DNO	Demande de Non Objection
DPA	Direction des pêches et de l'Aquaculture
DPPSE	Direction des politiques, de la planification, et du suivi évaluation
DRF	Demande de retrait de Fonds
DRF	Direction des Ressources Forestières
DRAEH	Direction Régionale de l'Agriculture de l'Elevage et de l'Hydraulique
DSID	Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation
DSRP-C	Document complet de stratégie de réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'alimentation
FEM	Fond Mondial pour l'Environnement
FIDA	Fonds International du Développement Agricole
GAFSP	Fond Mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
GIFERC	Gestion Intégrée de la fertilité de l'Eau et des Ravageurs par les champignons
GIFS	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols

ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique
INADES	Institut Africain pour le Développement Économique et Social
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
MAEH	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
ODEF	Office de développement et d'exploitation des Forêts
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PADAT	Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo
PANA	Plan d'action national d'adaptation
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGICT	Projet de Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNPER	Projet National de Promotion de l'Entrepreneuriat Rural
PNIERN	Programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles
PPM	Plan de Passation des Marchés
PPP	Partenariat Public Privé
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUDC	Programme d'Urgence et de Développement Communautaire
PVS	Sélection Participative Variétale
QS	Quick Start
RMP	Revue à Mi-Parcours
SGF	Spécialiste en Gestion Financière
SOFRECO	Société Française de Réalisation, d'Études et de Conseil
SPM	Spécialiste des Passations des Marchés
SSE	Système de Suivi Evaluation
SYGRI	Système de Gestion des Résultats et d'Impact

Aperçu synthétique du projet

Pays	Togo				
Nom du projet	Adaptation de la production agricole au changement climatique				
Dates clés					
Approbation du FIDA	Signature	Entrée en vigueur	Examen à mi-parcours	Achèvement (date initiale)	Achèvement (date effective)
10 octobre 2013	11 décembre 2013	11 décembre 2013	16-27 novembre 2015	31/12/2016	30/09/ 2017
Clôture du Don (date initiale)	Clôture du Don (date effective)				
30/06/2017	30/09/2017				
Financement du projet					
Don FEM	en millions d'USD	5,35	% décaissé	35,53%	46,69%
Gouvernement	en millions d'USD	1,28	% décaissé		

Composante	Don GEF	Gvt	Total
L'intégration d'outils d'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole	1 144 000	314 902	1 458 902
Les systèmes de productions agricoles vulnérables sont adaptés aux impacts climatiques actuels et futurs	3 263 000	764 894	4 027 894
L'information, l'éducation et la communication sur le changement climatique	267 000	153 100	833 645
Gestion du projet et suivi et évaluation	267 000	54 145	321 145
Total	5 354 546	1 287 041	6 641 586

Montants effectifs et financement (en USD)

Composante	Don GEF	Taux d'exé.	Gouvernement	Taux d'exé.	Total	Taux d'exé.
L'intégration d'outils d'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole	903 325,54	16,87%				
Les systèmes de productions agricoles vulnérables sont adaptés aux impacts climatiques actuels et futurs	1 209 755,15	22,59%				
L'information, l'éducation et la communication sur le changement climatique	127 717,90	2,39%				
Gestion du projet et suivi et évaluation	259 110,92	4,84%				
TOTAL	2 499 909,51	46,69%	386 035	30%	2 885 944,51	43,45%

Nombre de bénéficiaires

Total pop zone ¹	Cible (RMP)	Résultat	Dont Femmes
3 738 430 (RNA, 2012)	25 000	39 311	17 690 (45%)

Objectif du projet

L'objectif de développement d'ADAPT est « d'atténuer l'impact du changement climatique sur les groupes vulnérables et les ressources naturelles pour rendre durable la production agricole et la sécurité alimentaire ». Cet objectif est décliné en:

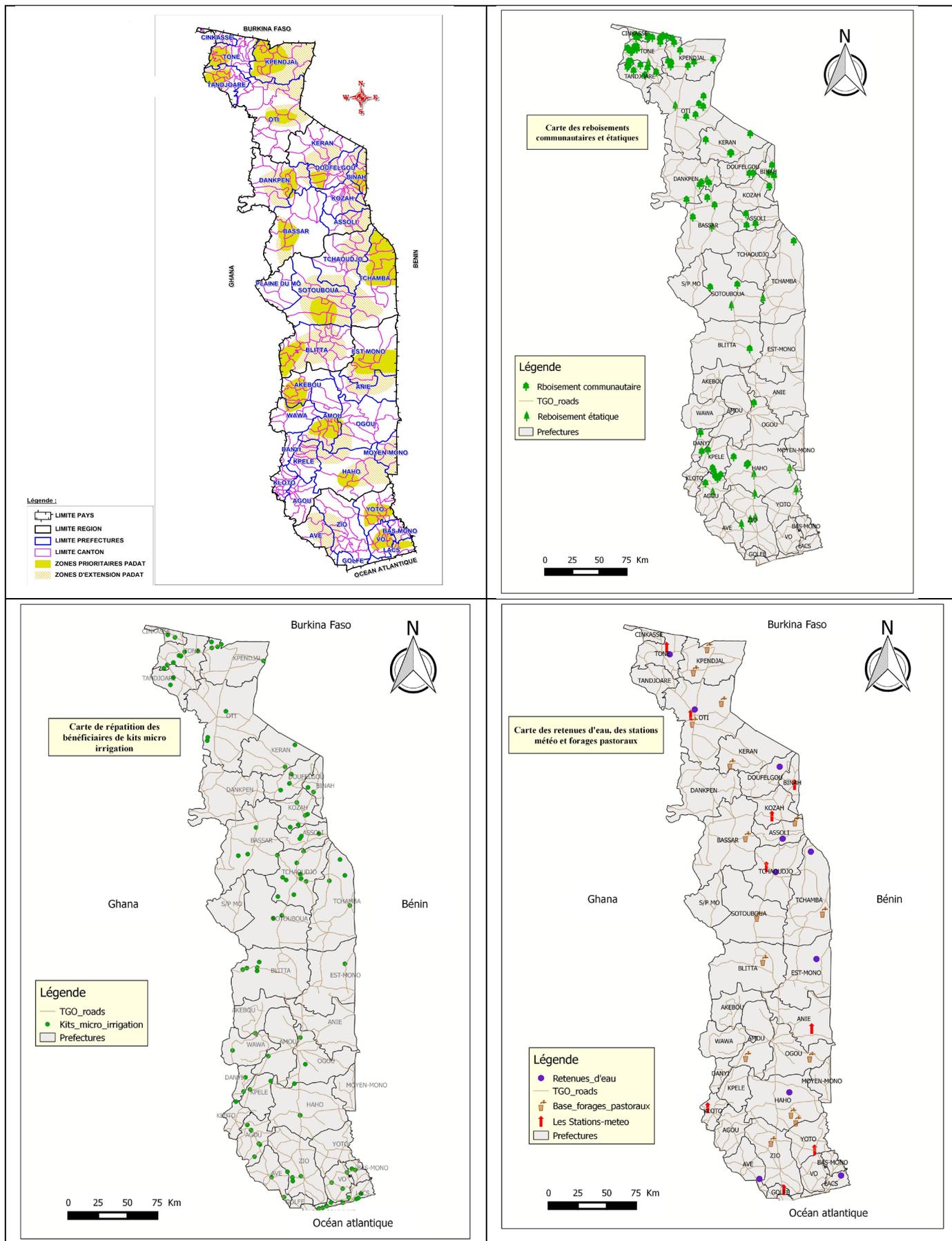
- **Objectif environnemental**, qui est de *promouvoir l'intégration des paramètres climatiques dans les systèmes de planification et de production agricole soutenus par une résilience des ressources naturelles hors des zones inondables (ou à risque)*; et
- **Objectif de développement** qui est de *renforcer la capacité des institutions pour l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et des revenus des producteurs agricoles*.

Partenaires dans le pays

Organisme d'exécution	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique (MAEH)
ONG/société civile	INADES, AGIDE, CADI Afrique, Consortia d'ONG
Autres (services techniques de l'Etat)	ICAT, ITRA, DE, DPA, DRF, DGMN, DRAEH, ODEF, ANGE, DSID

¹ Il s'agit de la population agricole

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



RESUME

- (i) **Le projet "Adaptation de la production agricole aux changements climatiques au Togo - ADAPT"**, d'un montant total d'environ 6,64 millions d'USD, était financé par un don du FEM (FPMA) et par le Gouvernement du Togo à hauteur respectivement de 5,35 millions et de 1,28 millions de USD. La signature de l'accord de don a eu lieu en décembre 2013. Le projet FEM a été conçu comme un financement additionnel et une composante intégrée au Projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT), qui a démarré en 2011, et qui était financé sur la période 2011 – 2016 par le FIDA, le GAFSP et le Gouvernement du Togo. Les dates d'achèvement et de clôture du projet ont été alignées sur celles du PADAT, soit respectivement le 31 décembre 2016 et le 30 septembre 2017. Sa durée initiale de mise en œuvre prévue pour cinq ans dans le DCP s'est de fait trouvée réduite à environ trois ans.
- (ii) Le projet ADAPT devait ajouter une dimension adaptation au changement climatique au PADAT, tout en se conformant aux mesures préconisées dans le Plan d'action national d'adaptation (PANA). Il concernait initialement les mêmes zones d'intervention, dans les cinq régions du pays, mais des extensions ont dû être faites en cours de projet pour pouvoir mener certaines activités. Le projet s'adressait à la même population cible que le PADAT, à savoir 107 500 petits producteurs parmi les plus vulnérables, y compris des femmes et des jeunes, avec l'objectif plus spécifique de toucher directement 25 000 personnes. Les modalités de mise en œuvre faisaient appel à des partenaires institutionnels clés et à des ONG, qui ont été associés à sa mise en œuvre dans le cadre de conventions (faire faire).
- (iii) **L'objectif principal d'ADAPT était « d'atténuer l'impact du changement climatique sur les groupes vulnérables et les ressources naturelles pour rendre durable la production agricole et la sécurité alimentaire ».** Cet objectif est décliné en un objectif environnemental, « promouvoir l'intégration des paramètres climatiques dans les systèmes de planification et de production agricole soutenus par une résilience des ressources naturelles hors des zones inondables (ou à risque) »; et en un objectif de développement, « renforcer la capacité des institutions pour l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et des revenus des producteurs agricoles ». Le projet était structuré en trois composantes opérationnelles et une composante de gestion : (i) l'intégration d'outils d'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole; (ii) les systèmes de production agricoles vulnérables sont adaptés aux impacts climatiques actuels et futurs; (iii) l'information, l'éducation et la communication sur le changement climatique; (iv) la gestion du projet et le suivi et évaluation. Les trois composantes opérationnelles constituaient la composante 4 du projet PADAT.
- (iv) **Pertinence du projet** : L'objectif du projet et les activités qui étaient prévues s'inscrivent bien dans les stratégies et les priorités du FEM, du FIDA et du Gouvernement du Togo et elles répondent bien aux préoccupations des populations rurales en matière d'adaptation au changement climatique et de mise en place de mesures d'atténuation. L'articulation et la complémentarité entre ADAPT et le PADAT étaient bonnes, même si ADAPT intervenait dans certains domaines sans relations directes avec les activités du PADAT, ce qui a pu alourdir la mise en œuvre, mais dans la pratique les synergies ont été difficiles à mettre en place en raison d'un manque de coordination dans la planification des différents financements du PADAT et de problèmes récurrents de personnel dans les fonctions de coordination et d'administration du projet. De plus, les capacités réelles de certains partenaires-clés n'ont pas été suffisamment bien appréhendées lors de la conception du projet. Ces insuffisances ont eu un impact très significatif sur les résultats du projet. Compte tenu de ces éléments la pertinence du projet est jugée moyennement insatisfaisante.
- (v) **Efficacité du projet.** Les résultats d'ADAPT sont globalement décevants car même si de nombreuses activités ont pu être initiées, celles-ci sont pour la plupart inabouties (équipement insuffisant ou absent, manque de formation et d'appui conseil dans la durée, période de suivi insuffisante pour pouvoir déterminer la réussite ou non des réalisations, etc.). Cette situation s'explique notamment par la durée raccourcie de mise en œuvre du projet qui avait été planifié sur cinq ans et qui en définitive, compte tenu des longs délais de recrutement du personnel dédié au projet au sein du PADAT et du retard de contractualisation avec les partenaires de mise en œuvre, a été mis en œuvre sur à peine deux ans, mais aussi par l'absence de révision du projet (volume d'activités) ou de ses approches de mise en œuvre, en dépit des recommandations de la mi-parcours. En terme de réussite, le projet aura permis i) d'engager une importante sensibilisation sur le changement climatique, qui se traduit par une meilleure prise en compte de cette problématique à

la fois par les populations et par les acteurs institutionnel et privés du développement rural, ii) de vulgariser l'utilisation de produits biologiques pour les cultures (fumure et traitements) qui ont un impact très positif sur la productivité et la qualité des productions, et iii) de mener une campagne de reforestation dans les espaces classés gérés par l'Etat et sur des terres communautaires. Le projet aura également permis de tester des activités qui pourraient constituer des mesures d'atténuation et de mitigation du changement climatique comme le maraichage sous micro-irrigation, l'apiculture, les mises en défens et pratiques agroforestières, et il aura permis de tester des variétés améliorées et plus résistantes aux aléas climatiques de céréales et de manioc. En revanche, les activités de pêche et de pisciculture n'ont pas pu être menées à bien car les aménagements n'ont pas été achevés dans les temps et les interventions en matière de CES/DRS autour des aménagements de bas-fonds (protection des terres agricoles et des cours d'eau) n'ont pas été réalisés car les aménagements qui devaient être réalisés par le PADAT à partir d'autres sources de financement ont connu d'importants retards de mise en œuvre. Les appuis aux structures nationales en charge de la météorologie, de l'élevage ou du suivi écologique (feux de brousse) se sont traduits par des dotations d'équipements et la réalisation de quelques ouvrages (forages pastoraux), mais leur valorisation dans le cadre du projet n'a pas été possible par manque de temps et la pérennisation de ces acquis n'est pas assurée. En matière d'efficacité, la performance globale du projet est jugée moyennement insatisfaisante

- (vi) **Efficiences et partenariats.** Le projet a connu d'importantes difficultés dans sa mise en œuvre, liées aux problèmes de personnel qu'a connu le PADAT (mobilité du personnel clé, postes vacants et fonctions assurées par des intérimaires occupant des postes de responsabilité dans un autre projet) ,à la complexité et à la lourdeur des procédures de passation de marché et de contractualisation avec les partenaires. L'absence prolongée de responsable des questions financières et la suppléance par du personnel insuffisamment formé, ont conduit à des difficultés de trésorerie en fin de projet, alors qu'il était encore en pleine phase de sa mise en œuvre compte tenu de son démarrage tardif. Le taux de décaissement du projet est de 46,69% pour le don FEM au 30/09/2017. Le taux d'exécution pour le financement de l'Etat est de 30%. Ce faible taux est lié au fait qu'il s'agissait exclusivement d'exonération de droits et taxes. Le pilotage du projet aurait dû davantage prendre en compte les implications d'une réduction aussi importante de la durée effective de mise en œuvre, dans un contexte par ailleurs marqué par les difficultés affectant le PADAT (connues et déjà anciennes), en procédant à une révision drastique des objectifs et des cibles lors de la Revue à mi-parcours en 2015. Pour cela, la qualité de la supervision par le FIDA et par le Gouvernement est globalement jugée moyennement insatisfaisante, tout comme la performance des partenaires car certains partenaires clés ont montré des limites importantes en termes de capacités opérationnelles
- (vii) **Impacts.** Les effets et impacts du projet, même s'ils sont difficilement mesurables au terme d'une mise en œuvre aussi courte, ont pu être appréciés à travers les ateliers des parties prenantes et les discussions avec les partenaires et les bénéficiaires. D'une manière générale, les interventions du projet ont été appréciées car elles ont conduit à des changements de comportement au sein des communautés, face au changement climatique mais aussi en termes de fonctionnement de la société, et parce qu'elles ont permis de proposer des solutions ou des options d'adaptation pour une agriculture plus durable, plus diversifiée et plus productive. La responsabilisation des communautés, la logique de partenariat, y compris entre les institutions et avec les ONG, ont également été saluées. Il s'agit donc d'une appréciation positive des perspectives dans lesquelles le projet a orienté les bénéficiaires et les partenaires. Le projet a pu toucher 39 311 personnes, essentiellement dans le domaine de la sensibilisation sur le changement climatique, ce qui est un bon résultat au regard des 25 000 personnes ciblées.
- (viii) **Durabilité, innovation, gestion des savoirs et mise à l'échelle.** La performance du projet en matière de durabilité est jugée moyennement satisfaisante car les technologies et les approches proposées font appel à des équipements ou à des méthodes adaptées et reproductibles par les bénéficiaires et les partenaires. Seules les retenues d'eau, et dans une moindre mesure les kits d'irrigation par goutte à goutte, constituent des investissements importants dont le financement pourrait poser problème dans le cadre d'une mise à l'échelle. Dans la mesure où beaucoup de formation, technique et en gestion, prévues par le projet n'ont pas pu être réalisées, ou n'ont été faites que de façon incomplète, la pérennisation de certains acquis (comité de gestion, groupement de producteurs, utilisation de certains équipements) n'est toutefois pas assurée. Le projet aura permis de tester certaines innovations dans le contexte Togolais (irrigation par goutte à goutte, produits GIFERC, utilisation d'espèces locales pour le reboisement, apiculture moderne, sélection de variétés améliorées, etc.) même si certaines activités n'ont pas pu être menées à terme (pisciculture, diffusion de variétés améliorées, etc.). Certaines de ces innovations connaissent une

mise à l'échelle, très rapide dans le cas des produits GIFERC, ou encore anecdotique comme les parcs agroforestiers ou les mises en défens dans les espaces forestiers classés. En termes de gestion des savoirs le projet n'a pas été en mesure de produire les études prévues. A noter l'élaboration d'affiches de sensibilisation sur le changement climatique et d'une fiche technique sur la méthode taungya d'entretien des parcelles de reboisement.

- (ix) **Leçons.** Les leçons tirées de la mise en œuvre du projet portent notamment sur : i) la pertinence de la vulgarisation de l'irrigation par goutte à goutte, et plus généralement sur la micro-irrigation, et sur l'utilisation des produits biologiques pour la fumure et le traitement des cultures, ii) la réceptivité et les attentes des populations vis-à-vis de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation (apiculture, reboisement à vocation/dimension économique, etc.), iii) l'intérêt de coupler la recherche développement et la sensibilisation / vulgarisation pour accompagner les population dans la prise en charge de la question du changement climatique dans le développement local et à l'échelle de l'exploitation familiale, iv) l'importance de la synergies entre les acteurs du développement rural et de la responsabilisation effective de chacun dans ses missions et à l'échelle de sa zone et de son domaine d'intervention et, v) les contraintes fortes exercées sur le projet du fait de son intégration dans un projet plus global rencontrant d'importantes difficultés de mise en œuvre et confronté à des procédures administratives lourdes et complexes (passation de marché, recrutement, etc.).
- (x) **Le projet ADAPT** est loin d'avoir atteint les objectifs escomptés, et bien qu'il ait permis quelques avancées dans le domaine de la prise en compte du changement climatique au Togo, sa **performance globale reste moyennement insatisfaisante**. Une attention particulière devra être apportée par le Gouvernement et le FIDA à certaines activités qui ont été conduites dans le cadre de ce projet car elles offrent de bonnes perspectives en termes d'adaptation au changement climatique. Un bilan et une analyse poussée des résultats devraient être entrepris afin d'en tirer tous les enseignements et de les prendre en compte dans les futures interventions ainsi que dans les politiques et stratégies de développement rural et de développement durable.

INTRODUCTION

1. Le Gouvernement de la République du Togo et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont signé le 11 décembre 2013 un accord de financement pour la mise en œuvre du projet "Adaptation de la production agricole aux changements climatiques au Togo - ADAPT", financé par un don du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à partir du Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA).

2. Le coût total prévisionnel du Projet était d'environ 6,64 millions d'USD, financés par un don de 5,35 millions du FEM (FPMA) et une contribution du Gouvernement évaluée à 1,28 millions.

3. Le projet FEM a été conçu comme un financement additionnel et une composante intégrée au Projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT), qui a démarré en 2011, auquel il devait ajouter une dimension adaptation au changement climatique, tout en se conformant aux mesures préconisées dans le Plan d'action national d'adaptation (PANA) développé avec le Ministère chargé de l'environnement.

4. La maîtrise d'ouvrage du Projet était assurée par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) et les dates d'achèvement et de clôture ont été alignées sur celles de l'accord de financement FIDA du PADAT. Le PADAT est un projet multi bailleurs destiné à contribuer à la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et qui a été financé par le FIDA sur la période 2010-2017 à travers ses fonds propres et en tant que qu'administrateur de fonds (GAFSP et FEM). La mise en œuvre doit se poursuivre sur financements de l'Etat, de la BOAD et de la BIDC.

5. La mission d'évaluation finale d'ADAPT a été conduite parallèlement à celle du PADAT par le consultant en charge de l'évaluation de la composante 4 « ADAPT » de ce dernier. Le consultant a également valorisé le travail des autres membres de l'équipe de la Revue d'Achèvement du PADAT pour tous les aspects transversaux (questions fiduciaires, suivi-évaluation, déroulement général, résultats partagés, etc.). Il n'y a pas eu d'atelier spécifique ADAPT avec les parties prenantes mais dans le cadre des deux ateliers conduits pour le PADAT, des groupes de travail spécifiques ont été mis en place et les résultats d'ADAPT ont été traités de manière différenciée. L'élaboration du rapport d'évaluation finale d'ADAPT a reposé sur : i) une mission² de 18 jours au Togo, dans le cadre de la mission d'achèvement du projet PADAT, pour la collecte des données à travers des rencontres avec les partenaires, les bénéficiaires et l'équipe du projet ; ii) l'animation de deux ateliers des parties prenantes couvrant les interventions dans les 5 régions du pays ; iii) l'exploitation du rapport d'achèvement du PADAT dont certaines parties ont été reprises et (le cas échéant) précisées. A noter que le consultant en charge de l'évaluation finale d'ADAPT avait également participé à la dernière mission de supervision du PADAT en décembre 2016 et qu'il avait à cette occasion déjà rencontré plusieurs des partenaires opérationnels et visité de nombreux sites où il avait pu s'entretenir avec les bénéficiaires. Les données collectées à cette occasion ont également permis d'enrichir le rapport d'évaluation finale.

6. Le processus d'évaluation s'est basé sur le cadre méthodologique défini dans le Manuel de Revue d'Achèvement des Projets financés par le FIDA et complété par les exigences du FEM au sujet des rapports d'étude finaux des projets (voir annexes 1, 2 et 4 de l'appendice 5 pour plus de détail sur la méthodologie adoptée par la mission d'évaluation finale). En ligne avec la méthodologie proposée par le FIDA et les propositions de notations définies par le FEM pour rapports d'étude finaux des projets, des notations ont été attribuées à la performance globale du projet, la pertinence, l'efficacité (y compris l'efficacité des composantes prises individuellement), l'efficience, la durabilité, les différents types d'impacts du projet, la performance des partenaires, et différents critères d'évaluation additionnels (genre, ciblage, innovation, etc.). Les critères d'évaluation spécifique que sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et le suivi-évaluation ont fait l'objet d'une appréciation plus détaillée (appendice 6), conformément à la méthodologie proposée par le FEM.

² Composition de la mission : L'équipe de la RAP a réuni cinq experts internationaux comprenant M. Damien Ngendahayo, chef de mission, M. Guy Raoul Sanon, expert en analyse économique et financière, M. Ramilson Harifidy, expert en développement rural, M. Cedrick Boulan, expert environnementaliste, et M. Tetie Bakayoko, expert fiduciaire. Les experts nationaux de l'équipe de la RAP étaient composés de M. Julien Lamboni/DPPSE et M. Mafebeadjoua Guetaba/DSID. L'équipe de la RAP a travaillé étroitement avec la COD, et plus particulièrement avec le Coordonnateur a.i, le RSE a.i, le Responsable ADAPT, et les homologues en gestion financière, infrastructures, et filières

A. DESCRIPTION DU PROJET ET DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXECUTION

1. VUE D'ENSEMBLE DU PROJET

7. Le projet avait pour finalité de réduire l'impact du changement climatique sur les groupes vulnérables, ainsi que sur les ressources naturelles essentielles pour soutenir la production agricole et accroître la sécurité alimentaire. Le but du projet était de réduire la vulnérabilité de la production agricole et de la sécurité alimentaire aux impacts de la variabilité et au changement climatique en se fondant sur les principes et la stratégie du Plan d'Action National d'Adaptation (PANA). Le Projet avait des objectifs à la fois environnementaux et centrés sur le développement, dans un contexte de dégradation des écosystèmes et des conditions de production agricole, phénomènes aggravés par la déforestation et les feux de brousse, l'augmentation des superficies agricoles et les aléas climatiques récurrents de ces dernières années.

8. Le Projet ADAPT est venu compléter, sous la forme d'une composante additionnelle, le Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo (PADAT) financé par des dons du FIDA et du GAFSP, pour des montants respectifs de 13,148 millions USD et de 20 millions USD. L'Etat Togolais devait contribuer à hauteur de 12,03 millions USD et les Bénéficiaires à hauteur de 1,3 millions USD. Les accords de financement FIDA/GAFSP sont entrés en vigueur en décembre 2010 pour une durée de six ans (FIDA/GAFSP). La date d'achèvement est le 31 décembre 2016 et la date de clôture le 30 juin 2017. Le PADAT bénéficie également d'un financement de la BOAD et du BIDC mais ces deux financements n'avaient pas encore fait l'objet de décaissement à l'achèvement du projet en 2017.

9. L'objectif de développement du PADAT était de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des petits producteurs agricoles. Ses objectifs spécifiques initiaux du PADAT, avant l'inclusion de la composante ADAPT, étaient : (i) améliorer la production et la productivité des productions ciblées ; et (ii) améliorer la transformation et la mise en marché des productions concernées. Le groupe cible prioritaire du PADAT était essentiellement composé des petits producteurs/productrices, qu'ils soient pris individuellement ou regroupés au sein des organisations de producteurs, dans les trois cultures vivrières ciblées (maïs, manioc, et riz). Le PADAT envisageait de toucher 107 500 petits producteurs, dont 50% de femmes et 40% de jeunes qui devaient bénéficier des kits « Quick Start ».

10. Le PADAT intervient dans les cinq régions du Togo. Compte tenu des disparités régionales, le projet envisageait d'engager dès la première année la totalité de ses activités dans les trois régions les plus pauvres (Savanes, Kara et Centrale), à l'exception de l'opération dite « Quick-Start » qui devait couvrir les cinq régions au démarrage du PADAT. C'est à partir de la quatrième année que le projet devait étendre ses activités aux deux régions restantes (Maritime et Plateaux) en fonction des résultats obtenus à l'issue de la première phase de trois ans. Ce phasage d'intervention n'a pas été appliqué ; les activités du projet ont démarré en même temps dans les cinq régions. L'intervention du PADAT s'est basée sur le développement du partenariat public-privé (PPP) en faisant appel au secteur privé pour la fourniture de services et pour la réalisation de l'essentiel des activités relevant de son domaine alors que les services techniques de l'Etat devaient être recentrés dans l'exécution de leurs rôles régaliens.

11. Pour atteindre les objectifs dessus mentionnés, le projet a été structuré initialement en deux composantes techniques et une composante chargée de la coordination/gestion: (i) Appui à la production et à la productivité; (ii) Valorisation des produits; et (iii) Coordination et gestion du Projet. Le PADAT était placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique (MAEH) et il est piloté par les organes de pilotage du PNIASA, à savoir : le Comité Interministériel de Pilotage Stratégique (CIPS), le Comité Technique de Pilotage du secteur agricole (CTP), et les Comités Régionaux d'Orientement et de Pilotage (CROP).

12. **L'objectif global** du Projet ADAPT était « d'atténuer l'impact du changement climatique sur les groupes vulnérables et les ressources naturelles pour rendre durable la production agricole et la sécurité alimentaire ». Cet objectif est décliné en:

- Objectif environnemental, *promouvoir l'intégration des paramètres climatiques dans les systèmes de planification et de production agricole soutenus par une résilience des ressources naturelles hors des zones inondables (ou à risque); et*
- Objectif de développement *renforcer la capacité des institutions pour l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et des revenus des producteurs agricoles.*

13. **En termes d'impact**, le Projet s'inscrivait dans le renforcement de ceux du PADAT en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la capitalisation des ménages vulnérables mais il visait également le renforcement de la prise en compte du changement climatique dans les processus et systèmes de planification du développement rural à l'échelle locale, régionale et nationale, ainsi que l'adoption par les populations de pratiques résilientes et durables face au changement climatique.

14. **Durée**. La durée d'exécution du projet était initialement estimée à 5 ans et son démarrage était prévu en 2013 (document de projet, avril 2012). Sa durée a finalement été ramenée à moins de trois ans après la signature en décembre 2013 de l'accord de financement, qui indiquait que les dates d'achèvement et de clôture du projet ADAPT s'alignaient sur celles du PADAT prévues respectivement pour décembre 2016 et juin 2017.

15. **Zone d'intervention**. Le Projet ciblait les mêmes zones d'interventions que le PADAT avec toutefois quelques extensions pour tenir compte de certaines activités spécifiques comme le reboisement, la transhumance et le maraîchage. Il avait donc une envergure nationale. Le séquençage initialement prévu (régions des Savanes, Kara, Centrale, en phase 1 et les Plateaux et Maritime à partir de la phase 2), comme pour le PADAT, n'a finalement pas été appliqué dans la mesure où le PADAT a démarré sur l'ensemble des régions avant la mise en place d'ADAPT, où les délais de mise en œuvre n'étaient plus compatibles avec un phasage des activités mais aussi et surtout parce qu'il a été considéré que le renforcement des capacités dans le domaine du changement climatique ne pouvait être reporté sans risque de voir se poursuivre la déforestation et la dégradation des sols dans les zones d'intervention du projet.

16. **Bénéficiaires**. Les bénéficiaires du Projet étaient la population cible du PADAT, à savoir les petits producteurs et particulièrement les franges pauvres les plus vulnérables, connaissant une insécurité alimentaire chronique, y compris les femmes chefs de ménage, les jeunes et les familles touchées par le SIDA. Il devait être mis un accent spécifique sur ces franges de populations particulièrement vulnérables au changement climatique au sein des agriculteurs, maraichers, éleveurs, aquaculteurs, pêcheurs, exploitants forestiers, etc.

17. Le projet ADAPT était structuré en **trois composantes opérationnelles et une composante de gestion** intégrant les différentes priorités du PANA. Les trois composantes opérationnelles constituaient les trois sous-composantes de la composante 4 du PADAT et la composante de gestion a été intégrée à sa composante 3. Il s'agit des composantes : (i) l'intégration d'outils d'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole; (ii) les systèmes de production agricoles vulnérables sont adaptés aux impacts climatiques actuels et futurs; (iii) l'information, l'éducation et la communication sur le changement climatique; (iv) la gestion du projet et le suivi et évaluation. Les résultats visés par les 3 composantes opérationnelles étaient les suivants:

18. La Composante 1 « **intégration d'outils d'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole** » était structurée en trois sous-composantes.

- (a) Sous-composante 1.1 « appui à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole » dont l'objectif était d'apporter des solutions durables aux contraintes et lacunes identifiées en matière d'information et d'outils de planification et de décision permettant d'intégrer les paramètres liés à l'impact du changement climatique sur la production agricole, aux besoins en données et équipements, aux sources d'information et processus de planification et de gestion des ressources agricoles et naturelles. Dans le cadre de cette sous-composante, il était prévu des études (sectorielles, thématiques et cartographiques) et l'appui à la mise en place d'un cadre de capitalisation et de planification du développement rural (groupes de travail) intégrant la problématique du changement climatique et des mesures d'adaptation.
- (b) Sous-composante 1.2 « renforcement du réseau agro-météorologique » qui visait à développer les capacités des services de la météorologie pour acquérir les informations et améliorer la qualité des données pour une meilleure appréciation des conditions climatiques. Elle prévoyait la fourniture de matériels et d'équipements appropriés, appuyée par une formation continue et un renforcement durable des capacités.
- (c) Sous-composante 1.3 « mise en place d'une plateforme d'échanges sur les changement climatique » destinée à permettre à tous les acteurs du développement rural de pouvoir disposer facilement de toutes les informations sur les questions liées au changement climatique (mise en place d'un réseau d'acteurs, inventaire des bonnes pratiques et promotion à travers des études de cas, etc.).

19. La composante 2 « **les systèmes de productions agricoles vulnérables sont adaptés aux impacts climatiques actuels et futurs** » était divisée en trois sous composantes.

- (a) Sous-composante 2.1 « résilience de la production vivrière (maïs, riz et manioc) améliorée par la mise en place de techniques de culture intégrant l'adaptation aux changements climatiques » dont l'objectif était d'adapter les systèmes agricoles actuels à des effets climatiques devenus récurrents. Dans le cadre de cette sous-composante, les activités suivantes étaient prévues : diffusion de semences vivrières et promotion des bonnes pratiques adaptées au changement climatique, renforcement des ménages vulnérables par une meilleure intégration du petit élevage dans les systèmes de production, réalisation de retenues d'eau pour permettre le développement de l'irrigation, mise en place d'activités de foresterie et de CES/DRS et promotion de l'agroforesterie sur les terres agricoles, à leurs périphéries et le long des cours / plans d'eau.
- (b) Sous-composante 2.2 « promotion des systèmes d'intégration de l'élevage à l'agrosylviculture pour réduire l'impact des sécheresses récurrentes » qui visait la gestion des parcours et systèmes de production animale vulnérables à travers des activités d'amélioration de la gestion des espaces pastoraux et la restauration des écosystèmes sylvo-pastoraux dégradés.
- (c) Sous-composante 2.3 « diversification des systèmes de production via le développement de l'aquaculture et la pisciculture associées au maraîchage » qui visait l'appui à la diversification des productions agricoles à travers l'implantation d'unités piscicoles autour des retenues d'eau réalisées par le projet et la promotion des activités de pêche.

20. La Composante 3 « **l'information, l'éducation et la communication sur le changement climatique** » avait pour objectif l'identification des besoins en information, éducation et communication en matière de changement climatique. Elle était structurée en deux sous-composantes :

- (a) Sous-composante 3.1 « compréhension et évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques » qui visait à renforcer la capacité des opérateurs privés en compréhension et évaluation de la vulnérabilité au changement climatique et à développer des outils d'aide à la décision à l'échelle locale.
- (b) Sous-composante 3.2 « outils d'aide à la décision et renforcement de capacités d'adaptation aux changements climatiques » qui consistait en l'élaboration de modules et de manuels techniques (élevage, aquaculture, semences, etc.).

21. La composante 4 « **gestion du projet et suivi et évaluation** » était intégrée à l'unité de coordination du PADAT et elle devait permettre d'assurer la coordination et la supervision d'ADAPT et de mesurer son additionnalité par rapport aux activités du PADAT.

22. **Coût total du Projet.** Le projet d'un montant total de 6 641 586 USD était financé, sous forme de don, à hauteur de 5 354 546 USD par le FEM à travers le Fonds multi-donneurs des pays les moins développés (FPMA) pour l'adaptation au changement climatique et le Gouvernement du Togo, exclusivement en droit de douanes et taxes, pour un montant estimé à 1 287 040 millions d'USD soit 20% des coûts totaux.

Tableau 1: Budget global (USD)

République du Togo ADAPT Disbursement Accounts by Financiers (US\$)									
	The Government		LDCF (FPMA)		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
1. Génie civil et rural	460 158	18	2 096 276	82	2 556 434	39	1 533 860	562 416	460 158
2. Prestation de services	230 577	18	1 021 071	82	1 251 648	19	160 823	860 248	230 577
3. Salaires et Indemnités	12 522	18	57 046	82	69 568	1	-	57 046	12 522
4. Moyens de transport et équipement	256 804	30	599 210	70	856 014	13	513 608	85 601	256 804
5. Etudes, formation et ateliers /a	307 795	18	1 402 177	82	1 709 972	26	47 373	1 354 804	307 795
6. Fonctionnement et entretien	19 184	10	178 766	90	197 949	3	118 770	59 996	19 184
Total PROJECT COSTS	1 287 040	19	5 354 546	81	6 641 586	100	2 374 435	2 980 111	1 287 040

la Incluant assistance technique

23. Le projet ne prévoyait pas de contrepartie des bénéficiaires.

Tableau 2: Budget du projet par composante et par source de financement

		Etat	FEM	Total	%
Comp 1	L'intégration d'outils d'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole	314 902	1 144 000	1 458 902	21,97%
Comp 2	Les systèmes de productions agricoles vulnérables sont adaptés aux impacts climatiques actuels et futurs	764 894	3 263 000	4 027 894	60,65%
Comp 3	L'information, l'éducation et la communication sur le changement climatique	153 100	680 545	833 645	12,55%
Comp 4	Gestion du projet et suivi et évaluation	54 145	267 000	321 145	4,84%
	Total	1 287 041	5 354 545	6 641 586	

24. **Changements significatifs.** Le Projet n'a pas connu de changement majeur en dehors de l'abandon d'une partie de ses activités par manque de temps de mise en œuvre et en raison du manque de trésorerie au cours des six derniers mois de mise en œuvre.

2. DISPOSITIFS D'EXECUTION

25. **Coordination et exécution.** Le projet ADAPT a été inséré dans le PADAT en tant que composante autonome en dehors des éléments relatifs à la gestion et au suivi-évaluation qui sont venus s'insérer dans la composante de coordination et de gestion du PADAT, lui-même inséré dans le dispositif global du PNIASA. La coordination d'ADAPT a été assurée dans le cadre des instances du PADAT, à savoir: (i) la Coordination Nationale Stratégique, (ii) la Coordination Opérationnelle Déléguée (COD) et (iii) la Coordination Opérationnelle Régionale. La Coordination Nationale Stratégique est assurée par le Secrétaire Général du MAEH. La Coordination Opérationnelle Déléguée vient en appui au SG/MAEH et est responsable de la programmation et de la coordination de la mise en œuvre des activités quotidiennes du PADAT. La Coordination Opérationnelle Régionale, initialement composée d'un Responsable suivi-évaluation (RSE) et d'un secrétaire-comptable, est assurée par le responsable suivi-évaluation régional, le spécialiste en génie rural et le Secrétaire administratif et financier (SAF) de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique(DRAEH).

26. Le Projet ADAPT s'est appuyé pour sa mise en œuvre sur le dispositif d'exécution du PADAT pour l'ensemble des fonctions administratives et financières, y compris la passation de marchés, la programmation, le suivi-évaluation et le suivi des partenaires et prestataires. Toutes ses fonctions essentielles ont donc été assurées par du personnel du PADAT pour lesquels il s'est agi de tâches supplémentaires, apparaissant de plus deux ans après le démarrage du projet. Alors que l'Accord de financement prévoyait la mise en place d'une unité légère d'appui (spécialiste changement climatique, agent comptable, assistant administratif et chauffeur) pour la mise en œuvre du Projet, seul le spécialiste en changement climatique a été recruté en tant que responsable de la composante ADAPT du PADAT et ce recrutement a pris environ un an. Il était spécifiquement chargé des relations avec les partenaires de mise en œuvre et de veiller à la programmation et à l'exécution des activités sur le terrain en relation avec les structures déconcentrées du PADAT. L'intégration de la composante ADAPT a également été compliquée par la faible performance de la coordination et gestion du PADAT. La Coordination Opérationnelle Déléguée (COD) de ce dernier a été fortement affectée par les retards enregistrés dans le recrutement de son personnel clé. Après le départ de l'Assistance Technique Internationale (ATI)³, en mai 2015, la coordination opérationnelle a été assurée, et ce

³ Le MAEP a recruté une ATI pour mettre en place une Unité de gestion du projet en raison de sa capacité jugée faible à la conception du PADAT. A cet effet, un contrat a été signé en février 2012 avec le consortium de bureaux d'études SOFRECO/IIC pour réaliser les tâches attendues de l'ATI. La seule évaluation disponible de cette assistance technique a été réalisée vers la fin du contrat de l'ATI en février 2015. Il ressort de cette évaluation que « l'ATI n'a pas répondu à toutes les attentes en termes : (i) d'outils de gestion à mettre en place ; (ii) de mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités et d'un plan de transfert des compétences ; (iii) de concrétisation de la gestion axée sur les résultats (GAR). En plus, l'équipe de

jusqu'à la fin du projet par la COD du Projet National de Promotion de l'Entrepreneuriat Rural (PNPER) et les homologues nationaux. Cet arrangement a occasionné une surcharge de travail de la COD qui a affecté à la fois les performances du PNPER et du PADAT, et in fine d'ADAPT. En particulier, l'absence d'un Responsable qualifié en charge de la gestion financière a affecté significativement les performances de la gestion du projet.

27. **Pilotage.** ADAPT était piloté dans le cadre global de pilotage du PADAT et à travers les organes de pilotage du PNIASA, à savoir : i) le Comité Interministériel de Pilotage Stratégique (CIPS) qui sert de cadre de dialogue et d'orientation politique du secteur agricole tout en assurant le guidage stratégique de la mise en œuvre du PNIASA en général et du PADAT en particulier ; ii) le Comité Technique de Pilotage du secteur agricole (CTP) qui a pour principale mission, l'examen des programmes d'activités et budgets, des rapports techniques d'exécution du PADAT de même que ceux des autres projets qui composent le PNIASA ; iii) les Comités Régionaux d'Orientation et de Pilotage (CROP) qui assurent la décentralisation du CTP au niveau de chaque Région. Le Ministère en charge de l'environnement est partie prenante de ces différentes instances.

28. **Supervision.** Les missions de supervision du Projet, ont été assurées conjointement avec celles du PADAT depuis la mission d'avril 2014 (Revue à mi-parcours du PADAT). Les missions pour le PADAT comprenaient un expert chargé plus ou moins spécifiquement de la composante ADAPT (voir récapitulatif des missions en appendice 2) mais celles-ci ne faisaient pas l'objet d'un rapport spécifique (en dehors de la revue à mi-parcours de décembre 2015 et de la supervision de juin 2016).

29. **Revue à mi-parcours du Projet (RMP).** Elle a été réalisée en novembre 2015, elle était intégrée à la supervision du Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo (PADAT). Elle a jugé l'exécution des différentes composantes et de la performance du projet modérément satisfaisants.

30. **Les principales difficultés et contraintes** rencontrées par le Projet sont:

- La période de mise en œuvre effective excessivement courte du Projet (24 mois pour des activités programmées sur 60 mois) liée à l'arrimage sur le PADAT et à un démarrage tardif des activités (un an de retard). Ce raccourcissement du Projet était d'autant plus préjudiciable que certaines activités étaient marquées par une forte saisonnalité et que d'autres nécessitaient un travail préalable important de sensibilisation et de concertation au niveau des communautés pour obtenir leur adhésion aux approches et principes de mise en place de mesures d'adaptation au changement climatique. Enfin, le principe du *faire faire* retenu pour la mise en œuvre du projet, implique des délais parfois souvent important pour établir les conventions de partenariat ou les contrats de prestations.
- Les difficultés de mise en œuvre du PADAT liées notamment : i) à la mobilité du personnel et aux très longues périodes de vacances de postes ; ii) aux retards de mise en place de certains co-financements (BOAD, BIDC) qui ont rendu caduque la planification initiale et désorganisé la mise en œuvre en ne permettant pas les synergies prévues entre activités relevant de financement différents ; iii) à la longueur des procédures de passation de marchés et d'établissement des conventions et vi) aux tensions de trésorerie apparues au dernier semestre de mise en œuvre (difficulté renforcée dans le cadre d'ADAPT par des besoins de trésorerie concentrés sur ce laps de temps du dernier semestre, qui aurait dû voir s'opérationnaliser de nombreuses conventions de mise en œuvre).
- La multiplicité des activités prévues et les nombreux domaines d'interventions couverts (complexité du projet), associés à une stratégie de mise en œuvre reposant sur le *faire faire*, qui impliquaient de contracter (conventions et contrats) de nombreux partenaires institutionnels et privés préalablement à la réalisation de toute activité.

B. STRATEGIE ET APPROCHES RETENUES POUR LE PROJET

1. STRATEGIE ET APPROCHE INITIALE

31. Le projet ADAPT se caractérisait par la complexité de son montage opérationnel, trois composantes elles-mêmes décomposées en sous-composantes et pour certaines d'entre elles en

coordination n'a pas bénéficié suffisamment de l'assistance du siège SOFRECO/IIC ». Malgré ces faiblesses, l'ATI a mis en place les outils de planification et de suivi-évaluation même si la formation des cadres à l'utilisation efficace de ces outils n'a pas été finalisée. Elle a également contribué au respect des procédures de passation des marchés.

volets. Cette complexité traduit la grande diversité des activités qui devaient être mise en œuvre dans des domaines très variés.

32. A l'instar de celle du PADAT qui faisait appel au partenariat public privé (PPP) pour sa mise en œuvre, l'intervention d'ADAPT s'est basée sur le principe du partenariat, et plus spécifiquement pour ADAPT sur le principe du *faire faire*, en faisant appel au secteur privé (prestataire de service), essentiellement des ONG, pour la fourniture de services et pour la réalisation de l'essentiel des activités alors que les services techniques de l'Etat ont été appuyés dans l'exécution de leurs fonctions régaliennes.

33. Le Projet devait:

- promouvoir une meilleure prise en compte du changement climatique dans la planification du développement économique et social à tous les échelons territoriaux, en réalisant des campagnes de sensibilisation et de communication, en fournissant des formations et des outils méthodologiques adaptés ainsi que des documents de référence (études, cartographie, etc.) et des équipements (météorologie, etc.) et en suscitant la mise en place de cadres de concertation, de dialogue et de gestion prenant en compte la question du changement climatique ;
- proposer des mesures d'adaptation au changement climatique répondant aux objectifs de développement durable des activités économiques en milieu rural, et prioritairement pour renforcer la résilience des populations cibles du PADAT.

34. La valeur additionnelle du Projet par rapport au PADAT était d'inscrire les activités de soutien aux filières cibles dans une perspective de développement durable tenant compte des effets attendus du changement climatique et d'offrir des opportunités de diversification économique au profit des ménages vulnérables. Au-delà des activités directement liées au PADAT, il s'agissait de soutenir certaines actions prévues dans le PANA et notamment celles en relation avec le développement des activités agricoles dans un contexte de changement climatique.

2. ADEQUATION DES MODIFICATIONS PAR RAPPORT A LA CONCEPTION

35. Plusieurs activités du projet ADAPT ont été progressivement abandonnées en cours de mise en œuvre. La Revue à mi-parcours (RMP) a permis d'acter la non réalisation d'une partie des études sectorielles ou thématiques qui avaient été prévues lors de la conception d'ADAPT, car celles-ci avaient déjà été réalisées dans le cadre d'autres financements avant le démarrage effectif du projet. La RMP a également recommandé d'abandonner certaines activités non prioritaires et demandé de modifier certaines approches comme indiqué au paragraphe 33. D'autres activités n'ont pas pu être mises en œuvre, comme la vulgarisation des variétés améliorées de riz, maïs et manioc, ou fortement réduites, comme la protection des espaces agricoles par des activités de CES/DRS, car les tensions de trésorerie apparues lors du dernier semestre de mise en œuvre et les retards de mise en œuvre ne permettaient plus de les réaliser dans des conditions satisfaisantes avant le terme du Projet. Par ailleurs, comme certaines infrastructures n'ont pas pu être réalisées dans le cadre des autres sources de financements du PADAT, l'équipe de gestion du portefeuille a jugé que les mesures d'accompagnement complémentaires à ces infrastructures prévues sur le financement ADAPT n'étaient plus pertinentes, comme par exemple la réalisation de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui avaient été introduits lors de la RMP en lien avec les activités d'aménagement de bas-fonds / bassins versants.

36. La RMP du Projet, réalisée du 16 au 27 novembre 2015, n'a pas proposé de révision des valeurs-cibles du Projet, malgré l'important retard et les premières faiblesses constatés dans la mise en œuvre de certaines activités. Elle a cependant recommandé au projet d'abandonner les activités non-prioritaires et de se concentrer sur les volets essentiels pour garantir un réel impact des investissements sur le terrain. La RMP a jugé l'exécution globalement modérément satisfaisante mais avec de bonnes perspectives pour la dernière année de projet.

37. La RMP a fait 11 recommandations, pour certaines très précises et en lien direct avec des activités spécifiques, pour permettre d'améliorer les performances du Projet:

1. Abandonner les activités non-prioritaires: mise en place d'une plateforme sur l'adaptation au changement climatique et développement de sites maraîchers autour des bassins de rétention ;
2. Prendre toutes les mesures pour garantir un ciblage répondant aux critères du groupe-cible PADAT-ADAPT ;

3. Sensibiliser les cibles et communiquer largement sur les opportunités en matière de micro-irrigation au niveau national ;
4. Mettre l'accent sur les techniques de compostage et concentrer exclusivement la vulgarisation GIFERC sur le produit MICOTRI ;
5. Remplacer les reboisements sur bassin-versant par des CEA sur techniques de CES ;
6. Mettre en place des Plans de Gestion Environnementaux et Sociaux simplifiés avec les populations concernées par les aménagements de bas-fonds et les bassins de rétention ;
7. Concentrer les aménagements réalisés par la DRF autour de sites agricoles PADAT (hors bas-fonds pilotes) ;
8. Pour les prochaines conventions, ou en cas d'amendement clarifier les rôles de chacun et s'assurer de la valeur juridique du document ;
9. En forêt classée, augmenter le pourcentage de parcelles reboisées concernées par la méthode *Taungya* et recruter de la main d'œuvre pour l'entretien des autres parcelles ;
10. Lancer au plus vite les travaux pour les puits pastoraux et l'aménagement des couloirs de passage ;
11. Améliorer les PV de cession foncière temporaire avec l'appui des directions régionales en charge du foncier.

38. Ces recommandations ont partiellement été mises en œuvre mais le temps restant avant l'achèvement du Projet en a fortement limité les effets.

C. EVALUATION DE LA PERTINENCE DU PROJET

39. Selon les objectifs du partenariat mis en place entre le secrétariat du FEM et le FIDA, les projets FEM que le FIDA exécute doivent venir consolider ses interventions en permettant une meilleure prise en compte des questions environnementales et, en l'occurrence ici, de l'adaptation au changement climatique et de la promotion de techniques culturales agrobiologiques. Il s'agit donc d'activités additionnelles et complémentaires à celles prévues dans le financement FIDA, ce qui a effectivement été le cas avec ADAPT.

1. VIS-A-VIS DU CONTEXTE DU PROJET

40. **Adéquation avec les besoins prioritaires des groupes cibles.** Le Projet ADAPT a permis de réaliser la sélection participative de variétés de riz, de maïs et de manioc mieux adaptées au changement climatique. Les producteurs appuyés sur ces filières dans le cadre du PADAT ont également pu bénéficier d'appui-conseil en matière de techniques de production biologique ou raisonnée, incluant la vulgarisation de produits de traitements biologiques innovants et performants. La composante prévoyait également la réalisation d'aménagements antiérosifs pour protéger les terres agricoles aménagées et leurs bassins-versant. Enfin, le Projet a permis d'expérimenter des activités pouvant constituer des opportunités d'adaptation face au effets du changement climatique et celles-ci ont généralement reçu un accueil favorable de la part des populations qui sont très demandeuses en matière d'innovation et de possibilités de diversification de leurs activités, notamment pour sécuriser leurs revenus. Ces actions sont en parfaite adéquation avec les besoins prioritaires des populations rurales ciblées par le projet dans les cinq régions du Togo.

41. **Cohérence avec les politiques/stratégies nationales et sectorielles.** En tant que financement additionnel au PADAT, le projet ADAPT s'inscrivait dans la mise en œuvre des documents politiques nationaux de développement économique et social, et plus particulièrement de développement rural et d'environnement : le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-C), le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) et le programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles (PNIERN). Les autres activités étaient destinées à contribuer à la mise en œuvre du PANA (production d'informations sur le secteur et en météorologie, diversification agricole adaptée au changement climatique, reforestation et gestion des espaces pastoraux, etc.). Ces activités étaient pertinentes mais la multiplicité des domaines qui ont été pris en compte ont abouti à un projet complexe, complexité que l'on retrouve dans la structuration du document de conception de projet (DCP).

42. **Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA.** Suite à la crise que le Togo a traversé de 1990 à 2005, le « Document d'opportunités stratégiques pour le pays-COSOP » du FIDA en vigueur durant cette période, ainsi que les projets en découlant ont été interrompus, voire suspendus. A la reprise de la coopération, le FIDA, en l'absence de COSOP s'est appuyé sur le PNIASA dont il s'est proposé d'accompagner l'opérationnalisation.

43. Le Projet ADAPT est cohérent avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et plus particulièrement l'OMD1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim) et l'OMD 7 (préserver l'environnement). Il est également en phase avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), et plus spécifiquement les objectifs 2, 13 et 15, portant respectivement sur la faim « zéro », la lutte contre les changements climatiques, et la restauration des écosystèmes.

2. LOGIQUE INTERNE

44. **Articulation entre composantes.** La cohérence interne de l'intervention du projet était assurée par les liens forts existant entre les composantes, dont les actions sont complémentaires. La première composante porte sur le renforcement du cadre institutionnel avec la prise en compte ou l'anticipation du changement climatique, ou la mesure de ces effets ; la seconde porte sur des mesures d'adaptation ou d'atténuation ; et la troisième sur la sensibilisation / communication sur le changement climatique et ses effets auprès des populations et des acteurs du développement rural. Le Projet ADAPT constituait également une composante du projet PADAT et il a à ce titre renforcé ses actions en y intégrant la dimension changement climatique. La mise en place effective des synergies recherchées était toutefois rendue difficile du fait du caractère ambitieux du projet ADAPT qui se caractérise par sa complexité et par la multiplicité de ses domaines d'interventions, et ceci d'autant plus que le PADAT rencontrait lui-même des difficultés dans sa mise en œuvre. Le fait que le financement ADAPT ait été ajouté au PADAT alors que celui-ci était déjà finalisé, et que l'entrée en

vigueur d'ADAPT intervienne trois ans après le début du PADAT a limité l'effectivité des synergies recherchées et ce d'autant plus que sa mise en œuvre effective n'a commencé que fin 2014, soit à deux ans de l'achèvement du projet. La réduction de la durée d'intervention aurait dû se traduire par une révision des objectifs et des cibles afin de les mettre en adéquation avec la nouvelle période d'exécution et de tenir compte des difficultés que rencontrait déjà l'UGP dans la mise en œuvre du PADAT et donc d'anticiper la difficile synergie des interventions entre ADAPT et les autres composantes du PADAT, notamment dans le domaine des aménagements de bas-fonds (la pertinence des activités d'ADAPT en matière de protection des ouvrages étaient conditionnée à l'existence de ces ouvrages qui devaient être financés sur une autre composante du PADAT. ADAPT a également souffert d'une zone d'intervention vaste, celle du PADAT, et qui a encore dû être élargie afin de pouvoir mener certaines activités, notamment celle en lien avec les reboisements communautaires. En effet les consortiums d'ONG ont parfois eu du mal à trouver des communautés intéressées et disposant de sites ou pouvoir réaliser les activités prévues dans les zones de couverture initiale du PADAT. De plus, les capacités opérationnelles des partenaires institutionnels, identifiés sur la base de leurs missions, n'ont pas suffisamment été évaluées lors de la conception du projet, évaluations qui auraient permis de prévoir des mesures de renforcement (formation, assistance technique, etc.) afin qu'ils puissent contribuer à la mise en œuvre du projet de manière plus efficace.

45. **Ciblage et portée.** Le groupe cible prioritaire d'ADAPT était le même que celui du PADAT. Il était essentiellement composé des petits producteurs/productrices, qu'ils soient pris individuellement ou regroupés au sein des organisations de producteurs, autour des trois cultures vivrières ciblées. La stratégie de ciblage devait tenir compte du contexte post-crise du Togo et reposer sur des critères de pauvreté, de vulnérabilité en liaison avec la sécurité alimentaire. Une attention particulière devait être apportée aux femmes et aux jeunes ainsi qu'aux ménages touchés par le SIDA. En revanche, le Projet n'avait pas d'objectifs chiffrés global en termes de nombre de bénéficiaires mais un indicateur avait une cible correspondant à 60 % des bénéficiaires du PADAT, soit 64°500 personnes. Le rapport de Revue à mi-parcours fait état d'un objectif de bénéficiaire de 25 000 personnes.

46. **Cadre logique.** Le cadre logique du projet a permis une bonne évaluation des produits d'ADAPT par rapport aux cibles définies à la conception. En revanche, les indicateurs d'effet et d'impact ont peu ou pas été renseignés en raison d'une situation de référence incomplète et de la non réalisation de l'étude d'impact finale.

47. **Gestion du Projet.** La mise en œuvre du Projet prévoyait une équipe légère, placée sous la coordination générale du PADAT. Ce montage était pertinent dans la mesure, où il permettait de mutualiser ou renforcer certaines fonctions avec l'équipe du PADAT. Cette équipe était composée d'un responsable de composante assisté de deux autres personnes, un assistant et un chauffeur.

48. Compte tenu de toutes ces considérations, la pertinence du Projet peut être considérée comme **moyennement insatisfaisante (3/6)**.

D. EVALUATION DE L'EFFICACITE / MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. EXAMEN DES PRODUITS DU PROJET

49. Le Projet ADAPT comprenait de nombreuses activités couvrant des domaines d'interventions variés et faisant appel pour leur mise en œuvre à de nombreux partenaires tant institutionnels que privés (ONG) et à des prestataires (ONG et entreprises) qui intervenaient selon la logique du *faire faire*. Les retards de mise en œuvre du Projet, et plus généralement des activités du PADAT pour lesquelles des synergies étaient prévues avec des activités financées sur d'autres fonds que le FEM, ont conduit à l'abandon progressif d'activités prévues dans le DCP. Enfin, les enveloppes prévues dans le COSTAB ne se sont pas toujours révélées en conformité avec les coûts réels, ce qui a amené à la révision à la baisse de certains objectifs (apiculture), ou à la réalisation d'aménagements incomplets ou inachevés (retenues d'eau). La durée du projet n'a pas permis de faire les réajustements budgétaires nécessaires.

1.1. Composante 1 : Intégration d'outils d'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole.

Tableau 3: Réalisations physiques de la composante 1

Volet/Activités	Réalisations	Objectifs	% exécution physique
Intégrer les outils d'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole			
Carte sylvopastorale disponible (nombre)	0	3	0%
Ateliers de sensibilisation des décideurs politiques (nombre)	6	6	100%
Personnes formées sur l'analyse des données climatiques (nombre)	0	40	0%
Station météo équipées de matériel automatique (nombre)	9	9	100%
Personnes formées sur la collecte / stockage de données climatiques (nombre)	0	20	0%
Lot d'équipements complémentaires pour l'assurance récolte (unité)	1	1	100%

Sous-composante 1.1 : Appui à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole

Etudes sectorielles

50. Lors du démarrage effectif du projet ADAPT en 2014, il est apparu que les études sectorielles qui avaient été envisagées lors de sa conception (vulnérabilité des ressources en eau, énergie rurale durable, vulnérabilité du secteur agricole) avaient déjà été réalisées dans le cadre d'autres interventions (3eme communication nationale sur les changements climatiques). Afin d'éviter toute duplication la réalisation desdites études a été abandonnée et cette décision a été validée lors de la Revue à mi-parcours en novembre 2015.

51. L'étude préparatoire à l'établissement d'un code pastoral n'a pas été menée à son terme. Une version provisoire a été produite, à l'issue des visites d'échanges dans les pays voisins, au deuxième semestre 2016 et partagée au sein du Ministère de l'Agriculture. La Direction de l'Elevage (DE) n'a pas pu terminer les travaux avant l'achèvement d'ADAPT dans la mesure où la prise en compte du Code foncier, qui est en cours de révision, et d'autres documents, comme le Code forestier, constituaient des préalables à la finalisation du Code pastoral.

Etudes thématiques

52. Plusieurs études thématiques étaient également prévues dans le cadre d'ADAPT, à savoir, une étude sur la mobilité du cheptel, une sur l'adaptation de la filière semence et une enquête pour identifier les semences adaptées. Les deux derniers travaux sur les semences ont été redimensionnés car des produits similaires étaient déjà disponibles, notamment le catalogue national des semences. Une étude plus appropriée, et portant spécifiquement sur les filières retenues dans le cadre du PADAT (maïs, riz et manioc), a été proposée et conduite avec l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) dans le cadre d'une convention de partenariat établie en 2015. Il s'agissait de réaliser des tests de Sélection variétale participative (PVS) avec 75 agriculteurs, 15 par région, afin d'identifier des variétés appréciées des producteurs dans tous les domaines (production, aptitude à la transformation, qualité gustative, etc.), et qui permettent de faire face aux contraintes du changement climatique. Pour cela, quatre variétés améliorées et au moins une variété locale de chaque spéculatation (maïs, riz et manioc) ont été comparées dans des conditions de cultures traditionnelles.

53. Cette activité a été conduite à son terme en dehors des tests organoleptiques sur le manioc dans certaines régions. Un rapport a été produit en février 2016 présentant l'ensemble des résultats pour le riz et le maïs et un autre en décembre 2016 pour le manioc. L'étude a permis d'identifier les variétés les plus adaptées et les plus appréciées par les producteurs sur l'ensemble des régions du pays. En ce qui concerne le maïs, ce sont les variétés « 2008 SYN EE-WDT STR, 2008 SYN EE YD STR et TZE WDT STR QPM » qui ont été retenues et pour le riz, il s'agit des variétés « Nerica 4 et Nerica 8 ». Pour le manioc, les deux variétés qui ont été retenues sont les plus productives et celles qui présentent une bonne croissance végétative, afin de faciliter le bouturage. Ces nouvelles variétés vont être cultivées et diffusées par les producteurs semenciers encadrés par l'ITRA en complément des variétés actuelles, et viendront ainsi diversifier les cultures dans une logique de sécurisation face aux aléas climatique et phytosanitaires.

54. Les problèmes de trésorerie qui se sont développés au dernier semestre de mise en œuvre d'ADAPT, et les interruptions de financements des partenaires qu'ils ont engendrés expliquent pour

partie le manque de suivi de l'ITRA qui a été déploré par certains producteurs, notamment au moment de la récolte du manioc. En effet, et bien que les agriculteurs les aient informés de la nécessité de récolter rapidement, les agents de l'ITRA ont mis plusieurs semaines avant de se rendre auprès des producteurs ce qui a engendré d'importantes pertes au champ liées aux pluies.

55. Cette première étape de sélection variétale constitue une avancée pour le choix de variétés adaptées au changement climatique mais la durée de mise en œuvre d'ADAPT n'a pas été suffisante pour mener plusieurs cycles de cultures, avec des conditions climatiques variées, pour s'assurer que ces variétés constituent une réponse significativement pertinente en termes d'adaptation au changement climatique.

56. L'étude sur la mobilité du cheptel a été amorcée par la Direction de l'Élevage (DE) mais s'est limitée aux travaux préliminaires, comme le recensement du bétail, pour pouvoir notamment différencier les élevages sédentaires et nomades et pour déterminer la capacité de charge nationale en bétail afin de mieux gérer la transhumance. Les premiers résultats n'avaient pas encore fait l'objet d'un rapport au 31 décembre 2016 (achèvement du projet).

Cartographie

57. La réalisation d'une cartographie agro-sylvo pastorale a été prévue lors de la conception du projet ADAPT mais cette activité n'a été lancée qu'en 2016 car elle devait prendre en compte les cartes thématiques financées dans le cadre du projet comme les cartes pastorales (couloirs de transhumance) ou celles des forêts communautaires. Cette activité a été confiée à l'ITRA à travers une nouvelle convention spécifique portant sur la réalisation d'une carte destinée à assurer le suivi de l'évolution dans le temps et dans l'espace des trois spéculations soutenues par le PADAT (maïs, riz et manioc), des sites de reboisement/gestion durable des forêts et des espaces de pâturage aménagés dans le cadre du projet. Cette convention n'a été signée par le Ministre de l'Agriculture qu'en août 2016 et l'activité n'a pas pu être réalisée car aucune avance n'a été payée par le projet. Seule une réunion a été organisée pour préparer la collecte des données.

Constitution de groupes de travail pour la sensibilisation et l'animation d'une plateforme d'échanges sur le changement climatique

58. La sensibilisation des décideurs politiques sur la question du changement climatique et des mesures d'adaptation à prendre pour y faire face a donné lieu à des ateliers régionaux, en 2015, qui ont été couplés avec un atelier national de sensibilisation lors du forum national du paysan de cette même année.

59. Afin de développer les compétences des acteurs nationaux en matière de programmation prenant en compte l'adaptation au changement climatique, six groupes de travail, un national et 5 régionaux, ont été mis en place lors des ateliers de concertation en mars 2016. Des centres d'intérêts (reboisement, mobilisation des ressources pour l'adaptation au changement climatique et l'intégration de l'élevage dans les systèmes production) ont été identifiés et discutés lors de rencontres ultérieures. Les membres des groupes ont bénéficié d'une formation en montage de projet qui a abouti à une première proposition qui a été soumise à une agence régionale de développement. En revanche la plateforme d'échanges sur le changement climatique n'a pas été mise en place (voir paragraphe 64 « sous composante 1.3 »).

60. En revanche, la formation des acteurs clés du PADAT sur l'évaluation environnementale n'a pas pu être réalisée en raison des tensions de trésorerie du projet au dernier semestre de mise en œuvre.

Suivi des feux de brousse

61. Le projet prévoyait un appui institutionnel à l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE), dont les équipements informatiques étaient obsolètes, en vue d'établir une cartographie des feux de brousse et de produire et de diffuser des bulletins d'information. Seule la mise à disposition des équipements informatiques a pu être réalisée en raison des problèmes de trésorerie du dernier semestre de mise en œuvre du PADAT mais également du fait du manque de personnel dédié à cette activité au sein de l'ANGE pendant une longue période⁴.

Sous-composante 1.2 : Renforcement du réseau agro-météorologique

⁴ Suite au décès de la personne en charge du dossier ADAPT à l'ANGE.

62. Le renforcement du réseau agro-météorologique consistait en l'acquisition de stations météorologiques automatiques et de petits équipements complémentaires et, à travers une convention spécifique du 13 avril 2016, à renforcer le personnel de la Direction Générale de la Météorologie Nationale (DGMN) dans ses capacités de traitement des données et de production d'informations. Au moment de la mission d'évaluation finale, l'installation⁵ des neuf stations météorologiques automatiques prévues était effective et elles étaient opérationnelles, à l'exception des anémomètres de 3 stations qui devaient encore être réparés ou remplacés par le fournisseur avant la réception définitive. L'acquisition de pièces de rechange, préconisée par la mission de supervision de juin 2016, en substitution à la prise en charge des coûts d'entretien des stations, a été prévue dans le PTBA 2016 mais non réalisée. Cette recommandation avait été envisagée afin de couvrir pour partie les premières dépenses d'entretien des stations. Envisagé trop tard (en lien avec la préparation tardive de la convention, finalisée mi 2016), cet appui a dû être lui aussi abandonné car aucune procédures d'acquisition et modalités de paiement du fournisseur ne permettaient de garantir une livraison des équipements avant l'achèvement du projet.

63. Les informations collectées par les 9 stations sont automatiquement transmises à la DGMN qui a également installé le centre de réception des données. Le système n'était pas totalement opérationnel au moment de la mission d'évaluation finale (mise en place des logiciels spécialisés sur les différentes unités uniquement réalisée à Lomé). Les données transmises automatiquement par les nouvelles stations régionales sont traitées et exploitées avant d'être comparées et compilées avec l'ensemble des autres données recueillies par toutes les stations à partir des anciens équipements. Les anciennes stations. En effet, les neuf stations ne couvrent pas l'intégralité du pays, une trentaine serait nécessaire. Les ordinateurs ont été installés dans les stations mais ils ne sont pas fonctionnels dans la mesure où la formation en informatique de base et sur le traitement informatique des données au profit des techniciens régionaux n'a pas été réalisée ; pas plus que celle relative à l'entretien courant du matériel météorologique. La formation des techniciens régionaux est une condition pour que les données collectées soient disponibles localement (pour les services techniques, les organisations paysannes et les privés). Une formation plus poussée sur la maintenance des stations devait également avoir lieu à l'usine de fabrication des équipements, en Europe, mais celle-ci n'a également pas pu être réalisée en raison des difficultés de trésorerie du projet au cours du dernier semestre de mise en œuvre du projet, du retard de signature de la convention et de la faiblesse de la planification des activités

64. Cette situation compromet la pérennisation des investissements réalisés, d'autant plus qu'il n'y a pas eu de discussions pendant le projet entre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Infrastructures et des transports, dont dépend la DGMN, pour s'assurer de la prise en charge sur le budget de l'Etat des coûts récurrents de fonctionnement des stations et que les moyens de fonctionnement actuellement alloués à la DGMN sur le budget de l'Etat sont très limités⁶. Une correspondance du Ministre de l'Agriculture à son homologue des Infrastructures serait en préparation pour l'informer sur la nature et la valeur des équipements qui ont été acquis dans le cadre du PADAT au profit de la DGMN. La valorisation de ces équipements implique par ailleurs que les formations techniques initialement prévues puissent être réalisées. Le Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT) doit installer des stations météorologiques du même modèle au début de l'année 2017. Une concertation devrait être mise en place avec ce projet à l'initiative de la DGMN, avec l'appui du PADAT et / ou du Ministère de l'Agriculture, afin de définir les conditions d'une pérennisation des investissements réalisés. La nomination récente d'un nouveau directeur de la DGMN, issue du personnel technique de celle-ci et après des mois de gestion par un intérimaire, constitue sans doute une opportunité à ce niveau.

65. L'acquisition d'équipements agro météorologiques complémentaires au bénéfice de la DGMN et destinés à collecter des données spécifiques aux activités agricoles, comme le taux d'hygrométrie dans le sol ou l'évapotranspiration, a pu se faire fin 2016. Les matériels ont été mis à disposition de la DGMN. L'objectif à terme est de collecter les informations indispensables à la mise en place de système d'assurances récolte. Cette activité associe l'ITRA et la Direction des Statistiques, Information et Documentation (DSID) pour la collecte et le traitement des données.

66. La réalisation par la DSID portant d'étude portant sur les risques climatiques au niveau des principales filières devait être réalisée en 2016 en vue de la formulation de paramètres assurantiels

⁵ Début 2016.

⁶ En dépit des recommandations des missions de juin et de novembre 2016 qui avaient encouragé la DGMN à chercher une solution pour couvrir de manière pérenne les frais d'entretien des stations.

dans la perspective de la mise en place de produits d'assurances récolte. Cette activité n'a finalement pas pu être réalisée suite à l'objection du FIDA pour insuffisance de temps. Cette étude pourrait être finalement conduite avec l'appui de la BAD ou, à défaut, dans le cadre du PNER.

Sous-composante 1.3 : Mise en place d'une plateforme d'échanges sur les changements climatiques

67. L'étude sur l'identification des bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique, préalable à la mise en place de la plateforme d'échange sur le changement climatique, a finalement été réalisée par le PGICT (étude sur la cartographie des bonnes pratiques de gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique). Le projet ADAPT a pris en compte les résultats de cette étude en assurant la promotion de l'une des bonnes pratiques identifiées, la GIFERC (Gestion Intégrée de la Fertilité, de l'Eau et des Ravageurs par les Champignons). En revanche, la plateforme n'a pas été mise en place en raison des retards de démarrage du projet – cette décision a été actée lors de la RMP en novembre 2015.

1.2. Composante 2 : Systèmes de productions agricoles vulnérables adaptés aux impacts climatiques actuels et futurs.

Tableau 4: Réalisations physiques de la composante 2

Volet/Activités	Réalisations	Objectifs	% exécution physique
Adapter les systèmes de productions agricoles vulnérables aux impacts climatiques actuels et futurs			
Kits de micro irrigation distribués (nombre)	300	150	200%
Superficies emblavées en maraichage avec produits GIFERC (hectare)	50	50	100%
Superficies aménagées en parcs agroforestiers (hectare)	34	30	113%
Producteurs appuyés en semences adaptées (nombre)	0	650	0%
Ménages bénéficiaires d'animaux (volailles et ovins-caprins) ⁷ (unité)	0	450	0%
Carte de transhumance (unité)	1	1	100%
Points d'eau pastoraux installés (nombre)	15	15	100%
Balises implantées (nombre)	4300	2000	215%
Superficie reboisée en forêts étatiques (hectare)	513	500	103%
Superficie reboisée en forêts communautaires (hectare)	424	500	85%
Superficie d'écosystèmes en dégradation mis en défens (hectare)	320	240	133%
Apiculteurs formés et équipés (nombre)	202	300	67%
Petites retenues d'eau aménagées (nombre)	10	10	100%
Unités piscicoles mises en place (nombre)	0	10	0%

⁷ Cette activité n'a pas été prise en charge sur les fonds FEM mais le gouvernement a financé sur ses fonds propres l'acquisition de géniteurs de petits ruminants et volailles au profit de 5 800 ménages appuyés; et le reboisement de 506 ha en plantes à valeur économique.

Sous-composante 2.1 : Résilience de la production vivrière (maïs, riz et manioc) améliorée par la mise en place de techniques de culture intégrant l'adaptation aux changements climatiques

Semences adaptées et bonnes pratiques

68. Les activités de cette sous-composante étaient destinées à compléter le projet PADAT en assurant la promotion de techniques culturales agrobiologiques pour permettre d'améliorer la résilience et la productivité des cultures cibles de ce projet (riz, maïs, manioc) et du maraichage, dans le contexte du changement climatique. L'identification tardive des variétés retenues à l'issue du processus de sélection variétale participative menée par l'ITRA n'a pas permis d'enchaîner avec l'activité de vulgarisation/diffusion des semences et boutures sélectionnées.

69. La promotion des produits GIFERC (Gestion Intégrée de la Fertilité, de l'Eau et des Ravageurs par les Champignons) a été introduite au début du projet en tant que bonne pratique à diffuser. Cette promotion a été assurée par l'ONG AGIDE, à l'origine du développement de ces produits de traitement biologique des sols et des cultures, et à travers l'ICAT.

70. Pour cela, l'ICAT devait mettre en place des itinéraires techniques pour la mise en valeur des bas-fonds qui avaient fait l'objet d'un aménagement sommaire par les ONG en 2015 dans le cadre de la composante 1 du PADAT. Cette activité a été suspendue après l'arrêt de collaboration avec les ONG sur cette thématique. L'activité de promotion des bonnes pratiques a pu être réalisée au profit des bénéficiaires de l'opération Quick Start (composante 1 du PADAT, spéculations riz, maïs, manioc) à travers la mise en place de Champs Ecoles destinés à la vulgarisation de la GIFS et des produits de fertilisation et de traitement biologique GIFERC. L'ONG AGIDE a également été mobilisée par le projet afin d'apporter un appui conseil dans l'utilisation des produits GIFERC avec l'ICAT, au profit des groupes maraichers bénéficiaires des kits de micro-irrigation (activité indépendante des activités du PADAT).

71. En termes de résultats, on peut noter :

Avec l'ICAT

- 6 Champs Ecoles Agriculteurs (CEA) ont pu être mis en place sur les sites des bas-fonds pilotes, 4 sur le riz et 2 sur le maraichage sur les 4 prévus. Les séances de formation délivrées sur ces sites ont permis de sensibiliser sur les diagnostics participatifs⁸ 6 839 producteurs (dont 3 491, soit 51%, de femmes) sur les 30 211 prévus, soit 22,64% ;
- 285 groupes de producteurs organisés autour des CEA de l'ICAT, sur les 622 prévus, soit 45,82%, ont pu être relancés et redynamisés et 178 d'entre eux ont pu installer des parcelles d'apprentissage. Cette méthode consiste à installer côte à côte sur deux parcelles d'agriculteur, une même culture selon deux modalités culturales (ou en utilisant deux variétés distinctes), l'une correspondant à la pratique témoin de l'agriculteur et l'autre concernant la bonne pratique agronomique à vulgariser. Cette méthode permet à l'agriculteur de comparer, pour les mêmes conditions de milieu (sol, climat), les deux pratiques.
- 1 613 groupes des bénéficiaires des kits Quick Start sur les 1 617 prévus ont été formés et organisés à travers la mise en place de comités de gestion. 741, soit 46 %, d'entre eux ont pu mettre en place les parcelles d'apprentissage ;
- 2 366 producteurs individuels des groupes Quick Start de 3 régions (Maritime, Plateaux et Centrale) ont également installé des parcelles sur une prévision de 6518 soit un taux de réalisation de 36,29%.
- Les performances limitées de l'intervention de l'ICAT en terme de nombre de personnes touchées sont liées aux difficultés de trésorerie du projet au cours de son dernier semestre de mise en œuvre, difficultés qui n'ont pas permis de mettre à la disposition de l'ICAT l'ensemble des moyens prévus.

⁸ Le Diagnostic participatif est une méthode qui sert à répondre, selon le point de vue des membres de la communauté, aux questions suivantes: quelles sont les activités qui sont nécessaires et qui peuvent être appuyées, est-ce-que les bénéficiaires acceptent les activités proposées par les intervenants extérieurs, est-ce-que les activités envisagées sont pertinentes et réalisables. Avec l'aide des intervenants extérieurs, les membres de la communauté identifient les conditions nécessaires à la réalisation des activités. Ils collectent également les données essentielles qui leur permettront de déterminer si leur communauté dispose de ces conditions ou peut les créer. Grâce à un "cadre de travail pour le diagnostic", chaque activité est examinée en termes de conditions nécessaires et celles qui ne sont pas réalisables sont éliminées. (FAO).

Avec l'ONG AGIDE

- 101 groupements maraichers, comprenant 2 499 membres sur les 3 000 prévus, soit 83,3% de la cible, ont reçus des kits⁹ de produits GIFERC, une formation initiale et un appui conseil sur leur utilisation en association avec le compost (indispensable pour apporter les éléments nutritifs). L'objectif d'emblavement de 0,5 hectares par groupements (0,1 sous micro-irrigation et 0,4 sur les parcelles maraichères arrosées de façon habituelle au seau ou à l'arrosoir), soit 50 hectares au total, sous-produits GIFERC a été atteint et même dépassé. S'il dépasse l'objectif initial, le total des surfaces emblavées n'est pas connu et il est difficile à apprécier car les producteurs qui ont reçu les produits GIFERC ont procédé de façon autonome à des tests sur d'autres parcelles que celles suivies par l'ONG AGIDE, et même sur d'autres spéculations que le maraichage, soit en utilisant une partie des produits reçus, soit en acquérant d'autres sur le marché.

72. Les produits GIFERC ont été développés par l'ONG AGIDE, d'abord suivant la technique reconnue de réutilisation de compost ayant servi à la culture de champignons comestibles (Pleurotes), puis à travers le lancement d'une large gamme de produits « transformés » (liquides et poudres) dont la composition est partiellement ou totalement confidentielle. Ces produits jouissent d'une très grande popularité auprès des producteurs qui les ont testés : ils sont considérés plus rentables que les intrants chimiques habituellement utilisés, faciles d'utilisation et présenteraient des résultats spectaculaires en termes de hausse de rendement, de lutte contre les ravageurs des cultures, conservation de l'humidité du sol, etc. Les résultats évoqués s'expliquent en partie par l'augmentation du potentiel mycorhizien des sols ainsi que par l'introduction d'agents biologiques nocifs aux nématodes. Etant considérés la grande popularité des produits et le manque d'information quant à leur composition, la mission de revue à mi-parcours avait encouragé le rapprochement entre les institutions de recherche et l'ONG.

73. L'évaluation agronomique des différentes parcelles de production suivie par l'ICAT montre une amélioration des rendements de 7 à 9% sur les parcelles de maïs ayant reçu le Mycotri¹⁰ par rapport aux rendements de référence de la zone sur la même spéculation (sans Mycotri). On note une amélioration des rendements d'environ 13% dans la région des Plateaux et de 33% dans la région Centrale sur le riz et le maïs.

74. On constate un engouement très important des producteurs pour les produits GIFERC qui selon eux, permettent de réduire le coût des intrants et de remplacer totalement les produits chimiques par des produits biologiques. Ils constatent une réduction de l'impact sur l'environnement (retour de plantes adventices dont certaines sont utilisées pour l'alimentation ou la pharmacopée traditionnelle et d'animaux tels que les crapauds, les vers de terre ou les abeilles) et sur la santé des maraichers (sentiment d'un meilleur état de santé général et constat d'une moindre exposition aux substances phytosanitaires perçues comme toxiques), ainsi qu'un accroissement de la productivité et de la qualité des produits (vitesse de croissance et de développement, taille, morphologie, goût). Ces effets bénéfiques s'expliqueraient par l'amélioration de la structure du sol et de l'accès aux nutriments et par la diminution de la présence d'autres champignons potentiellement pathogènes dans le sol. L'utilisation des produits GIFERC permettrait d'améliorer l'accès à l'eau pour les plantes et de renforcer leur résistance au déficit hydrique, ce qui permet de réduire l'arrosage pour le maraichage ou de faire face aux irrégularités des pluies. Les bénéficiaires rencontrés lors de la mission d'évaluation finale ont tous adopté les produits GIFERC ; ils achètent désormais régulièrement ces

⁹ Un kit est composé de : Mycosol (sac de 50 kilo), Mycotri (250g), Mycoplus (boîte de 2l), Metazia (boîte de 250g).

¹⁰ Le Mycotri est un produit constitué de champignons microscopiques et macroscopiques capables d'accélérer la décomposition de la matière organique, d'aider la plante à prélever l'eau et les éléments nutritifs présents dans le sol mais aussi de lutter contre les ravageurs des plantes. Trois types de champignons sont à cet effet utilisés :

- Les champignons saprophytes qui accélèrent la décomposition de la matière organique. Ils permettent de produire rapidement du compost (2 à 4 semaines au lieu de 4 à 7 mois jadis).

- Les champignons symbiotiques qui augmentent la capacité de la plante à prélever l'eau et les éléments nutritifs dans le sol et à qui la plante donne en retour du sucre. Quand l'eau commence par manquer dans le sol, ces champignons sont capables d'aller la chercher très loin de la racine parfois dans une zone assez large que la racine de la plante ne peut explorer.

- Les champignons entomopathogènes qui luttent contre les insectes ravageurs des cultures.

Les champignons saprophytes utilisés assurent une décomposition efficace des matières organiques pour libérer les sels minéraux tandis que les champignons symbiotiques les récupèrent pour donner à la plante. Ils éliminent en même temps les champignons parasites phytopathogènes qui retardent la croissance et le développement des plantes. La technologie restaure la vie microbienne, améliore les propriétés physiques des sols (rétention en eau, rétention des cations échangeables des sols sableux, stabilité, circulation de l'air).

produits sur le marché ; et ils font des tests sur d'autres cultures que celles pour lesquelles ils ont reçu les kits initiaux.

75. Sur la base des résultats obtenues dans le cadre d'ADAPT, et suite à une présentation des premiers résultats lors de l'atelier de synergie entre les projets du secteur environnement et agriculture en août 2015, cette bonne pratique a été reprise par le PGICT pour la production de riz, de maïs et de manioc ainsi que plus généralement par l'ICAT qui a intégré ces produits dans les paquets technologiques que ses agents vulgarisent auprès des agriculteurs en dehors du projet PADAT.

76. ADAPT a donc constitué une opportunité pour faire la promotion des produits GIFERC et en assurer une première mise à l'échelle. L'ONG AGIDE assure la promotion de ses produits et elle est désormais engagée dans une dynamique pour leur diffusion dans tout le pays à travers les distributeurs spécialisés et la multiplication des partenariats (ICAT mais aussi d'autres ONG et des OP).

77. L'ITRA est en train de conduire les études en vue d'une homologation des produits GIFERC. Les résultats de ces travaux devront permettre de lever toutes les interrogations sur l'innocuité et sur l'impact à moyen et long terme sur les cultures, sur l'environnement et sur la santé humaine et animale de ces produits. Il s'agit là d'une action prioritaire, qui aurait dû être engagée sur financement d'ADAPT dès le début du projet, compte tenu de la diffusion rapide des produits GIFERC auprès des agriculteurs, y compris dans le cadre d'interventions publiques (ICAT, projets). Un atelier de concertation sur ces produits, destiné à initier la réflexion et à lancer des travaux de recherche sur leurs performances et sur leur innocuité, devait être organisé conjointement par l'ITRA et l'ONG AGIDE en 2016. Cette rencontre devait être financée par ADAPT, mais elle n'a pas pu se tenir en raison des tensions de trésorerie au cours du dernier semestre de mise en œuvre du projet.

78. Les interventions en matière d'introduction dans les systèmes de production agricole de semences vivrières adaptées et performantes, et de semences fourragères sélectionnées n'ont pas été réalisées, en dehors du cas spécifique et limité de l'étude de sélection variétale conduite par l'ITRA. La RMP avait recommandé, au vu des retards de mise en œuvre du volet d'appui au petit élevage, l'abandon de l'introduction de semences fourragères améliorées et l'appui technique prévu a été transféré vers un renforcement des actions dans le cadre des CEA sur les techniques de production durables, encadré par l'ICAT.

Intégration agriculture / petit élevage / vergers

79. L'opération relative à la mise à disposition de petits animaux (géniteurs de petits ruminants et de volailles) aux ménages vulnérables a été inscrite au PTBA 2016 et a obtenu l'ANO du FIDA le 29 mars 2016, mais son démarrage a été fortement retardé en raison du manque de trésorerie du projet à son dernier semestre de mise en œuvre. Cette opération était destinée à diversifier les sources de revenus des ménages et à produire de la matière organique pour améliorer la fertilité de leurs parcelles agricoles. Les dotations en petits animaux devaient être complétées par des plants d'arbres à haute valeur économique. Compte tenu de l'approche de l'achèvement du projet une nouvelle stratégie a été arrêtée en cours d'année et discutée entre le projet et l'équipe du FIDA lors d'une rencontre à Accra en novembre 2016. L'idée était de passer par le PNUD afin d'accélérer la procédure de passation de marchés et d'adosser l'investissement à leurs interventions pour cibler les bénéficiaires et assurer la logistique de la distribution. Cette opération a connu un lancement officiel de la part du Gouvernement mais il était trop tard en termes de procédure pour qu'elle puisse effectivement être prise en charge dans le cadre du Projet ADAPT. C'est donc le Gouvernement qui a financé cette activité sur fonds propres au mois de décembre 2016 et a ensuite partagé le rapport de mise en œuvre au FIDA afin de demander le remboursement des frais liés à l'activité, remboursement qui n'a pas été accordé, du fait que la procédure de financement adoptée ne respecte pas les procédures du FIDA.

Retenues d'eau

80. La construction de deux retenues d'eau par région était prévue dans le Projet ADAPT afin de permettre la mise en culture, ou l'intensification via l'irrigation, de terres agricoles marginales ou sous exploitées. Ces retenues devaient également servir pour le développement de la pêche et de la pisciculture. Une convention cadre de partenariat a été établie avec la Direction des pêches et de l'Aquaculture (DPA) en 2015 portant entre autre sur la réalisation de ces retenues. Au titre de cette convention, c'est la DPA qui devait préparer les APD et les DAO et assurer la contractualisation des entreprises ainsi que le suivi des travaux.

81. La réalisation de retenues pour la pêche et la construction d'aménagements aquacoles connaissent aujourd'hui une certaine expansion au Togo mais il s'agit d'initiatives récentes et les services techniques du pays sont encore peu expérimentés dans ces domaines. De même, peu d'entreprises possèdent une expérience de ce type d'aménagements et finalement la DPA a choisi de confier l'ensemble des sites à une seule entreprise (CECO Agro) qui avait déjà réalisé ce type de travaux. Cette décision se justifiait par la volonté de mettre en place le plus rapidement possible les aménagements afin de pouvoir commencer leur valorisation et obtenir de premiers effets sur les bénéficiaires avant le terme du projet. En définitive, l'entreprise s'est révélée peu performante en termes de délais d'exécution et elle a livré des aménagements de qualité médiocre. Les populations bénéficiaires sont déçues des ouvrages réalisés mais elles demeurent très mobilisées pour la finalisation ou la reprise des travaux compte tenu de l'importance de ces retenues en termes de sécurisation et de diversification des activités agricoles. Certains bénéficiaires regrettent particulièrement qu'on ne leur ait pas expliqué de manière détaillée les travaux qui devaient être réalisés afin qu'ils puissent donner un avis et effectuer un suivi/contrôle de l'avancée des travaux.

82. Les 10 retenues d'eau prévues par le projet ont pu être réalisées, ou pour certaines réhabilitées, mais aucune d'entre elles n'a pu faire l'objet d'une véritable réception provisoire dans la mesure où les travaux n'étaient pas totalement achevés au 31 décembre 2016. Une mission technique a été conduite en septembre 2016 pour réaliser un état des lieux des aménagements et de nombreuses insuffisances avaient été relevées sur l'ensemble des sites. Celles-ci n'ont pas pu être corrigées avant la fin du projet comme l'a révélé une nouvelle mission au mois de décembre chargée d'établir la situation des travaux à l'achèvement du PADAT. Même si la plupart des retenues sont aujourd'hui en eau, la viabilité des aménagements n'était pas assurée au moment de la mission d'évaluation finale en raison de l'état des digues (mauvaise implantation, dimensionnement insuffisant, mauvais compactage) et des canaux déversoirs. Le Ministère de l'Agriculture cherche à mobiliser les moyens nécessaires pour finaliser les travaux dont une partie pourrait être prise en charge par le Programme d'Urgence et de Développement Communautaire (PUDC).

83. La DPA ne semble pas disposer de suffisamment de personnel, ni des compétences nécessaires, pour assurer les études et le suivi des travaux d'aménagement. Elle a sans doute sollicité trop tardivement l'appui de la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage (DMO) et de la Direction des Aménagements, des Equipements et de la Mécanisation Agricole (DAEMA) du Ministère de l'Agriculture qui auraient pu se charger de la préparation des études ou de leur assurance qualité ainsi que du contrôle technique des travaux.

84. Les aménagements destinés à la mise en place de parcelles de maraichage autour des retenues n'ont pas été réalisés car le montant prévu pour les retenues d'eau dans le budget du projet était insuffisant pour les travaux sur les 10 sites ce qui a conduit à d'importantes négociations avec l'entreprise. La sous-estimation du coût des travaux dans le budget du projet pourrait expliquer également pour partie la médiocre qualité des aménagements réalisés ainsi que le sous-dimensionnement de certains ouvrages encore inachevés qui a pu être constaté lors des missions de suivi (bassins ne respectant pas le volume prévu de 2 500m³).

Mise en place d'activités de CES/DRS

85. Le projet prévoyait la réalisation d'activités de CES/DRS et de reboisement pour la protection des berges des cours et plans d'eau ainsi qu'à la périphérie des terres agricoles aménagées ou mises en valeur par le PADAT. Une convention a été passée avec la Direction des Ressources Forestières (DRF) en avril 2016 pour la partie relative à la protection des berges. Toujours avec la DRF, il était également prévu l'installation de 950 ha de dispositifs antiérosifs, et la mise en place de deux sites pilotes de récupération des terres pour un total de 400 ha de demi-lunes dans la région des Savanes. En l'absence de versement de l'avance, les activités n'ont pas pu être mises en œuvre sur le terrain en dehors des missions d'identification des sites et des premières séances de discussion/sensibilisation des populations riveraines.

86. En ce qui concerne la protection des espaces agricoles, le projet prévoyait de travailler avec des ONG autour des bas-fonds pilotes du PADAT. Les retards de mise en œuvre du PADAT ont conduit à la non réalisation de la protection des bas-fonds prévue dans d'ADAPT car celle-ci était liée aux aménagements financés sur d'autres fonds du PADAT. Cette activité était inscrite dans le PTBA 2016 mais compte tenu des délais de procédure, les conventions n'étaient pas encore signées en août 2016 et cette activité a donc été abandonnée lors de la révision du PTBA car il ne restait pas suffisamment de temps pour la mettre en œuvre. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'il s'agissait d'une des activités prioritaires d'ADAPT, de par son potentiel de synergies avec le PADAT et

de l'importance de protéger les bas-fonds aménagés dans le cadre de ce projet dont certains étaient très exposés au risque érosif. Les missions successives avaient cependant recommandé la réalisation de PGES et la mise en œuvre des actions de protection des bas-fonds, et ce même en l'absence d'investissement de la part du PADAT, en lien avec les dégradations liées à l'érosion constatées au niveau des bas-fonds ciblés par le PADAT. Les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), dont le principe a été introduit lors de la RMP n'ont finalement pas été réalisés en raison des tensions de trésorerie du projet au dernier semestre de mise en œuvre. La BOAD devrait prendre en charge les aménagements et les PGES dans le cadre de son financement du PADAT qui doit commencer en 2017.

Micro irrigation

87. Une activité pilote de micro-irrigation à basse pression a été menée en collaboration avec l'ONG Cercle d'Actions pour un Développement Intégré en Afrique (CADI-Afrique). La convention signée en 2014 portait sur la distribution de 150 kits mais compte tenu des ressources disponibles, c'est finalement 300 kits qui ont pu être installés au profit de 100 groupements maraichers pour un nombre total de 2 543 bénéficiaires dont 1 089 femmes. Chaque groupement s'est vu doté de 3 kits, un de 500 m² et deux de 250 m² et de réservoirs pour les châteaux d'eau. L'ONG apporte un appui technique pour l'installation et la manipulation des kits (qui sont facilement amovibles) ainsi que sur le conseil de gestion avec notamment la mise en place de tableaux d'amortissement sur 5 ans. L'ensemble des kits n'a pas été installé par les producteurs (7 hectares sur 10 potentiels) dans la mesure où certains kits ont été remis assez tard. Les bénéficiaires ont cependant tous reçu les formations nécessaires à une bonne utilisation des équipements et l'ONG continue sa collaboration avec les groupements au-delà du terme du projet. L'appréciation générale des producteurs est très positive et les avantages de la micro-irrigation sont reconnus en dehors des zones où l'abondance des ressources en eau et/ou un sol trop sableux limitent l'intérêt de ce type d'irrigation. En termes d'avantage, les bénéficiaires ont relevé de façon quasi unanime, l'économie en eau, l'économie en force de travail et la réduction de la pénibilité (réduction de l'arrosage et du désherbage).

88. Le matériel proposé, développé et fabriqué par l'entreprise israélienne Netafim, est de qualité et durable. En revanche son coût est relativement élevé, de l'ordre de 200 000 FCFA par kits (de 500 m²) ce qui risque de limiter sa diffusion en l'absence de subventions ou de réduction des prix à la vente. La disponibilité de ces produits est aujourd'hui assurée par l'ONG CADI Afrique qui essaye de développer différentes filières d'approvisionnement soit directement à partir d'Israël ou via une société située au Burkina Faso, Irrifaso. Cadi Afrique assure également la maintenance des kits et elle possède un stock de pièces détachées. Elle a commencé à mettre en place des paysans relais afin d'assurer le lien avec les producteurs y compris pour la fourniture des pièces détachées des utilisateurs. Elle souhaite pérenniser ce dispositif.

89. A travers la mise en œuvre de cette activité, ADAPT a contribué à l'essai en milieu paysan d'une technologie nouvelle dans le pays qui s'est révélée très intéressante pour la plupart des utilisateurs. Ceux-ci se sont appropriée la micro irrigation et beaucoup veulent augmenter leurs surfaces irriguées en goutte à goutte. Le développement de cette technologie est encouragé par le Gouvernement qui a envoyé plusieurs cadres de son administration et des étudiants pour des formations de moyen et long terme en Israël. Toutefois, le développement important de cette technologie, et singulièrement auprès des populations vulnérables, n'est envisageable que si une politique de subvention et/ ou de facilitation du financement à travers les banques ou les IMF est mise en place. Le partenariat du Gouvernement avec CADI Afrique pourrait être prolongé dans le cadre du PNPER avec l'accueil et la formation de jeunes entrepreneurs prêt à s'investir dans le secteur avec l'appui de l'ONG.

Installation de parcs agro forestiers

90. Le projet a permis, dans le cadre des conventions avec les consortium régionaux d'ONG en charge des opérations de reboisement communautaire, l'implantation de 34 ha de parcs agro forestiers sur les 30 prévus avec des taux de survie en première année de l'ordre de 60%. Ces parcs sont destinés à une régénération de la fertilité et du couvert végétal par l'association d'arbres utiles aux cultures (notamment des fixateurs d'azotes) et par la mise en place de bandes enherbées destinées à réduire l'érosion et à améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol.

Appui à l'installation de maraichers autour des retenues d'eau

91. La valorisation des retenues par le maraîchage a été abandonnée en raison des retards de mise en œuvre du projet. Il s'agissait d'une recommandation de la RMP.

Sous-composante 2.2. Promotion des systèmes d'intégration de l'élevage à l'agrosylviculture pour réduire l'impact des sécheresses récurrentes.

Amélioration de la gestion des espaces pastoraux et couloirs de passage

92. Les études et la planification participative relatives à l'implantation des couloirs de transhumance, et à leurs usages, ont pu être conduites par la DE dans le cadre d'une convention signée en avril 2015 pour une période d'un an. Le retard dans la mise à disposition des fonds à la DE par le projet a conduit à une prorogation jusqu'à fin 2016 sur la base d'un procès-verbal de réunion et d'échange de correspondances. La DE a pu établir avec l'appui financier d'ADAPT, le bilan de la campagne de transhumance 2015-2016, y compris le recensement des animaux. Une carte de la transhumance a également été produite au premier semestre 2016. Celle-ci matérialise les couloirs de passage à l'échelle de l'ensemble du pays et elle a permis de choisir l'implantation des 15 forages pastoraux, également financés dans le cadre d'ADAPT.

93. L'étude préalable à l'établissement de la carte a également permis d'identifier les zones qui devaient être balisées sur financement du projet. Cette activité portait sur l'aménagement de 500 km de couloirs de transhumance et sur l'implantation de 3 zones d'accueil pour le bétail. Au total se sont 4 300 balises qui ont pu être fabriquées sur les 2 000 prévues car les coûts unitaires se sont révélés inférieurs aux prévisions. Les balises ont été déployées dans les localités concernées mais pas encore implantées. Les populations ne sont pas informées des dates et modalités d'installation de ces balises. La DE doit se charger de superviser l'implantation par les populations en lien avec les comités préfectoraux de gestion de la transhumance. Cette opération dépend pour beaucoup de la disponibilité des autorités locales, et en particulier des préfets qui président les comités locaux de gestion de la transhumance, car il s'agit d'une activité sensible qui peut être source de conflits même si les sensibilisations et la concertation préalable ont été correctement réalisées. Ces balises vont permettre la délimitation de plus de 1000 km de couloirs de transhumance sur les 500 prévus initialement.

94. En terme d'aménagement des couloirs de transhumance, 15 forages ont pu être réalisés, en dehors de la convention avec la DE, même si celle-ci a assuré la supervision des travaux. A noter que ces forages ont été réalisés très tardivement, lors du dernier trimestre 2016, et qu'ils ont été intégralement préfinancés par les deux entreprises retenues. Celles-ci ont pu livrer les ouvrages avant l'achèvement du projet bien que 3 des forages se soient dans un premier temps révélés négatifs ce qui a obligé les entreprises à forer sur de nouveaux sites à proximité des premiers identifiés. Une mission a été conduite en décembre par la DE afin de réaliser les réceptions provisoires des travaux. Les 3 aires d'accueil des troupeaux transhumants ont fait l'objet d'un état des lieux et d'une matérialisation cartographique, afin de déterminer leurs surfaces actuelles. En effet, ces sites n'ont pas fait l'objet d'un suivi régulier et d'une surveillance depuis leur création il y a plusieurs décennies et ils ont connu des empiètements agricole (ou autres) qui ont réduit leurs superficies. Un forage pastoral a été installé dans chacune des aires d'accueil.

95. La mission d'évaluation finale a pu constater sur les sites visités que certains travaux de finition des abreuvoirs des forages n'étaient pas réalisés comme le terrassement périphérique et le compactage de la terre. Le système de fermeture de la vidange n'était également pas installé ou les populations bénéficiaires n'étaient pas formées à son colmatage. L'entreprise en charge des travaux a été saisie par la DE et devait réaliser ces petits travaux de finition avant la remise officielle des ouvrages aux populations. Par ailleurs les comités de gestion n'ont pas été mis en place et les concertations avec les populations riveraines sur les modes de gestion des points d'eau n'ont pas été réalisées. Certaines questions essentielles quant à la gestion durable et pacifique des ouvrages, comme *Qui a accès à l'eau ? Y-a-t-il une redevance à payer et de quel montant ? Le point d'eau doit-il être libre d'accès ou verrouillé ?*, ne semblent pas avoir fait l'objet d'orientations claires de la part de la DE qui va devoir rapidement prendre les dispositions nécessaires. La DE a prévu à ce niveau, que les comités préfectoraux de transhumance mettent en place les comités de gestion des forages avec les autorités coutumières des sites concernés.

96. La DE a reçu un appui logistique de la part du projet constitué d'équipements informatiques et de la prise en charge des frais de missions et de réunions pour la sensibilisation et le suivi des réalisations. En revanche, ADAPT n'a pas financé d'appui spécifique (sensibilisation, équipement, voyage d'étude, etc.) à l'attention des comités locaux de gestion de la transhumance ce qui aurait pu améliorer l'appropriation des ouvrages réalisés par les différents acteurs locaux et, participer au renforcement de leurs capacités. Ce choix s'explique, au moins pour partie, par le caractère très sensible que revêt la transhumance, qui est source de nombreuses tensions et de conflits violents, et

pour laquelle il faudrait prévoir un appui spécifique et de longue durée afin de mettre en place les conditions d'une transhumance apaisée. La transhumance, et plus généralement, la divagation du bétail, constitue l'une des principales menaces identifiées par les populations rurales sur la durabilité des aménagements réalisés (reboisement, aménagements hydrauliques, cultures de contre saison comme le maraichage, etc.). Les actions de la DE ont toutefois permis de sensibiliser les éleveurs sur le respect des couloirs et de leur expliquer les décisions du comité national de la transhumance, en terme de nombre d'animaux qui peuvent entrer dans le pays chaque année par exemple. La DE a aussi délivré des badges aux bouviers sédentaires et nomades pour les distinguer les uns des autres.

Restauration des écosystèmes sylvo-pastoraux dégradés

97. Dans le cadre de cette activité le projet ADAPT a financé des réalisations dans des forêts étatiques et communautaires, dans les domaines du reboisement, de la mise en défens d'espaces boisés, de la lutte contre les feux de brousse et de l'appui au développement l'apiculture.

98. **Reboisement étatique.** Ce volet a été réalisé dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF) qui portait sur le reboisement de 500 hectares dans les espaces classés. Les résultats ont été atteints avec 513 hectares effectivement reboisés et la réalisation de pare feux autour des parcelles reboisées. Si la plus grande partie des reboisements ont été réalisés avec du teck et de l'eucalyptus, qui sont des arbres dont l'ODEF maîtrise parfaitement la culture et qui permettaient de sécuriser l'atteinte de l'objectif de reboisement du projet, l'ODEF s'est aussi engagé, à la demande d'ADAPT, dans la diversification des espèces pour le reboisement en utilisant notamment des essences locales, comme l'iroko (*Milicia excelsa*), le vène (*Pterocarpus erinaceus*), l'ébène (*Diospyro spp.*), le frake (*Terminalia superba*), etc., dont certaines en voie de raréfaction. Les parcelles ont été reboisées en ayant recours à des travaux en régie et leur entretien a été assuré soit en régie soit à travers la méthode *taungya* qui consiste en la mise en culture par des agriculteurs des parcelles reboisées pendant deux ou trois ans.

99. Le projet a encouragé l'utilisation de la méthode *taungya* dans la mesure où elle permet d'obtenir de meilleurs taux de réussite des plantations (développement plus rapide des plants et meilleurs taux de survie) tout en offrant la possibilité à des agriculteurs d'accéder à de nouvelles zones de cultures, même si celles-ci sont temporaires, et d'éviter ainsi la destruction d'espaces de reboisement qui viennent en concurrence avec les terres agricoles. Dans certaines régions où l'accès à la terre est difficile (saturation de l'espace agricole) la méthode *taungya* permet à des paysans sans terre d'accéder à des espaces de cultures, et certains se spécialisent dans l'entretien des parcelles de l'ODEF en déplaçant leurs cultures au gré des opérations de reboisement. En plus de l'accès à la terre, l'ODEF remet aux agriculteurs une prime dont le montant dépend du taux de survie des plants d'arbres dans les parcelles qu'ils cultivent. Ce montant peut aller jusqu'à 70 000 F.CFA par an et par hectare pour des taux de survie supérieurs à 90%. Au total, sur les 513 hectares reboisés par le projet, 268,6 hectares ont été entretenus selon la méthode *taungya*, soit 52,36%. La généralisation de la méthode *taungya* se heurte au manque de volontaires dans les zones où l'accès aux terres agricoles n'est pas un problème ou lorsque d'autres opportunités économiques existent à proximité. Dans ce cas, même la mobilisation d'ouvriers pour les travaux en régie est difficile. Le projet a diffusé une fiche de capitalisation sur les avantages de la méthode *taungya* auprès des ONG et des partenaires au titre des bonnes pratiques à vulgariser.

100. Les opérations de mise en défens ont porté sur 24 hectares. Ceci constitue une innovation pour l'ODEF dont les activités se limitaient jusqu'à présent à reboiser essentiellement avec du teck, de l'eucalyptus et du melina. L'ODEF souhaite développer cette approche, qui a déjà été reprise dans le cadre d'un autre partenariat (avec la FAO), et réaliser des inventaires floristiques qui lui permettront à terme de suivre l'évolution de la régénération naturelle des espaces concernés et de mener des études sur les résultats obtenus en termes de reboisement (densité, diversité, croissance et développement des espèces, etc.) grâce à cette technique. Les parcelles mises en défens constituent de plus des réserves de graines et de plants pour les espèces locales. Au-delà de la pratique de mise en défens, la collaboration avec ADAPT a permis à l'ODEF de diversifier les essences qu'elle utilise pour les reboisements et de favoriser une meilleure connaissance de la production des plants de ces espèces et de leur croissance en fonction de la nature et des caractéristiques des zones concernées.

101. Le partenariat avec l'ODEF s'est révélé très positif même si, au-delà de l'atteinte de l'objectif de reboisement et de mise à l'échelle de bonnes pratiques (*taungya*), il est difficile de mesurer l'additionalité réelle apportée par le projet ADAPT sur le reboisement avec les espèces classiques dans la mesure où il s'agit de superficies réduites et diffuses à l'échelle du pays. En revanche, si le projet ADAPT avait financé spécifiquement du reboisement avec des essences locales, même si les

risques étaient plus élevés en termes de survie des plants, cette additionalité aurait été plus facile à apprécier et cela aurait contribué à améliorer la diversité biologique dans les forêts classées. Par ailleurs, le projet aurait pu financer les inventaires floristiques et faunistique des parcelles mise en défens en vue d'établir une situation de référence qui aurait pu servir de base à des études ultérieures.

102. **Reboisement communautaire.** Les activités de reboisement communautaires ont été réalisées dans le cadre de conventions avec des consortiums d'ONG (un par région). Ces ONG ont été sélectionnées par le projet, avec l'appui des services centraux (DRF) et déconcentrés du Ministère de l'Environnement qui ont assuré des fonctions de suivi des actions menées sur le terrain. Sur les 500 hectares de reboisement prévus, 437 ont pu être réalisés. La mise à disposition de parcelles pour le reboisement communautaire a parfois posé d'importantes difficultés, en fonction des modes locaux de gestion des terres et de la saturation de l'espace agricole qui ont conduit à des changements de sites, sources de retard dans la mise en œuvre, ou au morcellement des espaces reboisés. Les résultats sont assez variables d'une région à l'autre et ils ont beaucoup dépendu de l'engagement des consortiums ONG et de leurs capacités de préfinancement. Les avances aux partenaires de mise en œuvre ont été payées en juillet/août 2015 mais les acomptes suivants n'ont pas pu être réglés suites aux démissions du COD (absence de signataire) en décembre 2015 et du SGF en mai 2016 (tensions de trésorerie d'ADAPT au cours du dernier semestre de mise en œuvre).

103. Globalement les opérations de reboisement ont été contrariées par une saison des pluies difficile en 2015 et par la mise en place tardive des plants en raison des retards de financements. En 2016, même si les résultats sont hétérogènes, ils sont globalement meilleurs en raison de pluies plus abondantes. Les regarnis ont été assez bien assurés dans l'ensemble. Les retards dans la mise en œuvre du projet n'ont pas permis de couvrir intégralement les deux cycles de reboisement prévus initialement puisque le suivi des plantations réalisées en 2016, second cycle d'intervention, aurait dû être assuré jusqu'en 2017 pour assurer les regarnis.

104. En fonction des régions et des sites, il s'est agi soit d'enrichissement de forêts dégradées et de mise en défens, soit de reboisement sur des parcelles nues. Le choix des essences a été laissé aux ONG et aux populations ce qui s'est traduit par des interventions de nature très diverses : mise en place de vergers d'anacardier, enrichissement en Karité ou Néré, en espèces mellifères ou en arbres pour le bois d'énergie ou pour le bois d'œuvre. Les modalités de gestion sont elles aussi assez variable selon les sites même si elles reposent généralement sur la mise en place d'un comité de gestion. Celui-ci est plus ou moins inséré dans les structures locales de gouvernance comme les Comités Villageois de Développement (CVD) ou sur les comités de lutte contre les feux de brousse, et il s'inscrit généralement dans une perspective d'utilisation des ressources (bois et/ou financières) au profit de la communauté pour assurer des dépenses ou des réalisations liées au développement du village ou du canton. Une communauté, celle de Kaéta dans la région de la Kara, a choisi pour sa part de passer des contrats avec les propriétaires terriens sur lesquelles ont été réalisées les plantations. Il est prévu qu'en échange d'un droit d'usage des parcelles tant que la plantation d'anacarde est en en place, le propriétaire reçoit 25% de la récolte de noix et la communauté 75%.

105. La formation des communautés sur les aspects techniques et la sensibilisation sur les questions d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles ont généralement été bien assurées. En revanche, la mise en place des comités de gestion a souvent été assez tardive et les plans de gestion n'ont généralement pas été mis en place, pas plus que les mesures d'accompagnement prévues comme la cartographie et la signalisation des espaces reboisés. On peut aussi regretter que les services déconcentrés du Ministère de l'Environnement et la DRF n'aient pas été associés comme structures partenaires du projet dans le cadre d'une convention spécifique pour le suivi des reboisements communautaires, ce qui aurait pu consolider les liens entre ces structures, les ONG de mise en œuvre et les communautés, et renforcer ainsi la pérennité et les possibilités d'extension des espaces reboisés.

106. Certaines ONG poursuivent leur appui aux communautés bénéficiaires au-delà du terme du projet, indépendamment de l'appui du projet et dans la mesure où les communautés appuyées constituent désormais des partenaires avec lesquelles elles envisagent de mener d'autres actions en fonction des opportunités de financement. Cette poursuite des collaborations, qui s'explique par le positionnement de ces ONG comme « structures locales d'appui au développement », devrait contribuer à la durabilité des interventions financées, tout comme la formation de 203 pépiniéristes (dont 14 femmes) et la mise en place de comités de gestion de feux brousse, 39 sur les 15 prévus initialement. L'activité de reboisement, notamment avec les espèces à valeur économique, et en premier lieu l'anacardier, connaît un véritable développement sur les parcelles individuelles. Cette

perspective de durabilité est encore renforcée du fait que les ONG partenaires ont été choisies parmi les structures implantées localement et qui sont engagés dans des partenariats sur le long terme avec les communautés avec qui elles mettent en œuvre des activités au gré des opportunités de financement. Cette perspective positive est toutefois à nuancer dans certaines zones où l'approche communautaire est difficile à mettre en place essentiellement pour des raisons liées au foncier.

107. **Promotion de l'apiculture.** Le projet prévoyait la mise en place de 10 coopératives de 30 membres et l'installation de 1000 ruches à l'échelle du pays. A l'achèvement, 382 ruches ont finalement pu être installées dans trois régions (Plateaux, Maritime et Centrale). L'insuffisance des financements prévus pour les activités liées à ce volet dans le budget du projet a conduit certains consortiums à ne pas prendre en compte l'apiculture dans leurs actions. Cette activité a été conduite dans le cadre des mêmes conventions avec les consortiums d'ONG que pour le reboisement communautaire. Au total, sur 11 sites, 202 apiculteurs, dont 43 femmes, ont pu être formés, qu'ils soient organisés en coopérative ou en simple groupement dans le cadre de comités de gestion.

108. Cette activité a été globalement très bien accueillie par les populations qui, au-delà d'une simple activité génératrice de revenus, y voient un important facteur de préservation des espaces boisés et de motivation pour réaliser de nouveaux reboisements. En effet, l'importance économique des ruches justifie la réalisation de pare feux pour les protéger et pour protéger les zones boisées qui abritent les plantes mellifères. Par ailleurs, la technique d'apiculture moderne constitue une alternative aux pratiques traditionnelles qui impliquent l'abattage des arbres, l'enfumage des abeilles avec des pailles enflammées et la destruction des ruches. Avec la mise en place de ruches modernes, les espaces boisés sont donc plus facilement perçus comme des espaces économiques car ils permettent une création de revenus à court terme. Un des groupements rencontrés a même entrepris la réalisation d'un champ communautaire (manioc) pour financer le développement de son activité apicole.

109. Les 382 ruches installées ne sont pas encore toutes colonisées en raison du manque d'expérience des apiculteurs et de la localisation de certains sites, loin des points d'eau par exemple. Il aurait été préférable de privilégier une implantation dans les îlots de forêts existants qui disposent déjà d'essences mellifères et d'essaims d'abeilles sauvages qui pourraient être captés plus facilement. Les formations ont été délivrées de façons très variables selon les zones et tous les équipements prévus n'ont pas été fournis, ce qui ne permettra pas une exploitation optimale des ruches à court terme. Ces équipements sont tous fabriqués localement et les apiculteurs ont été mis en relation avec les artisans qui pourront assurer l'entretien et le renouvellement des matériels. Le prix de ces derniers est compatible avec les bénéfices attendus de cette activité. La commercialisation ne pose pas de problème, la demande pour tous les produits apicoles est importante. L'apiculture offre en outre l'avantage de ne pas générer de dépenses pendant le cycle de production et de représenter une charge de travail très limitée qui ne vient pas concurrencer les travaux agricoles.

110. Tout comme pour le reboisement, et peut être plus encore, la durabilité de cette activité est assurée par la présence (dans les zones concernées) sur le long terme des ONG partenaires dont certaines sont spécialisées sur l'apiculture. ADAPT a été le premier projet étatique à investir dans la modernisation de l'apiculture, et a permis d'engager une dynamique et susciter un intérêt nouveau pour cette activité. Les ONG partenaires d'ADAPT ont été contactées par le Ministère de l'Agriculture pour mettre en place un réseau national des professionnels de l'apiculture dans le cadre d'une Initiative de l'Union Africaine. La mise en place de ce réseau devrait permettre de promouvoir le développement de l'apiculture moderne à plus grande échelle et de mobiliser des financements sur la base des premiers résultats obtenus dans le cadre d'ADAPT. Par ailleurs, un séminaire international sur l'apiculture organisé par l'Union Africaine est prévu au Togo en 2018.

111. La promotion de l'apiculture dans le cadre d'ADAPT constitue donc un succès en termes d'action pilote même si les résultats quantitatifs n'ont pas été atteints. La réalisation d'une étude spécifique pour faire le bilan des réalisations et en tirer des éléments de plaidoyer en vue de la mise en place d'actions de soutien à cette filière devrait être envisagée par le Gouvernement, et le PNER devrait porter une attention positive à l'installation de jeunes entrepreneurs dans ce secteur.

Sous-composante 2.3 : La diversification des systèmes de production via le développement de l'aquaculture et la pisciculture associées au maraîchage

112. Dans le cadre de la même convention qui a été signée avec la DPA pour la réalisation des retenues d'eau, il était également prévu la construction, ou la réhabilitation, d'étangs piscicoles. L'objectif était de parvenir à la création de 10 unités piscicoles. C'est l'entreprise qui a réalisé les retenues qui a également réalisé les travaux sur les étangs. A l'instar des retenues, les 27 étangs réalisés sont inachevés ou d'une viabilité incertaine comme l'ont indiqué les missions de suivi de la DPA de septembre et décembre 2016. De manière générale, les aménagements posent des problèmes en termes de dimensionnement (hauteur et largeur des digues, profondeur des étangs) et d'implantation (position des digues et des étangs, niveau des vidanges, etc.).

113. Sur les sites piscicoles, des comités ont été mis en place pour assurer les activités de pêche dans les retenues et de pisciculture en étang. Ces comités n'ont pas été formés, ni sur le plan technique, ni sur la gestion des groupements et coopératives. Les équipements piscicoles prévus n'ont finalement pas pu être acquis, le premier avis de marché s'est révélé infructueux et le second n'a pas pu être mené à terme avant la fin du projet. Les groupements ne sont donc pas équipés mais ils ont pu bénéficier d'empoissonnements des retenues (financés par un autre projet).

114. Dans le cadre de la promotion de la pisciculture, la réalisation de stations d'expérimentation à l'École supérieure d'agronomie et à l'Institut national de formation agricole a été ajoutée au projet ADAPT par le CIPS en décembre 2016. Seule la station de l'École supérieure d'agronomie a pu être réalisée.

115. Comme pour les retenues, un renforcement des capacités de la DPA, et sans doute également de la DAEMA pour les aspects spécifiques aux aménagements aquacoles, aurait dû être prévu et initié au tout début du projet.

1.3. Composante 3. Renforcement nécessaire pour promouvoir l'éducation, l'information et la communication en matière de changement climatique

Tableau 5: Réalisations physiques de la composante 3

Volet/Activités	Réalisations	Objectifs	% exécution physique
Renforcement nécessaire pour promouvoir l'éducation, l'information et la communication en matière de changement climatique			
Membres d'OP formés en évaluation des impacts et vulnérabilité au changement climatique (nombre)	2 863	1 500	191%
Encadreurs formés en aquaculture, élevage, semences adaptées et paquets technologiques (nombre)	0	30	0%

116. Sous-composante 3.1. Compréhension et évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques

117. Les activités prévues en matière de renforcement de la compréhension du changement climatique par les populations rurales et d'évaluation de leur vulnérabilité face à ce phénomène ont pour l'essentiel été menées dans le cadre d'une convention avec l'INADES (signée en avril 2015). La DE a également contribué au renforcement des capacités en matière de compréhension du changement climatique à travers l'organisation d'ateliers régionaux sur l'intégration de l'élevage à l'agriculture dans un contexte de changement climatique. Ceux-ci ont touchés 146 personnes dont 31 femmes. L'INADES a quant à elle délivré les formations suivantes: i) origine, évaluation des impacts et options d'adaptation au changement climatique, et ii) communication, animation et analyse de la vulnérabilité des populations face au changement climatique au profit de 329 personnes dont 57 femmes. L'INADES a également assuré une sensibilisation rapprochée des OP sur ce sujet (1 597 personnes dont 621 femmes)

118. Ces interventions ont constitué une opportunité pour introduire le concept du changement climatique en milieu rural, et l'approche participative mise en œuvre par l'INADES pour définir et illustrer avec les communautés le concept de changement climatique s'est révélée très performante. Des émissions radio dans les langues locales, des sensibilisations sous forme de sketches et la réalisation d'affiches sous forme de bandes dessinées ont également contribué à une large diffusion

de ce concept auprès des populations. En termes de contenu, ces sensibilisations présentaient les bonnes pratiques et les comportements à éviter face au changement climatique.

119. Les cibles de ces interventions, en dehors des informations de masse, ont été plus spécifiquement les bénéficiaires des opérations Quick Start et GIFS de la composante 1 du PADAT dans la mesure où les formations se sont déroulées essentiellement en 2015 et que les bénéficiaires des actions d'ADAPT n'étaient, pour beaucoup, pas encore identifiés. En revanche les ONG partenaires du projet ont pris le relais de l'INADES en matière de sensibilisation sur le changement climatique et sur les mesures d'adaptation lorsqu'elles sont intervenues auprès des communautés. Les formations et les campagnes de sensibilisation sur le changement climatique, ont permis une large prise de conscience des bénéficiaires directs et indirects du projet ; cela leur a permis de mettre des mots et des concepts sur des évolutions qu'ils constataient déjà dans leur environnement; et cette prise de conscience se traduit déjà par des changements d'habitudes dans les pratiques culturelles.

120. **Sous-composante 3.2. Outils d'aide à la décision et renforcement de capacités d'adaptation aux changements climatiques**

121. L'INADES a réalisé une formation sur la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) au profit de 100 personnes dont 24 femmes et elle a amorcé des démarches participatives dans des zones pilotes pour redéfinir avec les populations locales des calendriers agricoles adaptés.

122. **Sous-composante 3.3. Modules et manuels techniques en matière d'adaptation des systèmes de production agricole aux changements climatiques**

123. L'élaboration de modules et manuels techniques en matière d'adaptation des systèmes de production agricole au changement climatique (aquaculture, élevage, semences adaptées et paquets technologiques) devait être effectuée en 2016 et donner lieu à des ateliers de formation destinés aux encadreurs (services de l'Etat et ONG). Les supports pédagogiques devaient être préparés par les structures partenaires d'ADAPT (ICAT, ITRA, DE, ODEF, DPA, ANGE, etc.). Cette activité n'a pas reçu l'ANO du FIDA et elle a finalement été abandonnée car il n'était plus possible de la réaliser avant l'achèvement du projet.

2. RESULTATS OBTENUS

124. **Résultats du Projet.** l'analyse du niveau de réalisation des indicateurs d'effets et de résultats du cadre logique (voir appendice 1) est assez difficile dans la mesure où très peu de données sont disponibles aussi bien en termes de situation de référence qu'en termes de réalisations. L'essentiel des données disponibles concerne des indicateurs de produits et c'est donc sur la base de ce niveau d'indicateurs que l'on peut éventuellement apprécier l'efficacité du Projet. Le niveau d'atteinte des résultats peut être résumé comme suit:

125. **Composante 1.** Elle portait sur le renforcement du cadre institutionnel avec la réalisation d'études et de travaux de recherche, la mise à niveau de certains équipements et la création d'espaces de travail, d'échanges et de proposition pour faire face au changement climatique et à ses effets. Les activités prévues par le Projet n'ont pu être mises en œuvre que très partiellement du fait du retard de démarrage, de la durée très courte de mise en œuvre et des tensions de trésorerie au cours du dernier semestre de mise en œuvre. Dans la mesure où les partenaires de cette composante sont des institutions publiques identifiées depuis la conception, le Projet PADAT aurait dû anticiper dès la signature de l'accord de financement d'ADAPT pour préparer les conventions de partenariat afin de permettre un démarrage rapide des activités. Les performances de cette composante sont en définitive **moyennement insatisfaisantes**.

126. **Composante 2.** Elle comportait l'essentiel des réalisations physiques, des investissements structurants et des activités génératrices de revenus destinés à appuyer les populations dans la mise en place de mesures d'adaptation au changement climatique. Si certaines actions constituent indubitablement des réussites, les objectifs du Projet sont très loin d'être atteints. Cette situation découle pour beaucoup des retards de mise en œuvre du PADAT en matière d'aménagement agricole, qui n'ont pas permis de mettre en place les ouvrages anti-érosifs prévus à leur périphérie et le long des cours et plans d'eau concernés, mais également de la mauvaise qualité et de la réalisation tardives des retenues d'eau dont les mises en valeur devaient constituer des résultats importants du Projet. En conséquence, les performances de cette composante sont **moyennement insatisfaisantes**.

127. **Composante 3.** Les résultats obtenus dans le cadre de cette composante sont mitigés dans la mesure où la prise de conscience du phénomène du changement climatique et de ses effets par les bénéficiaires d'ADAPT est un acquis, même si d'autres projets, comme le PIGCT, ou d'autres organisations nationales ou locales, y ont également contribué, mais en revanche il n'y a quasiment aucune réalisations en matière d'outils d'aide à la décision, de modules de formation et manuels techniques destinés à promouvoir et à faciliter la mise en place de mesures d'adaptation. En conséquence, les performances dans le cadre de cette composante peuvent être jugées comme **moyennement satisfaisantes**.

3. APPRECIATION GLOBALE DE L'EFFICACITE DU PROJET

128. Au regard des résultats qui ont été obtenus, les performances du Projet ADAPT sont **moyennement insatisfaisantes** car, bien que qu'une grande partie des activités n'aient pas pu être réalisées et que la valorisation de certaines d'entre elles ne soit pas assurée en raison de défaut de conception et d'un manque d'équipements et de formations, le projet a permis des avancées. Il s'agit d'une part de la sensibilisation et de l'information sur le changement climatique et de ses effets et, d'autre part de la promotion d'activités qui peuvent constituer des mesures d'adaptation face à ce phénomène. Les activités proposées ont reçu un accueil très favorable des populations et certaines, comme la plantation de vergers, l'apiculture, l'utilisation de semences améliorées ou celle des produits GIFERC, ont commencé à être reprises et diffusées même si c'est parfois de façon modeste. Même s'il est trop tôt pour véritablement mesurer les effets et impacts de la composante, les premières tendances sont globalement prometteuses. Ce résultat est d'autant plus appréciable si l'on tient compte du nombre et de la diversité des activités prévues, du nombre de partenaires et des contraintes majeures qu'a connus cette composante dans sa mise en œuvre : démarrage décalé et tardif par rapport au reste du PADAT, courte durée d'exécution avec une forte contrainte de saisonnalité pour de nombreuses activités, tensions de trésorerie au cours du dernier semestre de mise en œuvre, retards dans la mise en place des conventions. En définitive, ADAPT aura jeté les bases d'une meilleure prise en compte du changement climatique dans les interventions de développement rural au niveau de la zone d'intervention et aura permis de tester des mesures d'adaptation qui se sont révélées pertinentes.

E. EVALUATION DE L'EFFICIENCE DU PROJET

1. GESTION ET COORDINATION DU PROJET

129. Les performances de la coordination et gestion du PADAT ont été beaucoup affectées par les retards enregistrés dans le recrutement du personnel de la COD du projet. Après le départ de l'Assistance Technique Internationale (ATI)¹¹ en mai 2015, la coordination opérationnelle a été assurée jusqu'à l'achèvement par la COD/PNPER et les homologues. Cet arrangement a occasionné une surcharge de travail de la COD qui a affecté à la fois les performances du PADAT et du PNPER et ceci a également directement impacté ADAPT qui avait lui-même souffert de la longueur de la procédure de recrutement du responsable du Projet. De plus, les différentes longues périodes d'absence du SGF recruté suite au départ de l'assistance technique, et la démission de l'intérimaire relevant du PNPER, ont affecté significativement les performances de la gestion financière du projet. Toutefois, le dispositif mis en place par le gouvernement avec la présence à chaque poste d'homologues a permis de poursuivre la coordination et gestion du projet, assurée initialement par l'ATI. Pour ce qui concerne plus spécifiquement le projet ADAPT, le recrutement du responsable de composante a pris une année ce qui a provoqué des retards dans le démarrage effectifs des activités et notamment dans la préparation des conventions et protocoles avec les partenaires opérationnels.

130. **Retards dans le démarrage du projet :** La conception tardive du projet / composante ADAPT par rapport à celle du projet PADAT initial a eu impact déterminant sur la faible efficacité d'ADAPT. En effet, la réduction du temps effectif de mise en œuvre pour la faire correspondre avec celle du PADAT, celle-ci a été ramenée à trois ans alors que la programmation d'ADAPT avait été faite sur cinq ans, a considérablement limité les possibilités de mise en œuvre du projet notamment en matière d'aménagement et d'interventions nécessitant la conduite d'études ou d'activités préalables à leur réalisation qui ont conduit à la réduction de sa durée initiale de cinq ans à seulement trois ans environ.

¹¹ La COD/PADAT était assurée par l'ATI de février 2012 à mai 2015

131. **Exécution financière.** Au 30 septembre 2017, le montant total décaissé est de 2 499 909,51 USD. Le fonds GEF a été mobilisé à 46,69% ; ce faible taux s'explique en grande partie par le démarrage tardif des activités financées sur les fonds FEM, qui a réduit la durée effective de mise en œuvre.

Tableau 6: Décaissements du don FEM (USD)

Source de financement	Approbation	Décaissement	Taux de décaissement
DON FEM	5 354 546,00	2 499 909,51	46,69%

132. **Contrepartie du Gouvernement.** Pour la contrepartie gouvernementale, le taux de mobilisation des ressources (contribution monétaire et valorisation des exonérations), est de 30% par rapport à l'engagement de 1,2 millions USD prévu à la formulation. A l'instar du projet PADAT, la contribution réelle de l'Etat a été sous-évaluée, en particulier les taxes et impôts concédés par le Gouvernement depuis le démarrage d'ADAPT, qui n'ont pas été suffisamment comptabilisés et pris en compte dans le calcul de la contrepartie mobilisée. Il en est de même des bâtiments de l'Etat utilisés dans la mise en œuvre du PADAT, et donc du bureau dédié à ADAPT, qui n'ont pas été pris en compte au titre de la contrepartie gouvernementale.

133. **Contribution des bénéficiaires.** Le projet ne prévoyait pas de contrepartie des bénéficiaires.

134. **Déboursement par composante.** Le niveau de déboursement par composante peut être qualifié d'insuffisant (2/6).

Tableau 7: décaissement par composante

	budget initial	décaissement	taux de décaissement
L'intégration d'outils d'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole	1 144 000	903 325.54	79.0%
Les systèmes de productions agricoles vulnérables sont adaptés aux impacts climatiques actuels et futurs	3 263 000	1 209 755.15	37.1%
L'information, l'éducation et la communication sur le changement climatique	680 545	127 717.90	18.8%
Gestion du projet et suivi et évaluation	267 000	259 110.92	97.0%
Total DON FEM	5 354 546	2 499 909,51	46,69%

135. **Pilotage du projet.** Les instances de pilotage d'ADAPT étaient intégrées à celle du PADAT. En conformité avec les accords de financement, le CIPS et le CTP ont tenu régulièrement leurs réunions pour, notamment, analyser et valider les PTBA et les rapports d'activités des projets du PNIASA incluant le PADAT et sa composante ADAPT. Les orientations pertinentes de ces instances de décision ont contribué à améliorer les performances du projet et favoriser les synergies entre les différentes interventions sur des espaces communs ou des thématiques partagées. Toutefois, ces organes n'ont pas réussi à prendre les mesures appropriées pour éviter que le PADAT ne soit considéré comme un projet à risque depuis sa RMP jusqu'à son achèvement, entraînant avec lui le Projet ADAPT.

136. **Gestion des ressources humaines.** Après le départ de l'ATI en mai 2015¹², le personnel affecté aux activités du PADAT comprenait 38 agents dont 19 étaient payés sur les ressources du Don FIDA et seulement 3 sur le Don FEM, 8 homologues payés sur les ressources de la contrepartie, 7 volontaires qui ont bénéficié d'un intéressement sur les ressources FIDA, ainsi que 2 intérimaires (Coordonnateur et Spécialiste Suivi-Evaluation) et 1 assistant du SGF qui ne sont pas rémunérés sur les fonds du PADAT. Le personnel spécifiquement dédié à ADAPT était composé d'un responsable de composante et de son assistante, d'un volontaire du service national et d'un chauffeur. Les fonctions

¹² La COD/PADAT était assurée par l'ATI de février 2012 à mai 2015.

administratives et financières, de programmation et de suivi étaient assurées par du personnel du PADAT ainsi que la coordination générale. La mission d'évaluation finale a noté que, hormis la secrétaire et les chauffeurs qui disposent d'un dossier complet, le reste du personnel ne dispose pas de dossier en bonne et due forme permettant d'évaluer le profil individuel conformément au poste occupé. Elle a également noté que les postes clés sont occupés par les intérimaires issus de la COD du PNPER et que le processus de recrutement initié depuis avril 2016 n'est toujours pas clôturé. L'instabilité du personnel résultant de cette situation, a affecté les performances du PADAT et plus encore d'ADAPT du fait qu'il était perçu par une bonne partie du personnel comme un « projet à part », pour ne pas dire secondaire, sans avoir pour autant les moyens en personnel de son autonomie. En particulier, le spécialiste de gestion financière du PNPER, qui assumait jusque-là l'intérim au niveau du PADAT, a démissionné le 31 mars avec effet le 31 mai 2016. Il a été remplacé de manière temporaire par un comptable du projet, lequel manquait de formation pour la préparation des DRF, ce qui a entraîné des lenteurs dans l'obtention des fonds au dernier trimestre de mise en œuvre, se traduisant par d'importantes tensions de trésorerie et l'impossibilité pour ADAPT en particulier de mettre en œuvre les activités prévues pour 2016.

137. **Gestion financière et comptable.** Depuis le début du projet, la comptabilité est tenue à l'aide du logiciel Tom2Pro, ce qui répond aux exigences du FIDA en matière de gestion financière et comptable. La mission d'évaluation finale a cependant noté que le logiciel est sous-exploité dans la mesure où il ne permet pas de générer de façon automatique les états financiers qui sont toujours élaborés à partir du tableur Excel. Cette sous-exploitation du logiciel comptable s'explique par un défaut de paramétrage. Aussi, la mission a rencontré des difficultés dans son travail sur les aspects fiduciaires en raison de la non disponibilité des états financiers au 31/12/2016, du fait que la comptabilité n'était pas à jour au passage de la mission.

138. **Niveau de réalisation financière des PTBA.** Les performances du projet en matière d'exécution des PTBA sont faibles, les taux oscillent entre 11% et 27%. Ceci est essentiellement dû à une surestimation des PTBA qui n'ont pas pris en compte les délais incompressibles de passation de marchés. Par ailleurs, les tensions de trésoreries nées suite à la démission de l'expert administratif et financier du PADAT après juin 2016 ont empêché la réalisation de certaines activités, retardant ainsi le paiement des factures des prestataires (plusieurs mois) et ont affecté l'efficacité générale du Projet. Le tableau suivant indique le niveau d'exécution du PTBA de chaque année.

Tableau 8: Exécution sur Fonds FEM du PTBA d'ADAPT (hors composante de gestion) de 2014 à 2016

Année	Réalisations	Engagement	Total du Compte	Budget	Réal (%) (real/budget)
2014	37 443 869		37 443 869	341 704 000	10,96 %
2015	370 058 268	229 930 599	599 988 867	2 075 883 000	17,83 %
2016	679 617 504	759 767 131	1 439 384 635	2 492 939 200	27,26 %

Tableau 9: Exécution sur contrepartie du Gouvernement du PTBA d'ADAPT de 2014 à 2016

Année	Réalisations	Budget	Réal (%) (real/budget)
2014	6 115,59	148 086,24	4,13 %
2015	136 155,99	798 208,29	17,06 %
2016	243 763,43	207 648,37	117,39 %

139. **Gestion de Trésorerie.** Au moment de la mission d'évaluation finale (février 2017), 9 DRF avaient été préparées pendant la vie du projet pour le financement FEM/ADAPT. La trésorerie a été gérée de manière fluide jusqu'en juin 2016. Des problèmes de trésorerie récurrents ont été notés après la démission de l'expert administratif et financier du PADAT après juin 2016. Le comptable qui a remplacé le SGF manquait de formation pour la préparation des DRF, ce qui a entraîné de longs délais de mise à disposition des fonds (près de 6 mois entre la DRF n 7 et la DRF n 8 suite aux nombreuses corrections à apporter). Ces problèmes de trésorerie ont empêché la réalisation de certaines activités, retardé le paiement des factures des prestataires (plusieurs mois) et affecté l'efficacité générale du Projet.

140. **Passation de marchés.** il faut noter que tous les prestataires ont été recrutés sur la base de contrats ou de conventions signés à la suite d'une procédure de passation des marchés. L'examen de l'exécution des PPM des différentes années par la mission d'évaluation finale indique d'importants retards surtout à l'étape des évaluations des offres ou des propositions techniques et financières. Le PPM de l'année 2016 est cité en exemple et est joint en annexe.

141. Les procédures de passation des marchés sont longues surtout en ce qui concerne les contrats de prestations intellectuelles qui varient de 6 à plus de 12 mois et de travaux/fournitures qui varient de 3 à 8 mois règlementairement en fonction de la méthode utilisée. Cette lourdeur des procédures est accentuée par le fait d'un double contrôle de toutes les étapes d'un processus dont 15 jours pour la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et 15 jours pour le bailleur. Les seuils de contrôle a priori du FIDA sont très bas et concernent presque la totalité des marchés de chaque année. Les difficultés pour obtenir l'entière disponibilité des membres de la commission d'évaluation des offres, qui est chargée de l'analyse et de l'élaboration des rapports d'évaluation, a entraîné des retards dans l'évaluation des offres surtout dans le cadre des marchés d'infrastructures et de prestations intellectuelles due à l'accumulation des dossiers les plus importants et ce, à cause du retard de démarrage des procédures devant débiter plus tôt conformément à la planification validée (les TDR ou spécifications techniques non reçues à temps malgré les relances).

142. **Opérations d'achèvement et de clôture.** L'inventaire physique des biens réalisés du 24 janvier au 03 février 2017 est disponible au niveau du projet. L'audit de 2016 et de clôture fera un inventaire exhaustif des équipements du projet accompagné d'un Procès-Verbal, afin de permettre au MAEH de proposer un plan de transfert desdits équipements. Pour les comptes du passif du projet, les soldes restants dus (fournisseurs et prestataires, etc.) ont été examinés avec le SGF intérimaire du projet. Les factures en instance ont été listées (voir Appendice 7).

143. **Le recouvrement de l'avance initiale** pour le Don FEM n'avait pas encore été initié au 31 décembre 2016. Le début du recouvrement sera effectif avec la DRF 0010AD en cours de traitement au moment de la mission d'évaluation finale. Sur la base des prévisions de dépenses jusqu'à l'achèvement, la mission a travaillé avec le SGF intérimaire sur les plans de trésorerie pour la période restante, incluant le recouvrement de l'avance initiale. Ainsi, le nouveau plan d'apurement des créances d'ADAPT prévoit l'élaboration de quatre (4) DRF et trois (3) DPD pour le FEM d'un montant total de 1 081 659,72 USD avec la date probable du dernier recouvrement prévue initialement pour le 15/06/2017. Cependant, au 30 septembre 2017, l'avance n'a toujours pas été recouvrée.

144. Le processus de recrutement de l'auditeur pour **l'audit de clôture** portant sur la période 01/01/2017 au 30/06/2017 a démarré au même moment que l'audit de l'exercice 2016.

145. Aux termes des procédures du FIDA et des documents relatifs aux accords de don, les archives doivent être conservées dans de bonnes conditions pendant au moins dix ans. Cependant, la mission d'évaluation finale a constaté que l'organisation des pièces n'est pas en conformité avec les règles énoncées. Ceci serait imputable à plusieurs déménagements du Service administratif et financier. Il a été recommandé que les pièces comptables soient ordonnées chronologiquement et classées suivant les procédures du FIDA.

146. L'appréciation de des performances de la coordination et de la gestion, incluant la gestion financière, d'ADAPT sont jugées **moyennement insatisfaisantes**.

2. SUIVI EVALUATION

147. **Dispositif de suivi-évaluation.** Initié dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASA, le PADAT dispose d'un système de suivi-évaluation (SSE) intégré à celui du secteur agricole en vue de faciliter la détermination de sa contribution à l'atteinte des objectifs du PNIASA. Le SSE d'ADAPT est lui-même inséré dans celui du PADAT. Le logiciel utilisé pour le suivi-évaluation des projets du PNIASA, est le Tom2monitoring. Ce logiciel est un système entièrement paramétrable pour s'adapter aux besoins des utilisateurs. Le système permet de suivre : (i) le niveau d'exécution des activités grâce à des indicateurs de performance, (ii) le résultat de ces activités par l'intermédiaire d'indicateurs d'impact, et (iii) le niveau de décaissement par rapport à chaque indicateur de performance. Dans le SSE d'ADAPT, les données sont collectées par les opérateurs à la base, analysées et saisies au niveau régional, puis analysées et consolidées au niveau national. La Direction des politiques, de la planification et du suivi-évaluation (DPPSE) se charge de la consolidation des bases de données des projets pour sortir les tableaux et rapports du PNIASA.

148. Le SSE du PADAT/ADAPT a connu beaucoup de difficultés dans sa mise en place. Ceci est bien reflété dans les différents rapports des missions de supervision du projet. Ces difficultés expliquent les efforts déployés pour améliorer la performance du SSE à travers des formations spécifiques et de l'assistance technique mobilisée par le FIDA. Le projet a connu des changements fréquents au niveau de l'équipe de suivi-évaluation, à la fois au niveau des homologues issus de l'administration que du personnel recruté, qui ont perturbé le fonctionnement du SSE. On peut regretter que davantage d'efforts n'aient pas été faits pour le SSE d'ADAPT, notamment pour renseigner les indicateurs d'effet et d'impact, et pour établir les situations de références manquantes. Le fait qu'ADAPT ait été pris en compte en tant que composante, et intégré en tant que tel dans le cadre logique du PADAT, a conduit à l'assimilation des indicateurs globaux du Projet ADAPT dans ceux du PADAT ou à leur « disparition » du SSE.

Tableau 10: Extrait du CL du PADAT relatif à la composante ADAPT (effets)

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Cible	Réalisé	%	Sources d'informations/ Moyens de vérification	Risques/ Hypothèses
2.3 Adapter les techniques de production et de gestion des ressources naturelles aux changements climatiques	> 70% de producteurs vulnérables ayant adopté les pratiques résilientes et durables =	70%		NA	Rapports du MAEH	Durée limitée du projet pour mesurer les changements
	Efficacité des services éco systémiques protégés et pérennisés *	6		NA	Enquête d'évaluation des effets	
	60% des producteurs appuyés font état d'une bonne compréhension du changement climatique	60%		NA	Etudes de cas/thématiques	
	25 000 membres de ménages ayant bénéficié d'un appui pour répondre aux effets du changement climatique * =	25000	26 561	106%	Statistiques nationales des ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement et de l'INSEED	
	1500 OP ayant bénéficié d'un appui pour répondre aux effets du changement climatique	1500	2543	170%		

149. **Performance du système de suivi-évaluation.** Le SSE du projet est jugé **moyennement satisfaisant**. En dépit des difficultés relevées au niveau des indicateurs d'effet et d'impact, cette appréciation se base sur la disponibilité des données qui ont servi à l'évaluation des performances du projet lors des missions de supervision, de revue à mi-parcours, et d'achèvement. Les performances du SSE s'apprécient également à travers la disponibilité des rapports contenant des informations utiles pour la prise de décisions. En plus des compétences du RSE, l'implication de l'ensemble des acteurs de mise en œuvre (Services techniques de l'Etat, ONG, OP, Prestataires de service) dans l'opérationnalisation du SSE a contribué significativement à améliorer les performances dudit système. Cependant, il faut noter que le changement de logiciel de suivi-évaluation (passage du logiciel Ruche à Tom2monitoring) a perturbé le fonctionnement du SSE. Les saisies sont effectuées au niveau central et non au niveau régional comme le prévoit le manuel de SE. Néanmoins le contrôle de qualité est assuré au niveau régional afin de vérifier la fiabilité des données avant leur saisie. Par ailleurs, l'étude finale spécifique qui était prévue pour ADAPT aurait permis de contribuer à une meilleure appréciation des résultats et des premiers effets mesurables en termes d'effet et d'impact et il est dommage que celle-ci n'ait pas reçu la non objection du FIDA (nombreux échanges sur les versions provisoires qui ont conduit à une finalisation trop tardive des TdR que l'étude puisse être réalisée avant la mission de revue d'achèvement du projet).

150. **Synergies avec d'autres intervenants.** En dehors des synergies internes au PADAT, ADAPT a eu peu de collaboration avec d'autres projets. Des complémentarités sont toutefois apparues avec le PGICT sur la promotion des produits GIFERC ou l'implantation de stations météorologiques automatiques.

3. RENTABILITE ECONOMIQUE

151. Une analyse économique et financière a été réalisée pour identifier les coûts et bénéfices, et évaluer la viabilité financière du PADAT du point de vue des bénéficiaires et de la viabilité économique du projet du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble. ADAPT devait contribuer à la viabilité financière en permettant d'améliorer la rentabilité des activités promues par le PADAT, tout en inscrivant dans une perspective de développement durable. ADAPT devait par ailleurs promouvoir à titre pilote des activités pouvant constituer des mesures d'adaptation au changement climatique. Les niveaux d'objectifs recherchés ne permettaient cependant pas un réel impact au plan économique à l'échelle de l'ensemble des bénéficiaires du projet, même si au niveau des ménages concernés une amélioration significative des revenus pouvait être attendue. Compte tenu des retards de mise en œuvre et de la durée du projet, la plupart des activités n'ont pas pu véritablement entrer dans la phase de mise en valeur.

152. L'analyse financière a été effectuée pour l'opération Quick Start à laquelle ADAPT a contribué à travers la vulgarisation des produits GIFERC. Les taux de rentabilité internes financiers pour les principales réalisations sont de 28% pour la production de riz et de 39% pour le maïs. Les appuis du projet ont produit des effets très appréciables. Selon les évaluations réalisées en vue de l'achèvement, les résultats suivants ont été enregistrés : (i) accroissement des superficies agricoles de 114% entre 2014 et 2016; (ii) augmentation des rendements de 28% pour le maïs et plus de 100% pour le riz. Les calculs ont également été réalisés pour le maraichage, et l'apiculture qui étaient des activités spécifiques à ADAPT. Les budgets de cultures élaborés sur la base des données sur le terrain lors de la mission d'évaluation finale indiquent une rentabilité financière satisfaisante pour ces activités promues (39% pour l'apiculture, 15% pour la production de tomate). Les autres activités économiques (vergers, foresterie communautaire, etc.) ont été mises en place trop peu de temps avant la fin du projet et/ou ont des cycles de production beaucoup trop longs pour que l'on puisse déjà recueillir et exploiter des données

153. ADAPT a eu également des effets en termes d'emploi, essentiellement dans le domaine du reboisement étatique avec les travaux en régie pour lesquels l'ODEF recrute des tacherons, mais également dans le cadre de l'entretien des parcelles avec la méthode *taungya* qui permet à des paysans sans terre d'exploiter des parcelles tout en recevant des primes d'entretien.

4. EVALUATION GLOBALE DE L'EFFICIENCE

154. Les moyens spécifiques dédiés à la mise en œuvre du Projet étaient limités avec une seule personne (responsable de composante) à temps plein. Toutes les fonctions administratives et financières et de suivi évaluation ont été assurées par du personnel du PNPER, assurant l'intérim des cadres du PADAT, pour lesquels il s'est agi de tâches supplémentaires, apparaissant de plus trois ans après le démarrage du PADAT. Au même titre que les autres activités du PADAT, la mise en œuvre d'ADAPT a reposé sur le principe du « *faire faire* » avec de partenaires, qui pour la plupart n'étaient pas partenaires du PADAT, ce qui a conduit à de nouvelles négociations pour l'établissement des conventions de partenariat. Les conditions de mise en œuvre du Projet ont encore été rendues plus complexes du fait des problèmes de trésorerie apparus au dernier semestre de mise en œuvre du projet et de la compression de la durée effective de mise en œuvre, deux ans effectifs au lieu de cinq prévus dans le DCP. Ces contraintes ont conduit à l'adoption de PTBA très ambitieux en 2015 et surtout en 2016 dans un contexte de procédures de contractualisation et de passation de marchés particulièrement lentes et dont les modalités ont évolué en cours de projet.

155. **Efficiences budgétaires.** La mission d'évaluation finale note que compte tenu des difficultés relevées telles que : l'instabilité de l'équipe clé du projet, les tensions de trésorerie au dernier semestre de mise en œuvre du projet, qui ont affectés les activités du projet et nuit aux paiements des fournisseurs, la **gestion financière est moyennement insatisfaisante (3/6)**. La mission d'évaluation finale a de plus rencontré des difficultés dans son déroulement en raison de la préparation insuffisante de ladite mission, notamment la non disponibilité des états financiers au 31/12/2016 dû au fait que la comptabilité n'était pas à jour.

156. **Efficiences économiques.** L'évaluation de l'efficacité technico-économique du Projet est difficile à réaliser pour deux raisons principales: (i) le caractère tardif des réalisations et une durée très courte de mise en œuvre effective du projet qui ne permettent pas de mesurer les premiers effets des interventions (en dehors du cas particulier de l'appui à l'opération Quick Start relevant d'un autre financement du PADAT); et (ii) l'insuffisance de données chiffrées par activité en terme de ventilation des dépenses (du fait de la non justification de l'avance initiale au moment de la mission). Les

données qui ont été collectées auprès des bénéficiaires des activités génératrices de revenus à court terme telles que le maraîchage ou l'apiculture montrent de bon niveau de rentabilité potentiel.

157. Compte tenu de toutes ces considérations, des taux de décaissement et d'exécution des PTBA, l'appréciation de l'efficacité du Projet peut être considérée comme **moyennement insatisfaisante (3/6)**.

F. EVALUATION DE L'IMPACT

158. **Contraintes à l'analyse d'impact.** Il est encore trop tôt pour pouvoir mesurer pleinement les impacts du Projet ADAPT dans la mesure où sa durée de mise en œuvre a été très réduite et que de nombreuses activités étaient tout juste finalisées à l'achèvement du projet ou n'ont pas pu être menées totalement à terme. De plus, l'étude d'impact finale n'a pas été réalisée car l'équipe du FIDA en charge du projet a considéré qu'elle représentait une dépense inutile au vu de la faiblesse des réalisations du projet. Toutefois, certaines activités, comme les actions de reboisement, auront des effets à moyen et long terme lorsque les arbres, ou leurs fruits, seront exploitables. Quelques activités ont, de plus, connu un développement très rapide ou une adoption immédiate et enthousiaste par les bénéficiaires et l'on peut parler dès à présent de mise à l'échelle pour l'utilisation des produits biofertilisants ou de tendances positives, qui devront être confirmées, pour la mise en place de pépinières privées, l'apiculture ou l'irrigation par goutte à goutte. Pour ces dernières, on peut regretter que l'étude d'impact à l'achèvement n'ait pas été réalisée car elle aurait pu fournir quelques premiers éléments d'appréciation ou proposer d'établir des bilans spécifiques sur certaines thématiques.

159. L'évaluation de l'impact du projet s'est faite sur la base des appréciations des bénéficiaires et des partenaires de mise en œuvre qui ont été collectées lors des enquêtes de terrain et lors de l'atelier des parties prenantes du PADAT dont l'un des groupes de travail portaient spécifiquement sur les réalisations du projet ADAPT. Par ailleurs, les données économiques collectées lors des entretiens avec les organisations bénéficiaires du projet ont été transmises à l'économiste de la revue d'achèvement du PADAT qui a pu déterminer sur cette base des revenus d'exploitation pour les filières maraîchage et apiculture.

160. **Productivité agricole.** Le Projet a contribué significativement à l'amélioration de la productivité agricole à travers la diffusion des produits GIFERC dans le cadre des champs écoles avec l'ICAT ou de la mise en place de sites pilotes pour le maraîchage. Ces produits permettent un accroissement significatif des rendements et ils se sont rapidement diffusés en milieu paysan à partir des premiers sites d'expérimentation. Cet accroissement de la production a été constaté lors du suivi de l'opération Quick Start qui comprenait de l'appui conseil en matière de gestion intégrée de la fertilité du sol incluant l'utilisation des produits GIFERC fournis dans le cadre d'ADAPT. Sans que l'on puisse dissocier les effets spécifiques des produits GIFERC dans ces résultats, l'augmentation du rendement moyen du maïs est passée de 922 kg/ha à 1 276 kg/ha, de 1,5 T/ha à 1,7 T/ha pour le riz pluvial, et de 2 T/ha à 3 T/ha pour le riz de bas-fonds. La vulgarisation de nouvelles variétés mieux adaptées au changement climatique de riz, de maïs et de manioc, et en particulier l'introduction de ce dernier dans la région des Savanes, devraient, lorsqu'elles seront davantage diffusées, contribuer à accroître la diversité des cultures avec, de plus, des variétés mieux adaptées aux variations climatiques. La vulgarisation, à petite échelle certes, de l'agroforesterie associée à des techniques de CES/DRS (bande enherbée, fumure, pare feux, etc.) a permis à quelques agriculteurs pilotes d'expérimenter dans des parcs agroforestiers de bonnes pratiques qui connaissent déjà un début de duplication. ADAPT a également permis une amorce de diversification des productions agricoles dans ses zones d'intervention avec l'implantation de vergers d'anacardiens et la promotion de l'apiculture moderne. En revanche, la mise en place d'unités piscicoles n'a pas pu être menée à terme dans la mesure où les ouvrages construits ne sont pas encore fonctionnels, que les formations techniques n'ont pas pu être dispensées et que les équipements n'ont pas été mis à disposition des bénéficiaires.

161. **Sécurité alimentaire.** Le Projet ADAPT n'a pas pu avoir d'effets directs en matière de sécurité alimentaire hors ceux obtenus plus globalement par le projet PADAT, en particulier dans le cadre de l'opération Quick Start (QS) à laquelle ADAPT a participé. La mise en œuvre du PADAT a contribué à l'augmentation des quantités de riz et de maïs *disponibles au niveau des ménages et sur les marchés locaux*. Pour les bénéficiaires de QS suivis par l'ICAT, la production totale de riz et maïs a connu une progression : elle est estimée¹³, à 704,56 kg/producteur en 2011 et à 1 504,9kg/ producteur en 2016

¹³ Rapport DSID : Evaluation des effets/impacts des actions de production agricole du PADAT. Mars 2017.

pour le maïs et à 668kg/producteur en 2011 contre 1 057,6kg/producteur en 2016 pour le riz pluvial. Ces quantités satisfont les besoins des ménages en autoconsommation et permettent de dégager un surplus de revenus pour l'achat d'autres aliments et autres nécessités familiales.

162. Les impacts recensés au niveau de ménages bénéficiaires de QS et de conseil technique (enquête SYGRI finale, DSID en janvier 2017) ont montré que *la période de soudure a été réduite de 1 mois au minimum et dans certaines régions de 1,5 mois*. L'amélioration des revenus et la plus grande disponibilité en aliments, notamment en légumes, ont permis d'améliorer *la fréquence et la qualité des aliments* pour les enfants ce qui a permis d'améliorer l'état nutritionnel des enfants et de diminuer ainsi *la malnutrition chronique globale* de 37,9 % à 24,6 % de 2012 à 2016. Quant aux ménages touchés par la période de soudure, leur taux a diminué de 84% en 2012 à 62 % en 2016. Les représentants des bénéficiaires qui ont participé aux ateliers régionaux des acteurs à Kara et à Notsè, ont fait état d'une *nette amélioration de l'état de santé des enfants* parmi les impacts majeurs du projet.

Tableau 11: Données primaires d'impact et d'effet du PADAT sur la sécurité alimentaire

Sources	Indicateurs	Avant-projet (2011 enquête DSID et 2012 SYGRI)	Avec intervention (2016)
Enquête DSID	Production moyenne de maïs par bénéficiaire (kg)	704,56	1 504,94
	Production moyenne de riz par bénéficiaire (kg)	668,20	1 057,56
Enquête SYGRI	Pourcentage des ménages touchés par une période de soudure	84%	62%
	Durée de la 1 ^{ère} période de soudure	4,6 mois	3,6 mois
	Malnutrition aigüe globale	8,4%	5,8%
	Malnutrition chronique globale	37,9%	24,6%
	Insuffisance pondérale globale	24%	15,1%
Ateliers parties prenantes	Couverture des besoins alimentaires	8 mois	12 mois
	Diversification des produits consommés	Non	Oui
	Augmentation de la fréquence des repas	1 repas/jour	2 à 3 repas/jour

163. **Revenus des ménages.** Les activités conduites dans le cadre de la composante ADAPT dans le domaine du maraîchage sous goutte à goutte avec des produits biofertilisants, même s'il s'agissait d'actions pilotes menées à une échelle réduite, se sont traduites par une amélioration immédiate des revenus des bénéficiaires (accroissement des rendements et baisse du coût des intrants et de l'énergie) comme a pu le constater l'expert économiste de l'équipe de la Revue d'achèvement du PADAT. Il a notamment relevé, à partir de sondages auprès des bénéficiaires d'ADAPT, que les revenus annuels générés par ménage sont en moyenne de : 317 000 FCFA pour l'apiculture et de 1 089 000 FCFA pour le maraîchage, pour une OP de 10 personnes. Un bilan plus poussé devrait cependant être réalisé pour tenir compte de l'amortissement des équipements. L'apiculture offre également de très bonnes perspectives en termes d'amélioration des revenus ; les premières récoltes de miel sont prévues pour 2017. Des revenus additionnels ont également été distribués à travers les opérations de reboisement avec l'ODEF qui ont été réalisées soit en régie, par des travailleurs journaliers, soit selon la méthode *taungya* associant des agriculteurs pour l'entretien des parcelles qui, outre les récoltes qu'ils obtiennent avec les cultures associés aux jeunes plants d'arbres (pendant deux ou trois ans), reçoivent une prime annuelle conditionnée par les taux de survie des arbres sur la parcelle.

164. **Actifs des ménages.** Les appuis du projet qui ont permis de cibler les ménages vulnérables sont: l'opération QS maïs et riz, pour laquelle ADAPT a participé à travers la vulgarisation des produits GIFERC, l'appui au maraîchage et les activités de soutien à la diversification des sources de revenus (apiculture, pépinière, travaux de foresterie, etc.). Les données complémentaires collectées lors des ateliers des parties prenantes, les focus groupes et les visites de terrain, ont permis de confirmer les résultats de l'enquête SYGRI concernant l'amélioration de 10% de l'indice d'accumulation de biens au niveau des ménages et plus particulièrement des ménages pauvres et des ménages qui ont une femme pour chef de famille.

165. **Capital social et humain.** Les activités conduites dans le cadre d'ADAPT ont donné lieu à la mise en place de comités de gestion (des forêts, de lutte contre les feux de brousse, de valorisation des retenues d'eau, etc.) ou de groupements (maraîchage, apiculture, etc.) dont certains ont entrepris

les démarches pour devenir des coopératives. Le niveau de renforcement de ces organisations a été assez hétérogène (parfois assez bon sur les questions techniques, mais généralement faible ou inexistant sur les questions de gestion financière et de gestion des organisations). Les membres de ces organisations ont souvent vu leur position sociale s'améliorer significativement et ils sont désormais perçus par endroit comme des leaders locaux, des personnes porteuses de changements et d'innovations, ce qui leur vaut d'être associés aux décisions communautaires et consultés par les autorités coutumières.

166. **Institutions et politiques.** Les consortiums d'ONG, qui ont conduit les activités de foresterie et d'apiculture, se sont engagés dans certaines régions dans de véritables dynamiques de partenariat qui se sont déjà concrétisées au-delà du projet dans le cadre de nouvelles interventions. D'autres partenariats paraissent évoluer vers des collaborations structurelles, comme celui de l'ONG AGIDE avec l'ICAT ou avec CADI Afrique. ADAPT a contribué au renforcement institutionnel direct de structures administratives comme la DGMN, la DE, l'ANGE ou l'ITRA, à travers la fourniture d'équipements et de moyens de fonctionnement pour qu'elles puissent conduire certaines missions ou produire des études. Par ailleurs, le projet a été l'occasion d'une collaboration directe entre les services de l'Agriculture et ceux de l'Environnement, ce qui a été salué par les agents des deux départements. Par ailleurs, le projet a donné lieu à des sessions d'information, de vulgarisation sur le changement climatique et les mesures d'adaptation, y compris la formation des décideurs au niveau national et dans les régions.

167. **Accès aux marchés.** Le Projet ADAPT n'a pas mis en œuvre d'actions destinées à améliorer l'accès aux marchés et n'est pas intervenu en complémentarité des interventions du PADAT sur cette thématique.

168. **Impact sur l'environnement.** Il n'y a pas eu d'étude spécifique sur l'impact du projet sur l'environnement et les ressources naturelles. Les seuls aménagements du projet sont la dizaine de petites retenues d'eau pour lesquels des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ont été réalisés avec l'appui de l'Agence nationale de la gestion de l'environnement (ANGE). En revanche, ADAPT a fortement contribué à la réduction de l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires chimiques par les agriculteurs bénéficiaires de l'appui technique de l'ICAT et des formations sur la GIFS et les produits GIFERC. Suite à l'utilisation de ces produits biologiques associés au compost, les producteurs ont constaté une amélioration nette de la structure du sol et de sa capacité de rétention de l'eau, la réapparition de plantes adventices, dont certaines sont utilisées dans la pharmacopée ou pour l'alimentation, ainsi que le retour d'animaux (abeilles, vers de terre, crapauds, etc.), constats qu'ils mettent en lien avec l'arrêt de l'utilisation des produits insecticides chimiques. Les produits GIFERC permettent également de lutter contre la prolifération des nématodes.

169. Le Projet ADAPT a permis de réaliser des interventions avec un impact immédiat et durable sur les ressources naturelles comme le reboisement des forêts étatiques, la mise en place de forêts communautaires et la mise en défens d'espaces protégés ou marginaux. Au niveau des forêts étatiques, on peut toutefois regretter que le projet n'ait pas fait le choix de demander à l'ODEF de reboiser uniquement avec des arbres locaux afin de diversifier les peuplements dans les espaces classés. L'essentiel des reboisements a été réalisé avec les espèces classiques (eucalyptus, mélina et teck), pour sécuriser les résultats du projet en terme de reboisement, mais des espèces locales ont également été utilisées ce qui a permis à l'ODEF de mieux maîtriser la production des plants de ces espèces. Dans les forêts communautaires, les populations ont constaté rapidement le retour de petits animaux et les sensibilisations conduites par les ONG partenaires leur ont fait prendre conscience de la disparition de certaines espèces, y compris des plantes utilisées dans la pharmacopée. Les mises en défens, qu'elles soient le fait de l'ODEF ou des communautés, vont permettre grâce à la régénération naturelle, associée à quelques enrichissements, de préserver des porteurs de graines et de réinstaller des îlots de biodiversité (retour d'espèces locales).

170. La promotion de l'apiculture moderne s'est révélée particulièrement pertinente, car au-delà des revenus qu'elle génère et du fait qu'elle permette d'éviter la destruction des ruches à la récolte du miel, cette activité est porteuse de changement important au sein des populations qui la pratiquent. En effet, la protection des ruches implique un renforcement de la lutte contre les feux de brousse et les besoins en arbres mellifères incitent à une préservation des espaces boisées et même à leur développement et à leur enrichissement en espèces diverses. Cela se traduit également par une prise de conscience du rôle des abeilles, et à un intérêt direct de l'accroissement de leur population, qui conduit les apiculteurs à limiter ou éviter les traitements chimiques sur leurs cultures.

171. En contribuant à l'aménagement des espaces pastoraux, notamment par la réalisation de forages, et surtout en balisant les couloirs de passage, ADAPT contribue à la mise en place des conditions d'une meilleure gestion de la transhumance par les comités préfectoraux. La transhumance, comme la divagation du bétail dans son ensemble, constitue une source majeure de conflits sociaux, parfois très violents, et l'un des principaux facteurs de risque en matière de reboisement.

172. Les campagnes de sensibilisation au changement climatique ont permis d'établir un lien direct entre les effets constatés par la population, essentiellement l'irrégularité des pluies, et la raréfaction du couvert végétal et ses effets connexes comme la disparition de la faune sauvage, l'érosion et le tarissement précoce des points d'eau. Cette prise de conscience a encouragé les populations à mettre en place ou à renforcer les pratiques de lutte contre les feux de brousse ou de reforestation des parcelles privées ou communautaires. Elle s'est également traduite par l'expérimentation de techniques d'agroforesterie ou de CES/DRS (reboisement avec des arbres fixateurs d'azote, pare feux, bandes enherbées, fumure du sol, etc.) à l'échelle des exploitations familiales qui rencontrent un écho très favorable de la part des populations surtout en région des Savanes. Des initiatives « d'éducation environnementale » spontanées apparaissent ici et là, de la part des anciens au profit des jeunes, y compris avec les instituteurs. Les femmes ont été particulièrement concernées et réceptives à cette sensibilisation dans la mesure où ce sont elles qui sont chargées de la corvée de bois de chauffe mais aussi de la collecte de la plupart des produits forestiers non ligneux (PNFL). Certaines d'entre elles se sont même lancées dans une activité de pépinière pour le reboisement.

173. En revanche, les actions de protection des cours et des plans d'eau et des terres agricoles aménagées prévues dans le cadre d'ADAPT, et en particulier la protection des bas-fonds aménagés par le PADAT contre l'érosion, n'ont pas pu être réalisées alors que cela devait constituer une priorité, notamment en terme de complémentarité et de renforcement (durabilité) des activités du PADAT. Cette situation s'explique à la fois par les tensions de trésorerie (au cours du dernier semestre de mise en œuvre du projet) mais aussi et surtout par les retards du PADAT en termes de réalisation des aménagements.

174. **Adaptation au changement climatique.** Les actions du projet ont permis de mener une importante campagne de sensibilisation sur le changement climatique et sur les mesures d'adaptation auprès des partenaires et des bénéficiaires. On observe dès à présent des changements de comportement des populations tant dans leur pratiques culturelles que dans leur exploitation et leur perception des ressources naturelles. L'acquisition de stations météorologiques automatiques, d'équipements agro-météorologiques et d'une unité informatique de traitement des données au profit de la DGMN devraient renforcer ses capacités à produire une information climatique de qualité qui va permettre de mieux mesurer les effets du changement climatique à l'échelle des différentes zones agro-climatique du pays.

175. La sélection par l'ITRA, dans le cadre d'un processus participatif avec les producteurs, de variétés améliorées de riz, de maïs et de manioc, mieux adaptées au changement climatique et assurant une diversification des cultures au sein des exploitations familiales va contribuer à sécuriser les récoltes et à accroître la résilience des systèmes de production. En améliorant la structure du sol, les produits GIFERC permettent une meilleure rétention de l'eau dans la terre et facilite son absorption par les plantes, ce qui leur permet de mieux faire face aux épisodes de sécheresse. L'introduction de l'irrigation par goutte à goutte permet de réduire encore les besoins en eau d'arrosage sur le maraichage, et donc de faire face à des pénuries d'eau plus ou moins structurelles, mais également d'étaler les périodes de production. Les petites retenues d'eau aménagées dans le cadre d'ADAPT pourront, si elles sont pleinement mises en valeur, constituer localement la base d'une diversification et d'une intensification agricole plus résiliente aux aléas climatiques.

176. **Equité de genre et autonomisation des femmes.** Alors que les femmes constituaient une cible prioritaire pour la composante ADAPT, peu de dispositions spécifiques ont été prises pour en faire des bénéficiaires privilégiés du projet. Si leur implication dans les différentes activités a constitué une condition d'intervention, et notamment leur présence au sein des comités de gestion, des groupements ou des coopératives, aucune activité ni avantage particulier n'a été spécifiquement défini pour elles. Les groupements, de petites tailles, sont généralement mixtes et ils réunissent souvent des conjoints. Il est apparu lors des discussions avec les organisations de base ou lors des ateliers des parties prenantes qu'en milieu rural les femmes étaient encore en retrait lorsqu'il s'agissait de s'investir sur des initiatives de développement. Les structures mises en place dans le cadre du projet ont toutefois clairement permis aux femmes de prendre des responsabilités dans la communauté et d'affirmer ainsi leur position sociale y compris au sein du ménage. Lors des ateliers

des parties prenantes il est clairement apparu que le projet avait permis à des femmes d'acquérir des revenus autonomes, « avant elles travaillaient pour leurs maris qui décidaient seuls de la conduite de l'exploitation et des dépenses du ménage », avec lesquelles elles peuvent faire des achats pour les enfants (fournitures scolaires, santé, etc.). Les maris sont plus enclins à leur demander leur avis et elles à prendre position et à exprimer leur point de vue, y compris en public. « Avant, nous les femmes on était endormies, le projet nous a réveillé ». Elles occupent régulièrement les fonctions de trésorière des organisations mises en place et quelques-unes sont mêmes présidentes. De bonnes perspectives d'autonomisation existent pour les femmes qui se sont investies dans les activités de maraichage, d'apiculture ou de pépinière, même si la durée très courte du projet n'a pas permis de les installer définitivement dans leurs activités.

177. De manière générale, et indépendamment de la faiblesse des résultats quantitatifs obtenus comparée à ce qui était prévu dans le document de formulation, les impacts du Projet peuvent être appréciés comme **moyennement insatisfaisants (3/6)**.

G. EVALUATION DE LA DURABILITE

178. **Stratégie de désengagement.** Le Projet ne s'est pas doté d'une stratégie de désengagement dans la mesure où il s'inscrivait plutôt dans une logique de prolongation de ses activités considérant que la planification initiale avait été faite sur cinq ans et qu'il aurait donc pu continuer ses activités plusieurs mois, voire un an afin de pouvoir terminer dans de bonnes conditions les investissements en cours de réalisation. Les modalités de cette prolongation n'ont jamais toutefois été clairement définies et aucun n'est intervenu, sous quelque forme que ce soit entre le FIDA et le Gouvernement, pour demander cette prolongation. La conséquence directe de cette situation a été un achèvement réalisé dans la précipitation afin de maximiser le nombre de réalisations sur le terrain même si les mesures d'accompagnement ou d'appui conseil ne pouvaient pas être mises en place avant l'achèvement du Projet. Ce n'est que dans les toutes dernières semaines de 2016 que l'équipe du Projet, et le MAEH, ont pris acte qu'il n'y aurait pas de prolongation et qu'ils se sont inscrits dans la perspective de sa clôture d'ADAPT aux dates prévues dans l'accord de financement.

179. **Durabilité sociale.** Les structures mises en place au sein des communautés sont venues renforcer les organisations existantes, comme les CVD, dans la mesure où elles venaient apporter des formes de réponses au phénomène du changement climatique qui est aujourd'hui largement compris et assimilé par les populations. Les comités de lutte contre les feux de brousse, de gestion des forêts communautaires ou les comités mis en place autour d'une activité génératrice de revenus comme l'apiculture, la pisciculture ou l'arboriculture fruitière sont perçus comme des organisations importantes pour le développement économique et social des communautés et leurs membres bénéficient d'une reconnaissance de la part du reste de la population. Les ONG locales partenaires du projet sont clairement impliquées dans une relation durable et interdépendante avec les communautés qu'elles appuient et les renforcements initiés dans le cadre d'ADAPT trouveront certainement des prolongations qui seront d'ampleur variable selon les opportunités de financement.

180. **Durabilité financière et économique.** La durabilité financière des réalisations est assurée par l'existence d'une demande croissante pour les céréales et pour le manioc mais également pour le miel et les autres produits de la ruche (cire, propolis), pour le maraichage et pour les produits forestiers ou de la pêche. Les technologies promues font appel à des équipements fabriqués localement dont le renouvellement sera possible compte tenu de leurs coûts limités. L'accessibilité financière aux produits GIFERC ne pose pas de problème aux producteurs, la plupart d'entre eux les ont déjà adoptés et leur coût est inférieur à celui des intrants et pesticides habituellement utilisés.

181. La durabilité économique des investissements (retenues d'eau) va dépendre de leur mise en valeur effective à travers des activités complémentaires (riziculture ; maraichage, pêche et pisciculture, etc.) ainsi que des modalités de gestion de ces ouvrages. Les modalités de gestion sont également une condition nécessaire à la valorisation économique des forêts communautaires et l'on peut regretter que le Projet n'ait pas pu suffisamment appuyer la mise en place et la formation des comités de gestion. En définitive, les chances de durabilité financière et économique sont élevées en dehors des activités liées aux retenues d'eau en raison de la mauvaise qualité des ouvrages réalisés.

182. **Durabilité technique.** Les technologies introduites dans le cadre d'ADAPT sont adaptées, elles peuvent facilement être reproduites localement, pour l'apiculture, les reboisements ou les variétés améliorées, en dehors du cas spécifique du matériel d'irrigation par goutte à goutte. La qualité des équipements utilisés pour cette dernière permet un amortissement sur une période de minimum cinq ans, le coût d'un kit pour 1 000 m² étant de l'ordre de 600 000 FCFA. L'insuffisance

d'équipements fournis par le projet, voire dans certains cas leur absence totale (apiculture ou pépinières), pose un problème immédiat de mise en valeur mais il pourra être résolu progressivement car ces matériels sont fabriqués localement et leurs coûts raisonnables les rendent accessibles pour les bénéficiaires. En revanche l'acquisition du matériel pour l'entretien des pare feux ou le reboisement sera plus difficile à financer. En ce qui concerne les retenues d'eau et les étangs piscicoles, les importants défauts de conception et de réalisation des ouvrages posent clairement la question de leur durabilité. Certaines risquent d'être fortement endommagées lors de la prochaine saison des pluies ou d'être inutilisables en raison des fuites par infiltration qui ne leur permet pas de conserver l'eau nécessaire à leur mise en valeur. La viabilité et la durabilité des stations météorologiques automatiques vont essentiellement dépendre de la prise en charge des coûts récurrents de fonctionnement sur le budget de l'Etat et du déploiement de personnels formés dans les différentes stations.

183. Durabilité institutionnelle. La durabilité institutionnelle repose essentiellement sur l'autonomisation des structures promues et/accompagnées ou impliquées dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit dans le cas d'ADAPT des comités de gestion et des coopératives qui ont pu être mises en place autour des activités de maraichage ou d'apiculture. Ces institutions sont formalisées depuis très récemment et donc fragiles, ce qui requiert la poursuite des actions de renforcement de leurs capacités.

184. Les facteurs favorables à la durabilité institutionnelle sont : (i) La présence sur le terrain des ONG partenaires du Projet au-delà du terme de celui-ci; (ii) le dispositif d'auxiliaires endogènes et conseillers agricoles de l'ICAT pour poursuivre l'animation des CEA dans le cadre de leurs missions de conseil et le transfert de compétences aux OP par l'ICAT. D'autres facteurs importants devront être considérés. Il s'agit de : (i) la vie démocratique et le niveau de gouvernance acceptable dans les organisations promues; (ii) l'existence de structures préfectorales, régionales et nationales, et de STD offrant les opportunités d'ancrage et d'accès à des appuis ; (iii) les efforts fournis par les coopératives dans la satisfaction des services essentiels requis par les membres (intrants, warrantage et augmentation des prix d'achat au producteur, etc.); (iv) l'expérience de certaines OP ou communautés dans la mobilisation des financements auprès d'autres PTF (ex : Partenariat OP de SAKPOVE et le PGICT, un projet de la Banque Mondiale pour le financement d'une retenue d'eau supplémentaire à la réalisation d'ADAPT) ; (v) l'existence d'innovations paysannes reproductibles à faibles coûts ; (vi) l'émergence de compétences de gestion (tenues des cahiers comptables) ; et enfin, (ix) le dispositif d'artisans pour l'entretien et le renouvellement des équipements.

185. Durabilité des structures de gestion des biens publics ou communautaires. Dans le cadre du PADAT, certaines structures mises en place et/ou accompagnées, du fait de leur nature et de leurs fonctions, devront continuer à être appuyées pour pouvoir se pérenniser après le projet, notamment celles travaillant autour des activités socio-économiques (retenue d'eau, puits pastoraux, comités de gestion des opérations de reboisement). Pour cela les ONG partenaires et les services de l'Etat (DE, DPA, ICAT, etc.) vont devoir poursuivre leur accompagnement et mobiliser pour cela des ressources financières en interne ou auprès de partenaires. Même si aucune garantie n'existe aujourd'hui, on peut considérer que les perspectives de durabilité sont encourageantes du fait que les structures communautaires mises en place sous l'impulsion du projet l'aient été à travers des partenaires qui vont continuer leur appuis auprès des communautés, soit parce qu'il s'agit de leurs fonctions régaliennes (services de l'Etat), soit parce qu'ils constituent des partenaires clés pour la poursuite de leurs activités et pour la mobilisation de financements (ONG). La durabilité effective des organisations locales dépendra de leur niveau d'autonomie, de leur ancrage avec le niveau régional, du degré de transparence et la qualité de la vie démocratique, de la bonne gestion et du respect des principes de reddition des comptes aux membres, et de la capacité d'innover sur le plan organisationnel et financier.

186. Durabilité environnementale et adaptation au changement climatique. Les perspectives de durabilité environnementale et d'adaptation face au changement climatique sont élevées dans la mesure où le projet ADAPT a contribué à une prise de conscience du changement climatique et de ses effets et que les activités qui ont été proposées par le projet constituent de mesures d'adaptation qui ont reçu un accueil très favorable des populations bénéficiaires. On constate dès à présent que d'autres agriculteurs ou d'autres communautés, cherchent à répliquer certaines actions soutenues par le projet et que de nombreuses dynamiques sont engagées autour de la protection et d'une meilleure valorisation des ressources naturelles impliquant des changements de comportement, vis-à-vis des feux de brousse ou de la divagation du bétail par exemple, auxquels adhère une part de plus en plus large de la population.

187. La durabilité des résultats du Projet peut être considérée comme **moyennement satisfaisante** (4/6).

H. CIBLAGE ET PORTEE

188. **Ciblage des bénéficiaires.** Le Projet ADAPT n'avait pas de stratégie de ciblage spécifique et c'est donc celle du PADAT qui a été utilisée. Celle-ci comprenait les étapes suivantes :

- Ciblage géographique consistant à : (i) la pré-identification des localités/villages à base des cartes de matérialisation des zones de pauvreté établie par la Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID). Cette carte a permis aux ONG prestataires de retenir les villages cibles. (ii) L'identification définitive des localités/villages prioritaires a été faite à l'aide du logiciel de géo-référencement "MAP INFO" au cours d'une séance de travail au niveau de chaque région qui a réuni les ONG, l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT), la Direction régionale en charge de l'agriculture (DRAEH) et la Coordination opérationnelle régionale (COR). A cette étape, 1 126 localités ont été retenues sur les 16 235 que compte le Togo, soit 7%. Lorsque le Projet ADAPT est venu s'insérer dans le PADAT, des extensions géographiques ont été retenues en fonction des sites et des communautés partenaires identifiées par les consortiums d'ONG.
- Sensibilisation des populations des localités identifiées: Cette sensibilisation a été réalisée par les ONG prestataires et a porté sur les objectifs du projet, les différents appuis et les critères à remplir pour en bénéficier.
- Etablissement des listes des bénéficiaires: Les listes des bénéficiaires sont soit établies directement dans les localités par les prestataires de services avec l'appui des comités et autorités locales (cas des individus pour le Quick-Start, pour les activités de reboisement ou de mise en valeur des retenues d'eau) ou constituées à partir des demandes exprimées par les bénéficiaires potentiels (cas du maraichage).
- Analyse technique et validation des listes réalisées par les comités techniques ou de validation mis en place à cet effet.

189. Ces différentes étapes de sélection des bénéficiaires ont été réalisées avec l'implication de tous les acteurs de mise en œuvre (prestataires de services, autorités administratives et locales, faitières des organisations de producteurs, les services techniques étatiques et la COD du PADAT) suivant une approche participative et inclusive. En définitive, le Projet a effectivement touché dans une large proportion les bénéficiaires de l'opération Quick Start du PADAT, et donc essentiellement des petits producteurs de riz et de maïs, mais également des producteurs maraichers et des communautés dans leur ensemble, dans le cadre des opérations de sensibilisation au changement climatique ou de la promotion de mesures d'adaptation comme par exemples les reboisements communautaires ou la gestion des espaces pastoraux. Par contre aucune action spécifique n'a été conduite en faveur des ménages touchés par le SIDA.

190. **Portée.** ADAPT est intervenu sur l'ensemble des 5 régions du Togo. Globalement, le Projet a dépassé ses objectifs quantitatifs en termes de bénéficiaires directs avec 39 311 personnes touchées¹⁴, dont 17 690 femmes (il n'y a pas eu de suivi spécifique des jeunes), pour un objectif de 25 000 (RMP), soit un taux de réalisation de 157%, sans compter les habitants des communautés ayant bénéficié des forages et des reboisements. Le tableau suivant donne une estimation du pourcentage de femmes et de ménages touchés.

Tableau 12: Nombre de bénéficiaires directs et pourcentage de femmes

Adaptation de la production agricole aux changements climatiques	Nombre de personnes touchées	Proportion de femmes	Ménages touchés
	39 311	45%	16 449

¹⁴ Dont 24 195 (11 856 femmes) dans le cadre des groupes de bénéficiaires de Quick Start (diffusion de produits GIFERC), 2°453 dans le cadre de la micro-irrigation et de la formation à l'utilisation des produits GIFERC dans le maraichage, 2°863 (1°145 femmes) dans le cadre de la sensibilisation sur le changement climatique, 200 apiculteurs, etc.

I. INNOVATION, TRANSPOSITION, REPRODUCTION A PLUS GRANDE D'ECHELLE ET EFFETS DE CHANGEMENT

191. Le projet ADAPT a permis de tester et/ou de mettre à l'échelle des innovations dans de nombreux domaines :

- Le soutien aux services de météorologie, et notamment leur équipement avec des stations automatiques, a été repris dans le cadre du PIGCT qui va lui aussi financer l'acquisition de stations du même modèle ;
- La vulgarisation auprès d'une centaine de groupements maraichers d'un système d'irrigation par goutte à goutte, technologie qui était peu ou pas présente au Togo. Le test en milieu paysan de cette technologie dans les 5 régions pourrait permettre au Ministère de l'Agriculture de faire un bilan de la pertinence de la promotion de ce matériel auprès des agriculteurs et de déterminer les mesures d'accompagnement à mettre en place (formation des agents de l'ICAT, mise en place d'un schéma d'acquisition et de distribution, subvention et / ou facilité de financement via les IMF, etc.) d'autant plus que le développement de l'irrigation demeure une priorité des politiques agricoles ;
- La promotion des produits GIFERC à travers son association avec le goutte à goutte d'une part et son introduction dans les paquets technologiques vulgarisés par l'ICAT. Limitée initialement aux bénéficiaires du PADAT, la promotion des produits GIFERC par l'ICAT est en train de se généraliser et elle a été reprise par d'autres projets comme le PGICT ;
- La promotion de l'apiculture moderne a permis de mettre en lumière cette activité considérée comme un peu marginale et qui n'avait jusqu'alors jamais, ou très peu, été prise en compte dans des projets publics de développement agricole. Les résultats obtenus, non pas d'un point de vue quantitatif, mais en terme d'appréciation par les populations bénéficiaires devraient encourager le Gouvernement à se doter d'une stratégie de promotion de cette filière d'autant plus qu'elle a une incidence favorable en terme de préservation des ressources naturelles.
- La mise en défens de parcelles au sein des forêts classées constitue une nouvelle pratique que l'ODEF a initié dans le cadre du projet. De nouvelles parcelles de mise en défens sont en cours d'installation sur un financement de la FAO. L'ODEF souhaite encore améliorer l'approche en généralisant l'inventaire préalable de la biodiversité des espaces mis en défens ce qui lui permettra à terme de mener des études sur la régénération naturelle des différents écotypes.
- La diffusion, à travers un processus de sélection variétale participative, de variétés améliorées et mieux adaptées au changement climatique de riz, maïs et manioc et l'introduction du riz pluvial et du manioc dans la région des Savanes.
- La réalisation d'aménagement pour la pisciculture, qui constitue potentiellement une option de diversification agricole, mais qui compte tenu de la mauvaise qualité des ouvrages réalisés dans le cadre du projet risquent de constituer un contre-exemple préjudiciable au développement de cette activité.

192. Le potentiel de réplique à grande échelle peut être considéré comme **moyennement insatisfaisant (3/6)**.

J. PERFORMANCE DES PARTENAIRES

193. **Performances du Gouvernement.** A l'instar du PADAT, Les performances du Gouvernement ont été jugées **moyennement insatisfaisantes**. Les points forts de sa performance sont appréciés notamment à travers : (i) le respect des dispositions de l'accord de financement, incluant les procédures du FIDA relatives à la gestion du compte spécial; (ii) la participation aux missions de supervision et le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées; (iii) la régularité des réunions du CTP et du CIPS ; (iv) la mobilisation d'un auditeur interne pour tous les projets du PNIASA ; et (v) l'effectivité de la prise en charge des taxes et droits. Les points faibles portent essentiellement sur: (i) les retards enregistrés dans la mobilisation de la contrepartie gouvernementale ; (ii) l'inefficacité du processus de passation des marchés surtout à l'étape d'évaluation des offres ; (iii) le non-respect de la séparation des rôles dévolus au niveau stratégique (MAEH) et au niveau opérationnel (COD), ce qui est à la base de certains retards dans la mise en

œuvre du projet; et (iv) le manque d'application systématique des procédures d'évaluation des performances des prestataires de mise en œuvre (ONG, ATI).

194. **Le point focal du FEM** a été associé lors des missions de la RMP et des missions de supervision. Il a donc pu suivre le déroulement du projet sur lequel il porte un jugement clairement négatif en raison des résultats obtenus au niveau de l'exécution financière. Ce sentiment est d'autant plus vif qu'un autre projet financé par le FEM, le PIGCT, mais confié à un autre opérateur et sous tutelle du Ministère de l'Environnement, obtient pendant la même période (2013/2016) des résultats significatifs. Le fait de retourner au FEM une part aussi importante du don reçu par le pays envoie un signal négatif qui risque de porter préjudice aux financements futurs. Par ailleurs, le point focal du FEM ne comprend pas pourquoi le FIDA et le Ministère de l'Agriculture, n'ont pas davantage pris la mesure des difficultés de démarrage et de leurs implications en engageant dans les délais une demande de prolongation du projet ADAPT et en mettant en place les conditions de ce prolongement, comme cela a pu être fait pour le PGICT. Il regrette également fortement qu'il n'y ait pas eu un meilleur dialogue institutionnel avec le FIDA, plus régulier, et notamment lors des missions des responsables de portefeuille en charge du Togo.

195. **Performances du FIDA.** Cinq (5) missions de supervision, trois (3) missions de d'appui-suivi, et une RMP ont été conduites par le FIDA conjointement avec le Gouvernement du Togo (voir Appendice 5). Ces missions ont été réalisées pour le projet PADAT dans sa globalité et elles étaient composées d'équipes d'experts permettant de couvrir les différents champs thématiques concernés par l'action du PADAT (productions agricoles, valorisation des produits, infrastructures rurales, organisations paysannes, adaptation au changement climatique), ainsi que les questions fiduciaires et de suivi-évaluation essentielles au bon fonctionnement du projet. Il n'y avait pas toujours d'expert dédié à la supervision de la composante ADAPT et une seule supervision (juin 2016) a donné lieu à un rapport distinct. La RMP a été conduite lors d'une mission de supervision du PADAT. D'une manière générale, la réactivité du FIDA au cours de ces missions a été bien appréciée par l'équipe du PADAT dans la mesure où elle a permis de contribuer à résoudre les contraintes organisationnelles, techniques et financières rencontrées par le projet dans sa mise en œuvre. Toutefois, pour une meilleure visibilité d'ADAPT, en tant que projet autonome, et surtout pour un meilleur suivi spécifique des questions administratives et financières et de suivi-évaluation, le principe de réaliser systématiquement un rapport spécifique aurait dû être retenu. Les performances du FIDA ont été jugées modérément insatisfaisantes. Les points forts de ces performances sont appréciés notamment à travers : (i) la régularité des missions de supervision directe; (ii) le renforcement des capacités du personnel du PADAT, y compris pour la coordination d'ADAPT, et des institutions partenaires (publiques et privées); et (iii) la mobilisation de l'assistance technique ponctuelle pour appuyer la mise en œuvre, particulièrement dans les domaines de la gestion financière et du suivi-évaluation. Les points faibles portent essentiellement sur: (i) une attention insuffisante accordée à la mise en place d'ADAPT au sein du PADAT; et (ii) les retards dans le traitement des demandes d'ANO liés à la forte rotation des CPM (4 CPM en 6 ans).

196. **Autres partenaires.** Les partenaires ont joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la composante ADAPT dans la mesure où celle-ci reposait sur le *faire faire* mais également du fait des problèmes de trésorerie du projet au cours du dernier semestre de mise en œuvre qui les ont contraints à adapter leurs interventions aux ressources disponibles et à assurer le préfinancement de tout ou partie de leurs interventions. Les ONG, que ce soit dans le cadre des consortiums ou individuellement, ont été particulièrement engagées et les quelques réussites du projet reposent largement sur elles mais aussi sur des structures comme l'ICAT ou l'ODEF. Pour certaines activités, les performances techniques des partenaires se sont révélées limitées ce qui a pu ralentir ou compromettre les résultats du projet. Un diagnostic plus poussé des capacités des structures, notamment étatiques, du projet aurait dû être conduit à la conception afin de prendre les mesures de renforcement indispensables, y compris en terme d'assistance technique, pouvant leur permettre d'assurer pleinement leurs prérogatives. Le recours à des ONG bien implantées localement, qui ont de plus été identifiées par les services techniques compétents dans leurs domaines d'interventions, a également facilité la mise en œuvre du projet qui a pu bénéficier des relations de confiance et dynamiques déjà établies avec les populations, de la notoriété des organisations concernées.

197. En terme de contractualisation, il aurait été préférable de mieux distinguer les conventions cadres de partenariat, ou protocoles, passés avec les partenaires institutionnels que le projet est venu renforcer dans leurs missions, des conventions de prestations de services, qui sont des contrats soumis aux règles de passation des marchés, avec les ONG qui sont intervenues en tant qu'opérateurs rémunérés. Une convention cadre de partenariat aurait dû être par ailleurs passée avec

la DRF afin qu'elle assure de manière autonome le suivi des reboisements communautaires au lieu d'avoir ses frais de missions pris en charge par les ONG dont elle devait contrôler les interventions. Les contrats qui ont pu être passés sur une base pluriannuelle ont nettement facilité la mise en œuvre des interventions en donnant davantage de souplesse et de visibilité aux partenaires, ce qui les a encouragés à s'investir davantage.

198. Le Projet a fait appel comme prévu à des partenaires et à des prestataires privés pour la réalisation des activités. La qualité des prestations est très variable selon les partenaires. Il faut toutefois relever que certains d'entre eux se sont révélés très performants et qu'ils ont pu conduire des actions de qualité (sensibilisation / communication sur le changement climatique, micro-irrigation, promotion des bio-fertilisants, reboisements communautaires, apiculture, etc.) en acceptant souvent de préfinancer compte tenu des délais de paiements du Projet (liés notamment aux tensions de trésorerie). C'est avec les services de l'Etat que les partenariats ont été les moins performants et que les activités conduites ont donné les résultats les plus mitigés. Cela tient à une plus faible capacité de préfinancement, à une proximité moindre avec les bénéficiaires (les ONG ont tissé de véritables relations de partenariat avec certaines communautés), et à davantage de lourdeur administrative. L'ODEF et l'ICAT se distinguent de ce point de vue par les très bons résultats qu'ils ont obtenus. Dans l'autre sens, la réalisation des retenues d'eau peut être considérée comme un échec important dans la mesure où elles représentent des investissements importants et que les perspectives de mise en valeur sont à l'achèvement du Projet très faibles. A noter également, le volontarisme des entreprises qui ont réalisé les forages pastoraux qui ont réalisé des ouvrages de qualité, sur fonds propres et dans des délais très court.

199. De manière générale, les performances des partenaires peuvent être jugés comme **moyennement insatisfaisantes (3/6)**.

K. ENSEIGNEMENTS TIRES

200. Sur la base des résultats d'ADAPT à l'achèvement, des leçons ont été tirées en termes de i) politiques et stratégies, ii) d'approches et d'arrangements de mise en œuvre, et iii) de planification, gestion, coordination et suivi-évaluation.

Enseignements tirés en termes d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et stratégies agricoles

201. **Promotion du maraichage sous irrigation par goutte à goutte.** La production maraichère sous micro irrigation, associée à une fertilisation et à des traitements biologiques ou raisonnés et au compost, permet de sécuriser les productions dans un contexte de changement climatique (réduction de la disponibilité et/ou de l'accessibilité de l'eau, risque de stress hydrique accru, etc.) tout en améliorant la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits. Le développement à grande échelle de cette technologie implique toutefois la mise en place d'une politique de soutien à l'investissement ou de subvention, et une structuration des filières pour améliorer les conditions d'accès aux équipements et intrants ainsi qu'au marché dans un cadre d'échanges régionaux.

202. **Mesures d'adaptation au changement climatique pour les petites exploitations agricoles.** La prise de conscience de la réalité et des effets du changement climatique se traduit par une importante demande d'innovations de la part des agriculteurs et par une grande aptitude au changement dans leurs pratiques agricoles. Cela se traduit par l'adoption de variétés améliorées et l'introduction de nouvelles cultures ou par l'apprentissage de nouvelles techniques de conservation et de gestion durable des sols et d'agroforesterie, incluant l'utilisation de fumures issues de l'élevage. Les politiques de développement rural devront prendre en compte cette demande des producteurs en termes d'innovations et accompagner leur volonté de diversification dans une perspective de sécurisation durable de leurs revenus.

Enseignements tirés en termes de modalités d'intervention

203. **Association de l'apiculture aux opérations de reboisement communautaire.** La dimension économique de l'apiculture, et l'intérêt des populations pour cette activité, constituent une importante motivation pour la préservation, l'extension et l'enrichissement des espaces boisés. L'implantation de ruches dans les espaces reboisés accroît la motivation des apiculteurs pour la réalisation des pare feux, la surveillance des feux de brousse et l'entretien des plants.

204. **Reboisement générateur de revenus à court et moyen terme pour les ménages.** La régénération du couvert arboré est clairement identifiée par les populations comme un moyen de

limiter les effets du changement climatique et de restaurer de meilleures conditions de vie et de production. Le reboisement est une activité exigeante en termes de travail et de surveillance et qu'il est parfois difficile de mener dans un cadre communautaire (disponibilité en terres et garantie des droits à moyen et long terme sur les espaces reboisés, mobilisation au profit d'actions communautaires). La promotion du reboisement individuel (verger, haie et bosquet) avec des variétés améliorées d'espèces à haute valeur économique est plébiscitée par les populations rurales car elle permet de concilier lutte contre le changement climatique et satisfaction des besoins financiers des ménages.

205. Entretien des parcelles reboisées par les agriculteurs. La mise en place de culture dans les parcelles de reboisement (méthode *taungya*) pendant les trois premières années, que ce soit dans le cadre de reboisement dans des forêts étatiques avec des agriculteurs contractuels, ou dans des espaces communautaires ou privés, permet d'améliorer très significativement les taux de survie, et la croissance et le développement des plants. Par ailleurs, cette technique permet à des paysans sans terre d'accéder à des parcelles de cultures de façon permanente en se déplaçant dans les forêts étatiques au gré des reboisements. Ils deviennent des paysans itinérants exploitant une parcelle pendant deux ou trois ans puis ils passent à la suivante.

206. La Recherche-Développement couplée avec la sensibilisation. Les actions complémentaires de sensibilisation et de promotion de mesures d'adaptation ont constitué un outil puissant pour une prise de conscience par les groupes vulnérables et une adoption rapide des outils d'adaptation au changement climatique. L'expérience d'ADAPT montre que les changements de comportements s'obtiennent mieux lorsque les interventions combinent sensibilisation et opérations pilotes et que les activités proposées s'inscrivent clairement dans une perspective de renforcement économique des communautés ou des ménages. En effet, les bénéfices associés aux opérations pilotes menées dans le cadre d'ADAPT (association de l'apiculture aux opérations de reboisement communautaire, reboisement à partir d'essences à valeur économique, maraichage sous micro-irrigation goutte à goutte) ont permis d'observer des changements profonds dans les comportements des populations vis-à-vis des ressources naturelles et de l'adoption de nouvelles technologies. Ces changements sont observés à partir par exemple de la reproduction des techniques GIFERC et GIFS dans les parcelles individuelles, de la conduite d'activités de sensibilisation par les comités de gestion des forêts communautaires/de lutte contre les feux de brousse au profit des producteurs; de la mise en place spontanée d'éducation environnementale pour les enfants au niveau des communautés appuyées par le projet; du développement de reboisements privés ou de l'apprentissage de nouvelles techniques de conservation et de gestion durable des sols et d'agroforesterie.

207. Faire-faire avec les STD et les ONG et décentralisation de la fonction de pilotage. Le recours au principe du *faire faire* et surtout la forte implication des partenaires sur le terrain a constitué un arrangement de mise en œuvre efficace pour la durabilité institutionnelle. De ce point de vue, l'engagement des ONG est particulièrement à souligner car même si elles ont été recrutées en tant que prestataires, elles se sont comportées davantage comme des partenaires en mobilisant leurs moyens et parfois même en préfinançant certaines acquisitions pour faire face à leurs engagements vis-à-vis des bénéficiaires. Ceci s'explique pour partie par le fait que les ONG, en particulier celles avec un ancrage local fort, ont dans certains cas, et dans la mesure où ils correspondaient aux critères du projet, proposé les bénéficiaires, avec lesquels elles ont travaillé. Il s'agissait généralement de groupes ou des communautés avec lesquels elles sont engagées sur le long terme. Par ailleurs, les ONG locales ont été sélectionnées avec l'appui des STD, ce qui renforce encore les perspectives de collaboration durable des acteurs du développement rural au niveau local.

208. Le *faire faire* est donc une approche performante si l'on évite les écueils administratifs. Ce sont les partenaires, et ainsi le mode d'intervention par le *faire faire*, qui ont largement contribué aux résultats obtenus par le Projet. Mais cette approche a été fortement contrariée par les importants délais de contractualisation, notamment pour les conventions de partenariats. Le manque d'anticipation du PADAT dans la préparation des conventions pour la mise en œuvre d'ADAPT est à déplorer car des négociations auraient pu être engagées dès la signature de l'accord de don et sans attendre le recrutement du responsable ADAPT, ce qui aurait permis de gagner plusieurs mois de mise en œuvre et permis de mieux prendre en compte la durée et la complexité des procédures de passation de marché au niveau national (plus grand étalement des marchés, meilleure préparation des dossiers, etc.).

Enseignements tirés en termes de planification, gestion, coordination et suivi-évaluation.

209. **Une mise en œuvre difficile du fait de la complexité du projet et de son manque d'autonomie.** ADAPT a été conçu pour renforcer les objectifs du PADAT tout en permettant de mettre en œuvre des actions inscrites dans le PANA sans qu'il y ait de relation directe entre les différents domaines concernés. Il en a résulté un projet difficile à comprendre dans son organisation, avec un DCP complexe et des limites par toujours claires entre composantes et sous-composantes, et pour la mise d'œuvre duquel il a fallu faire appel de nombreux partenaires. Cette complexité a encore été renforcée du fait de l'intégration du projet dans le PADAT et de sa très faible autonomie de mise en œuvre tant opérationnelle que sur les fonctions de coordination et de gestion.

210. **Une intégration d'ADAPT dans le PADAT qui réduit sa visibilité en tant que projet et fait perdre de vue ses objectifs spécifiques.** L'intégration d'ADAPT au sein du PADAT a fait oublier qu'il s'agissait d'un projet en tant que tel, faisant l'objet d'un DCP et d'un accord de don spécifiques, avec ses propres objectifs qui n'ont pas tous été reversés dans le cadre logique du PADAT. Le manque de suivi spécifique (rapports de supervision, SYGRI, PTBA, etc.), et le caractère rapporté du projet, deux ans après le démarrage du PADAT, ont également contribué à « l'effacement » d'ADAPT ce qui a certainement nuit à sa mise en œuvre.

211. **Inefficience le long du processus de passation de marchés caractérisée par de multiples centres d'approbation parfois redondants.** Le processus de passation des marchés est devenu plus complexe en cours de mise en œuvre du projet avec l'instauration d'un visa du Ministre de l'Economie et des Finances ce qui a allongé le circuit de contrôle et d'approbation. La lourdeur des procédures de passation de marchés est un réel problème dans la mise en œuvre des projets et l'expérience du PADAT montre que les retards annuels accumulés dans le processus de mobilisation des opérateurs de mise en œuvre est la cause principale du faible niveau d'accompagnement bénéficiaires.

212. **Des délais particulièrement longs pour assurer les recrutements.** Qu'il s'agisse de l'équipe de la COD, qui n'était pas encore mise en place à l'achèvement, ou du recrutement du responsable du projet ADAPT au sein du PADAT, les délais de recrutement ont fortement affecté les performances du PADAT et donc d'ADAPT.

213. **Un système de suivi-évaluation (SSE) performant impliquant tous les acteurs de mise en œuvre.** Le Suivi-Evaluation du PADAT est opérationnel, participatif et rend disponibles les informations nécessaires au pilotage et à la gestion du projet même si certains prérequis, comme les situations de référence ne sont pas disponibles. Les principaux acquis du dispositif sont essentiellement dus aux compétences et à la motivation du RSE intérimaire du PADAT, qui anime et supervise la cellule de suivi-évaluation du projet. L'expérience du projet montre cependant que les performances de son SSE dépendent non seulement des compétences du RSE, mais sont également fortement influencées par l'implication de tous les partenaires de mise en œuvre dans son opérationnalisation.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

214. Le projet ADAPT, même s'il n'a pas atteint les résultats quantitatifs prévus et que de nombreuses activités n'ont pas pu être menées, a largement contribué à la prise de conscience sur le changement climatique et à l'évolution des mentalités, notamment sur la place des femmes dans les régions de Kara et des Savanes. Il a permis de proposer et de tester avec les populations des mesures d'adaptation dont certaines connaissent déjà un début de diffusion indépendamment du projet PADAT. La durée très courte du projet et les difficultés de trésorerie au cours du dernier trimestre de mise en œuvre ne lui ont jamais permis d'atteindre sa vitesse de croisière et c'est bien grâce à l'engagement et au volontarisme du personnel du projet et des partenaires opérationnels que quelques résultats, pour certains significatifs, comme la prise en compte du changement climatique par les agriculteurs et les communautés, ont pu être obtenus.

215. **Conclusions globales sur la performance d'exécution et les résultats du projet.** Sur la base des réalisations cumulées du projet par composante au 31 décembre 2016, les performances d'ADAPT sont jugées moyennement insatisfaisantes du fait que, même si tous les produits majeurs inscrits dans le cadre logique n'ont pas été atteints, certains effets importants sont à relever et qu'ils pourront servir de base ou de référence pour de futures interventions en matière d'adaptation au changement climatique. Dans l'ensemble, les réalisations d'ADAPT ont contribué à la satisfaction des bénéficiaires en termes d'augmentation des productions de maïs et riz, de sécurité alimentaire,

d'augmentation de revenus et d'actifs des ménages, de protection de ressources naturelles, et d'adaptation au changement climatique. Ceci a été confirmé par les participants aux ateliers des parties prenantes. Enfin, le projet ADAPT a mis en place des innovations fortement appréciées par les OP, notamment en ce qui concerne le développement d'activités nouvelles dans le contexte national, destinées à renforcer la résilience des ménages face au changement climatique à travers une diversification des activités agricoles (apiculture moderne, vergers d'anacardes, agroforesterie, produits GIFERC, etc.).

216. Principales contraintes et limites de la mise en œuvre. Elles comprennent essentiellement : (i) les retards dans la réalisation des aménagements de bas-fonds, ce qui a réduit l'impact du financement FEM du fait de l'abandon des activités de protection des espaces agricoles et des plans d'eau; (ii) les tensions de trésorerie au cours du dernier semestre de mise en œuvre; (iii) le processus particulièrement lent de recrutement du personnel clé de la COD, qui n'est toujours pas mis en place depuis le départ de l'ATI en mai 2015; (iv) les capacités limitées de certaines institutions appuyées par le projet, et (v) et enfin et surtout la durée très courte de la mise en œuvre qui a été réduite à deux ans, alors que les objectifs du projet avaient été planifiés sur cinq ans ce qui a conduit, compte tenu des retards d'exécution rencontré en 2015, à une programmation de plus 80% du budget de la composante sur la seule, et dernière, année 2016. La planification des activités du projet s'est déroulée dans un cadre particulièrement contraint (durée d'exécution très courte, inefficacité des procédures, lourdeur de mise en place des partenariats) et le fait qu'il n'y ait pas eu de révision globale des objectifs du projet lors de la RMP, afin de tenir compte des contraintes évoquées plus haut et de les adapter aux capacités effectives de mise en œuvre du dispositif en place (projet et partenaires), a encore davantage nuit à l'exécution du projet. Ce manque de réaction de la part du CIPS s'explique sans doute pour partie par la volonté affichée du Gouvernement de prolonger le projet même s'il n'en n'a jamais fait la demande formelle. L'équipe de mise en œuvre a cherché à mettre en œuvre l'intégralité des activités sur deux ans au lieu de cinq, ce qui s'est traduit par des PTBA représentant 80% du budget total du projet. Elle n'a pas bénéficié des réorientations stratégiques qui auraient été indispensables à l'atteinte des objectifs et auraient pu justifier une prolongation du projet.

217. Principales recommandations. Elles concernent essentiellement la durabilité d'après-projet, la conception et la mise en œuvre de politiques et stratégies ainsi que de nouveaux projets/programmes.

1. Réaliser un bilan des interventions en matière d'apiculture en vue d'élaborer une stratégie nationale de promotion de cette activité en intégrant les interrelations avec les activités de foresterie et notamment le reboisement.
2. Elaborer une stratégie nationale de développement de l'irrigation, incluant la micro-irrigation par goutte à goutte et micro-aspersion, et prenant en compte les questions d'accès à l'eau, d'accès aux équipements et aux technologies de pompage (en privilégiant les énergies renouvelables), et en renforçant les compétences en matière de gestion des exploitations agricoles et de structuration des filières de produits issus de l'agriculture irriguée.
3. Mener une étude de capitalisation des expériences et des bonnes pratiques culturelles dans les pays du Sahel afin de les intégrer dans les stratégies de développement de l'agriculture pour faire face au changement climatique. Les agriculteurs confrontés à de situations d'aléas climatiques depuis plusieurs décennies ont développées des techniques et des stratégies d'adaptation qui pourraient contribuer significativement et rapidement à une réduction des effets du changement climatique sur l'agriculture du centre et du nord du Togo. Poursuivre les sensibilisations et formations sur le changement climatique et assurer la diffusion des variétés de riz, maïs et manioc adaptées ainsi que des diverses bonnes pratiques expérimentées dans le cadre d'ADAPT et qui ont reçu un accueil très positif des populations touchées.
4. Observer plus de flexibilité en identifiant des expériences testées par d'autres projets et acceptées par les PTF et qui ont eu des effets en termes de réduction de la durée des procédures de passation de marchés et de contractualisation des partenaires. En effet, la lenteur dans le processus de passation de marchés (mobilisation des opérateurs de mise en œuvre, acquisition des équipements et réalisation des infrastructures) a constitué un véritable blocage pour le PADAT dans la réalisation de certaines activités ce qui explique pour partie les réalisations inachevées en fin de projet.
5. Revoir le processus de mobilisation des opérateurs de mise en œuvre en vue d'améliorer les prestations des opérateurs, établir des contrats-cadres pluriannuels, couvrant une phase

d'exécution du projet (jusqu'à la RMP), avec les acteurs de mise en œuvre retenus lors de l'appel d'offre et négocier annuellement des contrats d'objectifs et les coûts, assortis d'un plan d'opération, des critères clairs d'évaluation des prestations, pour éviter les pertes de temps relatives aux procédures de passation de marché. Pour les partenaires institutionnels et les partenaires clés identifiés dans le DCP établir également des conventions pluriannuelles et démarrer les négociations dès la signature de l'accord de don.

6. Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des directions opérationnelles/ cadres, en vue de la création d'un pool de compétences confirmées et viser leur fidélisation pour une gestion plus efficiente des projets du PNIASA.

Tableau 13: Synthèse des recommandations et responsabilités

Recommandation	Responsabilité
1. Réaliser un bilan des interventions en matière d'apiculture en vue d'élaborer une stratégie nationale.	Gouvernement
2. Elaborer une stratégie nationale de développement de l'irrigation, incluant la micro-irrigation par goutte à goutte et la micro-aspersion.	Gouvernement
3. Mener une étude de capitalisation des expériences et des bonnes pratiques culturelles dans les pays du Sahel	Gouvernement
4. Observer plus de flexibilité en matière de passation de marché en identifiant des expériences testées par d'autres projets, acceptables par les PTF, et qui ont eu des effets en termes de réduction de la durée des procédures de PM	Gouvernement / FIDA
5. Revoir le processus de mobilisation des opérateurs de mise en œuvre en privilégiant les conventions-cadres pluriannuelles	Gouvernement / FIDA
6. Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des directions cadres / opérationnelles en vue de la création d'un pool de compétences confirmées et viser leur fidélisation.	Gouvernement / FIDA

APPENDICES

APPENDICE 1. CADRE LOGIQUE DU PROJET ACTUALISE AU 31 DECEMBRE 2016

Hierarchie des résultats	Indicateurs	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
Objectif : Atténuer l'impact du changement climatique sur les groupes vulnérables et les ressources naturelles pour rendre durable la production agricole et la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> # (par typologie) de producteurs adoptant des pratiques résilientes et durables 	<ul style="list-style-type: none"> Non Disponible 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports divers de supervision des PTF ; Rapports du PADAT Rapports périodiques des structures d'exécution ou prestataires Statistiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Contexte sociopolitique et économique Soutien continu du GdT au PNIA/SA Synergie et complémentarité entre les projets/programmes partenaires
Objectif environnemental: Promouvoir l'intégration des paramètres climatiques dans les systèmes de planification et de production agricole soutenue par une résilience des ressources naturelles hors des zones inondables (ou à risque)	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'intégration des paramètres climatiques dans les systèmes de planification à chaque niveau d'intervention (national, régional et local) 	<ul style="list-style-type: none"> Non Disponible 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de suivi et évaluation Etudes ciblées Evaluation à mi-parcours et rapport d'achèvement/évaluation finale Etudes et enquêtes de référence 	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre institutionnel est favorable à la mise en œuvre du projet ADAPT Les décideurs publics souhaitent adopter les recommandations politiques, notamment acceptent de subir la formation et d'intégrer le risque climatique dans les stratégies sectorielles Les données et informations de départ disponibles
Objectif de développement: Renforcer la capacité des institutions pour l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et des revenus des producteurs agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration d'au moins 25% de l'indice de sécurisation alimentaire des ménages vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Non Disponible 	<ul style="list-style-type: none"> Etudes et enquêtes de référence Enquêtes d'évaluation d'impact (mi et fin parcours) Rapport d'achèvement du PADAT/évaluation finale de ADAPT Etudes et enquêtes du DSRP Statistiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet développe et met en œuvre des moyens de générer des revenus et pour augmenter la production / productivité et assurer une sécurité alimentaire prenant en compte une gestion durable des ressources naturelles et les impacts des changement climatique Conflits potentiels entre l'augmentation de la production/productivité sans tenir compte du dérèglement climatique et ses impacts sur les RN
	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de 10 % de l'indice d'accumulation de biens au niveau des ménages vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Non Disponible 		

<p>Composante 1 : Intégration des outils d'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> 60% des producteurs (par sexe et par âge) appuyés par le PADAT font état d'une bonne compréhension sur le changement climatique 	Non Disponible	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de suivi (cellule S/E) Rapports périodiques des antennes du projet Rapports des ONG régionales, unions et fédérations Rapports des prestataires de services Rapports des formations, voyages d'études et d'échanges d'expériences effectués Rapports de suivi (cellule S/E) Rapports périodiques des antennes du projet Rapports des ONG régionales, unions et fédérations Rapports des prestataires de services Rapports des formations, voyages d'études et d'échanges d'expériences effectués 	<ul style="list-style-type: none"> Structuration des organisations de petits producteurs à la base en union, voire en fédération représentant leurs intérêts Problèmes de gouvernance et de leadership des organisations de producteurs et de leurs faïtières Disponibilité, compétence et intérêt des prestataires de services et des services techniques à participer à l'exécution du Projet
<p>Résultat 1.1:L'impact du changement climatique sur la production agricole et sécurité alimentaire est réduit</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le changement climatique et de l'augmentation de leur production Le nombre d'exploitants ayant adopté des pratiques GIFS a augmenté de 50% au moins 	<ul style="list-style-type: none"> Non Disponible 		<ul style="list-style-type: none"> Stratégie d'adaptation au changement climatique appliquée Prise en compte des projections du GIEC sur le climat
<p>Réalisation 1.1.1 : Plusieurs études sectorielles, thématiques, cartographiques sont attendues avant la mise en place d'un dispositif de sensibilisation et de facilitation des échanges sur le climat</p>	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 60% du personnel des départements météorologiques ciblés sont formés dans le domaine du suivi et de l'analyse des CC 3 études thématiques relatives aux effets des changement climatique sur la production agricole développées y compris une étude sur les variétés résistantes à la sécheresse 	<ul style="list-style-type: none"> 0% 3 études thématiques relatives aux effets des changement climatique sur la production agricole développées y compris une étude sur les variétés résistantes à la sécheresse 100% 		<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité et qualification des prestataires spécialisés mobilisés
<p>Réalisation 1.1.2 : La compréhension et la capacité de suivi des impacts du changement climatiques sur les systèmes de production agricoles sont améliorées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La cartographie et caractérisation des zones de production de riz, maïs et manioc vulnérables est réalisée dans 90% des zones cibles Des experts sur le développement et l'utilisation des cartes de la vulnérabilité sont formés Les zones de production de riz, maïs et manioc plus vulnérables sont cartographiées et caractérisées # de formations sur le développement et l'utilisation des cartes de la vulnérabilité; 	<ul style="list-style-type: none"> 0% 0% 		<ul style="list-style-type: none"> Adhésion de tout le dispositif, et en particulier le staff du PADAT à l'adaptation au changement climatique

<p>Réalisation 1.1.3 : Les données agro-météorologiques sont systématiquement recueillies, analysées et diffusées pour informer la prise de décisions par un personnel de la météorologie aux capacités renforcées y compris en matériels et équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 70% du personnel des départements météorologiques ciblés sont formés dans le domaine du suivi et de l'analyse des changements climatiques 	<p>0%</p>		<ul style="list-style-type: none"> ○ capacité des fournisseurs locaux à distribuer les équipements et à assurer les formations et le suivi de l'utilisation de l'équipement selon les modalités définies par le projet ○ Capacité des opérateurs privés locaux à prendre en gestion ces équipements
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une base des connaissances sur l'articulation des changements climatiques et l'agriculture est créée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0 		
<p>Composante 2 : Adaptation des systèmes de production agricoles vulnérables aux impacts climatiques actuels et futurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroissement durable de la production de 8 à 10% pour le maïs et 5% pour le riz grâce aux mesures d'adaptation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maïs : 114% ▪ Riz : 58% 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Flexibilité du PADAT à l'arrimage du projet ADAPT ○ Compréhension et adoption de l'approche adaptation au changement climatique par le COD/PADAT et ses collaborateurs de terrain
<p>Résultat 2.1 : La résilience de la production du maïs, riz et manioc améliorée par la mise en place de techniques de culture intégrant l'adaptation aux changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des variétés adaptées de maïs, riz et manioc ainsi que des pratiques plus efficaces sont adoptées par 25,000 petits producteurs; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ND 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de suivi (cellule S/E) ▪ Rapports périodiques des antennes du projet ▪ Rapports des ONG régionales, unions et fédérations ▪ Rapports des prestataires de services ▪ Rapports des formations, voyages d'études et d'échanges d'expériences effectués 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité de l'ICAT à assimiler l'approche adaptation au changement climatique
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 60 sessions d'appui technique aux animateurs villageois Systèmes d'intégration de l'élevage à l'agriculture mis en œuvre dans deux sites pour un total de 150 agriculteurs; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0% 		
<p>Réalisation 2.1.1 : Renforcement de la résilience des groupes vulnérables via la distribution de semences adaptées et le recours aux bonnes pratiques intégrant le petit élevage dans les systèmes de production</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 450 ménages bénéficieront d'animaux géniteurs, de 3 caprins/ovins et 4 volailles par ménage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 800 ménages bénéficieront d'animaux géniteurs, de 3 caprins/ovins et 5 volailles par ménage (financement Etat) 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Disponibilité de semences tolérantes au stress hydrique et donc adaptée au changement climatique ○ Accessibilité des OP et producteurs à cette prise en compte de l'adaptation au changement climatique
<p>Réalisation 2.1.2 : Amélioration de l'équilibre hydrique à la parcelle y compris dans le maraichage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Distribution pilote de 150 Kits pour la micro irrigation à basse pression; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 300 Kits pour la micro irrigation à basse pression distribués 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Acceptabilité par les bénéficiaires des nouvelles technologies adaptées ○ Adhésion des bénéficiaires à l'entretien régulier des équipements et à entreprendre les activités HIMO de conservation des sols
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux retenues d'eau (de 2500 m3 dans chaque région) favorisant l'utilisation des terres agricoles marginales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 retenues d'eau (de 2500 m3) réalisées/réhabilitées 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui technique à la mise en place, sur 1000 ha, de dispositifs antiérosifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0% 		

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation de parcs agro forestiers de 10 ha dans les zones cibles de production de maïs du PADAT 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 ha dans les zones cibles de production de maïs du PADAT ▪ Installation de parcs agro forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de suivi (cellule S/E) ▪ Rapports périodiques des antennes du projet ▪ Rapports des ONG régionales, unions et fédérations ▪ Rapports des prestataires de services ▪ Rapports des formations, voyages d'études et d'échanges d'expériences effectués 	○
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à l'installation de 5 ha de maraichage par région 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 ha de maraichage installé par région 		
Résultat 2.2 : Promotion des systèmes d'intégration de l'élevage à l'agrosylviculture pour réduire l'impact des sécheresses récurrentes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositif de régulation de la gestion des parcours et systèmes de production animale vulnérables en place 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositif de régulation de la gestion des parcours et systèmes de production animale vulnérables en place 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Adhésion des bénéficiaires à la restauration des écosystèmes dégradés ○ Motivation à l'activité d'apiculture comme stimulant au reboisement
Réalisation 2.2.1 : Amélioration de la gestion des espaces pastoraux et des écosystèmes sylvo-pastoraux, et réhabilitation des couloirs de passage de la transhumance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reboisement de 1000 ha de parcelles réparties dans les cinq régions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 936 ha reboisés 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Adhésion des agriculteurs et éleveurs des couloirs à cette intention de restauration
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en défens de 240 ha d'écosystème en dégradation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 320 ha mis en défens 		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La promotion de l'apiculture (1000 ruches) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 382 ruches distribuées 		
Réalisation 2.2.2 : Réhabilitation des couloirs de passage pour une meilleure gestion de la transhumance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement de cinq cent (500) km de couloirs de transhumance et trois (03) zones d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 300 balises implantées sur 538 km le long des couloirs de transhumance 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Volonté politique de soutenir le respect des couloirs de transhumance ○ Respect des éleveurs et agriculteurs des limites ainsi définies pour les couloirs ○ Adhésion des éleveurs aux sites d'accueil aménagés
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ installation des 15 forages pastoraux pour l'abreuvement du bétail et un poste de surveillance du dispositif 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 forages pastoraux installés 		
Résultat 2.3 : La diversification des systèmes de production promeut le développement de l'aquaculture et la pisciculture associées au maraichage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ # et type d'activités Génératrices de Revenus promues 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ND 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Disponibilité de sources d'eau appropriées pour l'aquaculture ○ Expression d'une demande locale pour l'aquaculture
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ # de bénéficiaires (par sexe et par âge) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0% 		
Réalisation 2.3.1 : Promotion d'IAA comme mode d'adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 unités piscicoles mises en place et empoissonnement de 10 retenues d'eau naturelles de 2500m³ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0% 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Expression d'une demande locale pour l'IAA ○ Adhésion du PADAT à la promotion de l'activité, voire aménager des ouvrages appropriés 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation et renforcement des capacités des pisciculteurs organisés (10 OP) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 0% 		

<p>Composante 3 : Renforcement nécessaire pour promouvoir l'éducation, l'information et la communication en matière de changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un dispositif d'IEC et d'outils de communication appropriés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositif d'IEC et d'outils de communication appropriés mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de suivi (cellule S/E) ▪ Rapports périodiques des antennes du projet ▪ Rapports des ONG régionales, unions et fédérations ▪ Rapports des prestataires de services ▪ Rapports des formations, voyages d'études et d'échanges d'expériences effectués 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Niveau d'alphabétisation des producteurs ○ Réticence culturelle au changement
<p>Résultat 3.1: Information, sensibilisation et communication sur le changement climatique augmenté</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 50% des décideurs et opérateurs de terrain maîtrisent les outils et manuels d'adaptation au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ND 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Adhésion des bénéficiaires à accorder un temps pour la formation ○ Facilité d'assimilation pédagogique des manuels et modules
<p>Réalisation 3.1.1 : Compréhension et évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques et impacts</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagnes de sensibilisation menées au niveau de 300 villages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagnes de sensibilisation menées au niveau de 300 villages 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacité de l'ICAT à mobiliser des agents formateurs
<p>Réalisation 3.1.2: Identification des outils d'aide à la décision et de renforcement de capacités d'adaptation aux changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation et formation des petits producteurs sur la gestion des risques dans 300 sites 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ND 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Simplicité des outils d'aide ○ Volonté des décideurs à agir et appliquer les directives des outils d'aide
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités de 1,500 Organisations Paysannes sur les impacts du changement climatique et les mesures d'adaptation; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 863 membres d'OP renforcés 		
<p>Réalisation 3.1.3: Modules et manuels techniques y compris les connaissances locales en matière d'adaptation des systèmes de production agricole aux changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel de formation sur l'adaptation des systèmes de production agricole au changement climatique est produit et diffusé 	<p>20 affiches/poster de dimension 1m20 x 90 ont été confectionnés et mises à la disposition des formateurs</p>		<ul style="list-style-type: none"> ○ Simplicité des manuels et modules de formation aux participants ○ Disponibilité de formateurs qualifiés dans les langues parlées en milieu rural
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ND 		

APPENDICE 2. RECAPITULATIF DES MISSIONS DE SUPERVISION ET DE SUIVI

Type de mission	Année	Période	Membres de la mission		
			FIDA	Gouvernement	PADAT
Supervision	2016	28 novembre au 16 décembre	Mme Esther Kasalu-Coffin, Chargée de portefeuille du FIDA pour le Togo, M. Harifidy Ramilison, Chef de mission technique ; M. Luabeya Franck Kapiamba, Chargé de Programme, WCA; Mme Haoua Sienta, Chargée de finances, CFS du FIDA; M. Alban Bellinguez, Consultant en Organisations paysannes et appui aux filières agricoles; M. Jean-Baptiste Hakizimana, Consultant en Gestion fiduciaire et financière; M. Mohamed Tounessi, Consultant Aspects institutionnels et Mécanismes de Financement; M. Cédric Boulan, Consultant Environnement et Changement climatique	Dr. Koffi Gbetogbe, Conseiller technique du Ministre/MAEH, et composée de M. Kokou Gnametcho, Chef de division au Ministère du Budget/MEF, Dr. BANKOLE Anani Adéniran, Personne responsable des marchés publics du MAEH, M. AGEFU Koudjo, chargé d'études au Ministère du Plan et M. FIKOU Ougadja, Chargé de suivi-évaluation de la CTOP.	Mindi Lamboni, Coordonnateur opérationnel délégué et l'équipe de la COD
Supervision	2016	6 au 23 juin	M. Vincenzo Galastro, Chargé de portefeuille du FIDA pour le Togo, M. Damien Ngendahayo, Chef de mission, M. Luabeya Franck Kapiamba, Chargé de Programme, WCA, Mme Oumou Toure et M. Amevi S. Agbogbe, Gestion fiduciaire et financière, M. Remy Sourdois, Mécanismes de Financement, M. Patrick Habamenshi, Agro-économiste, Mme Anne Françoise Thierry, Suivi & Evaluation, SYGRI, Mme Maëlle Peltier, Expert en environnement et changement climatique , et Mme Silya MASSAERT, Appui à la mission	Dr. Koffi Gbetogbe, Conseiller technique du Ministre/MAEH, et composée de M. Ambroise Fantchede, Directeur, DFDTOPA/MAEH ; M. Yaovi Jules Nayoda, Directeur des études générales, DGPDAT/MEFPD, M. Kokou Gnametcho, Chef de division, DB/MEFPD, et M. Awossa Missih, Conseiller, CTOP.	Mindi Lamboni, Coordonnateur opérationnel délégué et l'équipe de la COD
Suivi et appui	2016	24 mars – 15 avril	M. Luabeya KAPIAMBA, Chargé de Programme dans la Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, basé à Accra, Ghana (du 09 au 14 avril), et M. Patrick HABAMENSHI, Economiste de Développement, Assistant Technique International (24 mars-14 avril)		Mindi Lamboni, Coordonnateur opérationnel délégué et l'équipe de la COD
Supervision PADAT – Revue à mi-parcours ADAPT	2015	13-27 novembre	M. Vincenzo Galastro, Chargé de portefeuille du FIDA pour le Togo et composée de M. Thierry Lassalle, Chef de mission, Mme Haoua Sienta, gestion fiduciaire FIDA (CFS), M. Barry Malhado, infrastructures rurales, M. Alexandre Diouf, suivi-évaluation, M. Serge Sédogo, genre et ciblage, jeunes, M. Anas Abouelmikias, gestion fiduciaire, Mme Maëlle Peltier, Revue à mi-parcours ADAPT/FEM , M. Rémy Sourdois, finance rurale, M. Amza Tahirou, organisations paysannes, M. Abdoulaye Sy, Assistant économiste.	M. Noël Koutéra Bataka, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique.	Boukari Ayessaki, Coordonnateur opérationnel délégué et l'équipe de la COD
Suivi et appui	2015	17-25 août et 7-19 septembre	M. Damien Ngendahayo, Chef de mission, Mme Reine Anani, Suivi-évaluation, M. Barry Malhado, Infrastructures rurales, M. Papa Alioune Mbaye et Mme Oumou Toure, Gestion financière et fiduciaire. M. Vincenzo Galastro, Chargé de portefeuille du FIDA pour le Togo	M. Noël Koutéra Bataka, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique.	Boukari Ayessaki, Coordonnateur opérationnel délégué et l'équipe de la COD
Supervision	2015	8-19 juin	M. Vincenzo Galastro, Chargé de portefeuille du FIDA pour le Togo et composée de M. Thierry Lassalle, Chef de mission, Mme Wafaa El-Koury, Agronome PTA/FIDA, M. Bakiene Son, agronome, Mme Anne-Françoise Thierry, suivi-évaluation, Mme Laetitia Dujoux, Assistante	M. Noël Koutéra Bataka, Secrétaire Général du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, S.E.M le Colonel Ouro-Koura Agadazi, Ministre de l'Agriculture, le Directeur de Cabinet	Boukari Ayessaki, Coordonnateur opérationnel délégué et l'équipe de la COD

Type de mission	Année	Période	Membres de la mission		
			FIDA	Gouvernement	PADAT
			Chargée de Portefeuille Togo, M. Serge Sédogo, genre et ciblage, jeunes, M. Barry Malhado, infrastructures rurales, M. Papa Alioune Mbaye, gestion fiduciaire, M. Gianluca Capaldo, gestion fiduciaire FIDA, M. MhammedTaya, M. Abdoulaye Sy, Assistant économiste.	du MAEP monsieur KONLANI Kombalé Dindioque.	
Suivi et appui	2015	25 mars - 1er avril	Vincenzo Galastro, nouveau CPM et Mme Aissa Touré Sarr ancienne CPM	M. Noël Koutéra Bataka, le Secrétaire General du MAEP, Coordonnateur Stratégique du PNIASA, S.E.M le Colonel Ouro-Koura Agadazi, Ministre de l'Agriculture, le Directeur de Cabinet du MAEP monsieur KONLANI Kombalé Dindioque et Le Coordonnateur Opérationnel Délégué, M. Ayaovi Hoto Michel KODJIOVI-NUMADO du PADAT l'équipe de projet PADAT	M. Ayaovi Hoto Michel KODJIOVI-NUMADO, Coordonnateur opérationnel délégué et l'équipe de la COD
Supervision	2014	26 novembre- 03 décembre	Mme Aissa Touré Sarr, chargée de portefeuille du Togo et composée Mme Anta Sow, Spécialiste en Gestion Financière, M. Amadou Cissé, Expert en suivi-évaluation, M. Léopold Sarr, Agronome spécialiste des filières agricoles et M. Abdoulaye Sy, Consultant assistant aux portefeuilles.	S.E.M le Colonel Ouro-Koura Agadazi, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) ainsi que Monsieur Mindi LAMBONI, Secrétaire Général du MAEP	M. Ayaovi Hoto Michel KODJIOVI-NUMADO, Coordonnateur opérationnel délégué et l'équipe de la COD
Revue à mi-parcours PADAT	2014	26 mars au 18 avril	Mme Aissa Touré Sarr, Chargée de portefeuille, WCA, chef de mission, M. Léopold Sarr, agronome et chef de mission technique, M. Patrick Habamenshi, analyse institutionnelle et ADAPT , Mme Anta Sow/M. Francesco Ranaletta, gestion fiduciaire, gestion financière et comptable, Mme Fanny Grandval, sociologue, OP et coopératives, ciblage, M. Philippe N'guala Luzietoso, Economiste, M. Amadou Cissé, Spécialiste du suivi-évaluation	S.E.M le Colonel Ouro-Koura Agadazi, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) ainsi que Monsieur Mindi LAMBONI, Secrétaire Général du MAEP et autres directions (DFV, DPPSE, DRAEP, DAF, DSID, DRH, BN-CRA, ICAT), Ministère de l'Economie et des Finances (DFCEP et Direction du Budget), Ministère de la Planification , du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Ministère de l'Équipement Rural, Cellule Economique de la Présidence, CTOP, CROPPA, CPC, COD/COR-PADAT.	M. Ayaovi Hoto Michel KODJIOVI-NUMADO, Coordonnateur opérationnel délégué et l'équipe de la COD

APPENDICE 3. SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS APPORTÉES À L'ACCORD DE FINANCEMENT

Aucune modification n'a été apportée à l'accord de financement au cours de la vie du projet.

APPENDICE 4. COÛTS EFFECTIFS DU PROJET

Coûts du projet et financement

1. Le Projet a été financé conjointement par le FEM et le Gouvernement Togolais pour un total estimé à 6,641 millions de USD (soit 3,653 milliards de Francs CFA) à la conception, répartis comme suit : (i) Don FEM d'un montant de 5,354 millions de USD (soit 2,945 milliards de Francs CFA), et (ii) Etat Togolais d'un montant de 1,23 millions de USD (soit 707 millions de Francs CFA).

Tableau 14: Budget du projet par composante et par source de financement

		Etat	FEM	Total	%
Comp 1	L'intégration d'outils d'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole	314 902	1 144 000	1 458 902	21,97%
Comp 2	Les systèmes de productions agricoles vulnérables sont adaptés aux impacts climatiques actuels et futurs	764 894	3 263 000	4 027 894	60,65%
Comp 3	L'information, l'éducation et la communication sur le changement climatique	153 100	680 545	833 645	12,55%
Comp 4	Gestion du projet et suivi et évaluation	54 145	267 000	321 145	4,84%
	Total	1 287 041	5 354 545	6 641 586	

2. **Exécution financière.** Du démarrage jusqu'au 30 septembre 2017, le montant total décaissé sur le don FEM s'élève à 2 499 909,51 USD, soit 46,69% de son budget initial. Toutefois, en incluant la mobilisation de la contrepartie du Gouvernement, le taux effectif de mobilisation des ressources financières revient à 43,45%.

Tableau 15: Décaissements du don FEM

	budget initial	décaissement	taux de décaissement
Composante 1	1 144 000	903 325.54	79.0%
Composante 2	3 263 000	1 209 755.15	37.1%
Composante 3	680 545	127 717.90	18.8%
Composante 4	267 000	259 110.92	97.0%
Total DON FEM	5 354 546	2 499 909,51	46,69%

Tableau 16: Décaissements de la contrepartie du Gouvernement

	budget initial	décaissement	taux de décaissement
Total Gouvernement	1 287 041	386 035	30%

Tableau 17: Mobilisation de la Contribution du Gouvernement de 2014 à 2016

Composante	2014			2015			2016		
	PTBA	réalisé	taux	PTBA	réalisé	taux	PTBA	réalisé	taux
Adaptation au changement climatique	148 086,24	6 115,59	4,13%	798 208,29	136 155,99	17,06%	207 648,37	243 763,43	117,39%

3. **Situation de la contribution du Gouvernement.** La contribution mobilisée par l'Etat du Togo a atteint un montant de 386 035 millions de USD, soit 30% du montant prévu. Cependant, la contribution réelle de l'Etat reste sous-évaluée pour les raisons suivantes : (i) la comptabilité n'étant pas à jour dans la saisie des factures ; et (ii) les droits de douanes et taxes sur les équipements

importés par les fournisseurs du projet n'ont pas été mobilisés en raison d'un défaut de déclaration par les transitaires.

4. **Financement du Don FEM et réallocation.** Les allocations initiales du FEM par catégorie se présentent comme suit : Génie civil (35,11%), Consultants (17,18%), Equipements et matériels (10,09%) Formations (23,53%), Salaires et indemnités (0,93%) et coût de fonctionnement (3%). Cette allocation initiale a privilégié la catégorie Génie Civil, suivi de la catégorie Formations. Le Don FEM n'a pas connu de réallocation.

Tableau 18: Allocation initiale du Don FEM en USD

N° cat	Désignation	Budget initial	%
1	Génie civil	1 880 000,00	35,11%
2	Consultants	920 000,00	17,182%
3	Equipements et matériels	540 000,00	10,085%
4a	Formation	1 260 000,00	23,531%
4b	Salaires et indemnités	50 000,00	0,9338%
5	Coûts de fonctionnement	160 000,00	2,9881%
6	Non alloués	544 546,00	10,17%
	Total	5 354 546,00	100%

Qualité de la gestion du projet

5. La mission d'évaluation finale a passé en revue le dispositif de gestion financière, qui repose sur l'exécution du PBTB et du PPM, le dispositif de contrôle interne, de l'audit externe, de la mobilisation des ressources financières auprès du FIDA pour le financement FEM au moyen des DRF, du paiement des dépenses sur pièces justificatives et le suivi financier des conventions de financement et du budget. Aussi, elle a noté globalement la mise en œuvre des recommandations des missions de supervisions et des audits précédentes. Cependant, elle a noté des insuffisances relatives à la gestion du personnel et au niveau du système de gestion comptable.

6. **Analyse de l'exécution des PTBA.** Les performances du projet en matière d'exécution des PTBA sont faibles, les taux oscillent entre 11% et 27%. Ceci est essentiellement dû à une surestimation des PTBA qui n'ont pas pris en compte les délais incompressibles de passation de marchés. Par ailleurs, les tensions de trésoreries nées depuis la démission de l'expert administratif et financier du PADAT après juin 2016 ont empêché la réalisation de certaines activités, retardant ainsi le paiement des factures des prestataires (plusieurs mois) et ont affecté l'efficacité générale du Projet. Le tableau suivant indique le niveau d'exécution du PTBA de chaque année.

Tableau 19: Exécution sur Fonds FEM du PTBA d'ADAPT (hors composante de gestion) en FCFA

Année	Réalisations	Engagement	Total du Compte	Budget	Réal (%) (real/budget)
2014	37 443 869		37 443 869	341 704 000	10,96%
2015	370 058 268	229 930 599	599 988 867	2 075 883 000	17,83%
2016	679 617 504	759 767 131	1 439 384 635	2 492 939 200	27,26%

Tableau 20: Exécution sur Fonds du Gouvernement du PTBA d'ADAPT de 2014 à 2016 en FCFA

Année	Réalisations	Budget	Réal (%) (real/budget)
2014	6 115,59	148 086,24	4,13%
2015	136 155,99	798 208,29	17,06%
2016	243 763,43	207 648,37	117,39%

7. Suivant les tableaux ci-dessus, l'année d'exécution la plus satisfaisante du PTBA est 2016. Le taux a été en progression durant les trois années du Projet, même s'il est resté faible, et cela s'explique par les faits suivants :

- ✓ Les conventions pluriannuelles signées en 2014 et 2015 ont permis de poursuivre les activités jusqu'en 2016 sans refaire tout un processus de préparation et de signature de conventions,
- ✓ Certaines études et étapes préparatoires à la réalisation d'activités, dont certaines n'étaient par ailleurs réalisables qu'à certaines périodes de l'année, avaient pu être conduites les années précédentes et 2016 constituait la première année de « croisière » du projet,
- ✓ 2016 étant la dernière année de mise en œuvre, un effort particulier a été fournis par tous les acteurs, partenaires, prestataires et équipes projet pour maximiser les réalisations.

8. **Evaluation des rapports d'audit externe.** La mission d'évaluation finale a noté que tous les rapports d'audit ont été fournis dans les délais et n'a pas relevé de réserves sur les opinions de l'Auditeur sur les états financiers, les comptes désignés et les Etats Certifiés de Dépenses (ECD). Cependant, l'absence des relevés bancaires des comptes désignés et d'opération ainsi que leurs états de rapprochement ne permettant la vérification de l'exactitude des soldes contenus dans les états financiers dans ces rapports d'audit a été constaté.

9. **Gestion du Personnel.** Le personnel financé par le Don FEM se limitait au coordonnateur du projet ADAPT en tant que responsable de la composante 4 du PADAT. Il était appuyé dans ses tâches par un volontaire de la Direction des politiques, de la planification et du suivi-évaluation et par un stagiaire. Les fonctions de coordination générale, de suivi-évaluation, de passation des marchés et les questions administratives et financières étaient assurées par le personnel du PADAT ainsi que le suivi des activités en régions. Par ailleurs, la mission d'évaluation finale a noté que les postes clés du PADAT sont occupés par des intérimaires issus du PNPFR, en dehors du responsable d'ADAPT qui a été recruté spécifiquement pour ce poste. Le processus de recrutement des cadres du PADAT, entamé depuis avril 2016, n'a jamais abouti.

10. **Analyse de l'exécution des PPM.** Il faut noter que tous les prestataires ont été recrutés sur la base des contrats ou des conventions signés à la suite d'une procédure de passation des marchés. L'examen de l'exécution des PPM des différentes années par la mission indique d'importants retards surtout à l'étape des évaluations des offres ou des propositions techniques et financières.

11. **Difficultés relevées.** Parmi ces difficultés, on note entre autre que

- ✓ Les procédures de passation des marchés sont longues surtout en ce qui concerne les contrats de prestations intellectuelles qui varient de 6 à plus de 12 mois et de travaux/fournitures qui varient de 3 à 8 mois règlementairement en fonction de la méthode utilisée. Cette lourdeur des procédures est accentuée par le fait d'un double contrôle de toutes les étapes d'un processus dont 15 jours pour la DNCMP et 15 jours pour le bailleur. Les seuils de contrôle a priori du FIDA sont très bas et compte tenu des montants des marchés passés dans le cadre d'ADAPT, les contrôles concernent presque la totalité des marchés de chaque année.
- ✓ Les difficultés d'obtenir l'entière disponibilité des membres de la commission d'évaluation des offres pour l'analyse et l'élaboration des rapports d'évaluation. Cet état de choses entraîne des retards dans l'évaluation des offres surtout dans le cadre des marchés d'infrastructures et de prestations intellectuelles. Ceci s'explique par l'accumulation des dossiers en raison des retards dans le démarrage des procédures d'examen des marchés. Celles-ci devraient débiter plus tôt, conformément à la planification validée, à condition que les TDR ou les spécifications techniques soient disponibles ce qui n'est pas toujours le cas malgré les relances du service de passation des marchés).
- ✓ La défaillance technico-financière de certains prestataires (entreprises, fournisseurs, ONG, etc.) à organiser convenablement l'exécution des contrats/conventions conduit au non-respect des délais d'exécution et alourdit les charges de gestion du projet, notamment l'équipe de passation des marchés qui a aussi obligation de veiller au respect des conditions de mise en œuvre des contrats jusqu'à leur clôture définitive.

12. **Solutions proposées :**

- ✓ Il est important que les procédures soient allégées pour favoriser l'atteinte des objectifs des projets surtout dans le domaine de l'agriculture et de la foresterie, qui sont très dépendants de la saisonnalité en négociant avec les bailleurs, la possibilité de faire un seul contrôle à priori des procédures soit par la DNCMP soit par le bailleur selon les seuils, à négocier en conséquence. Il y a aussi la nécessité, en cas de projets à plusieurs bailleurs, de négocier l'administration des fonds par un seul bailleur pour limiter le nombre de contrôle à postériori ou de multiplicité de marchés en vue du respect des procédures de chacun des bailleurs.
- ✓ Pour des projets à venir, il est nécessaire de procéder à la signature de conventions pluriannuelles, reconduites annuellement sur la base des résultats, pour éviter les interruptions des activités sur le terrain en début de chaque année et favoriser ainsi le respect de la saisonnalité des activités agricoles.

13. **Respect des dispositions de l'accord de don.** Les dispositions de l'accord de don sont respectées.

14. **Immobilisations.** Le Projet a réalisé un inventaire physique des immobilisations (matériel de transport, bureaux et équipements) dans le courant du mois de janvier 2017. La fiche d'inventaire mentionne : le site, le compte général, le libellé, la date d'acquisition, la date de mise en service, la ligne budgétaire, la quantité, le numéro d'identification, l'état, la valeur d'origine en CFA, et le nom du détenteur. La mission d'évaluation finale a fait un sondage sur un échantillon de cinq (5) équipements acquis par le fonds FEM, et a noté que la gestion du matériel et équipement s'est faite correctement au cours de la vie du Projet. Cependant, sur la base des TDR, la mission de l'audit de 2016 et de clôture se fera un inventaire exhaustif des équipements du projet accompagné d'un Procès-Verbal afin de permettre au MAEH de proposer un plan de répartition au FIDA pour le transfert desdits équipements.

15. **Gestion financière et comptable.** Depuis le début du projet, la comptabilité est tenue à l'aide du Logiciel Tom2Pro ; ce qui répond parfaitement aux exigences du FIDA en matière de gestion financière et comptable. La mission d'évaluation finale a noté que le logiciel est sous exploité dans la mesure où il ne permet pas de générer de façon automatique les états financiers « Bilan, Tableau emploi-ressource, Compte de résultat » et le 104 « reconstitution du compte spécial » qui sont toujours élaborés à partir du tableur Excel. Cette sous-exploitation du logiciel comptable s'explique par un défaut de paramétrage.

16. **Contrôle interne.** Le projet dispose d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières et d'un manuel des opérations. Toutefois, la mission constate que le manuel de procédures utilisé n'est pas propre à ADAPT car il est conçu pour tous les projets du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA).

17. **Gestion de Trésorerie.** Au moment de la mission d'évaluation finale (février 2017), 9 DRF avaient été préparées pendant la vie du projet pour le financement FEM/ADAPT. La trésorerie a été gérée de manière fluide jusqu'en juin 2016. Des problèmes de trésorerie ont été notés après la démission de l'expert administratif et financier fin mai 2016. Le comptable qui a remplacé le SGF manquait de formation pour la préparation des DRF, ce qui a entraîné de longs délais de mise à disposition des fonds (près de 6 mois entre la DRF n. 7 et la DRF n.8 suite aux nombreuses corrections à apporter). Ces problèmes de trésorerie ont empêché la réalisation de certaines activités, retardé le paiement des factures des prestataires (plusieurs mois) et affecté l'efficacité générale du Projet. Le tableau ci-dessous illustre parfaitement cette tension de trésorerie au 31/12/2016.

Tableau 21: Récapitulatif des soldes des comptes Désignés et Opérationnels au 31/12/2016 (en USD)

Financement	FEM
solde compte désigné	0,41
solde compte opérationnel	225 884,67

18. **Etats Certifiés des dépenses :** La mission d'évaluation finale a constaté ce qui suit : (i) les DRF sont bien montées et renseignées, (ii) certaines dépenses ne sont pas étayées par des pièces justificatives complètes (notamment pour certaines missions, absence d'ordre de mission ou de rapport de mission), et (iii) les bordereaux de saisies imprimés sous TOMPRO ne sont pas toujours signés. Pour les mois restants jusqu'à la clôture, la mission recommande au SGF intérim et au

comptable la documentation correcte des états certifiés de dépenses comme indiquent les procédures du FIDA.

19. **Exécution des recommandations de la mission précédente.** Sur les quatre (4) recommandations relevées lors de la dernière mission de supervision, seules deux sont exécutées, les deux autres étant en cours d'exécution. Celles en cours de réalisation portent sur : (i) la revue du circuit de passation des marchés pour gagner en efficacité sur les projets, et (ii) le paiement de toutes les dépenses éligibles effectuées pendant la période de validité du contrat.

20. **Archivage.** Aux termes des procédures du FIDA et des documents relatifs aux accords de don, les archives doivent être conservées dans de bonnes conditions pendant au moins dix (10) ans. Cependant, la mission constate au niveau de la section gestion financière que l'organisation des pièces ne semble pas être en conformité avec les règles énoncées. Pour la circonstance, le SGF intérimaire a signifié à la mission que le désordre constaté est imputable à plusieurs déménagements opérés par le service financier. A cet effet, la mission recommande que les pièces soit ordonnées chronologiquement et classées suivant les procédures du FIDA.

21. **Opérations d'achèvement et de clôture.** Ces questions s'analysent sur quatre (4) angles : i) le suivi de certains contrats et conventions à la date du 31/12/2016, (ii) Etat d'avancement du plan de recouvrement de l'avance de démarrage des fonds administrés par le FIDA, et (iii) Revue des dépenses relatives à la période du 01/01/2017 au 28/02/2017, et (iv) Etablissement des plans de trésorerie des quatre mois restant et réactualisation des plans de recouvrement.,.

22. **Le suivi de certains contrats et conventions.** La mission d'évaluation finale a noté que des conventions avaient été initialement passées avec des échéances qui allaient au-delà de la date d'achèvement du projet mais que cette situation avait été rectifiée et que la mise en œuvre de certaines conventions s'était poursuivie au-delà du terme initial de la convention sans que cela fasse l'objet d'un avenant formel (accord tacite entre les parties / échange de lettre). Par ailleurs, et sur la base du travail effectué par la mission de facilitation à la clôture des contrats et conventions du PADAT du 19 au 31 décembre 2016, la mission a procédé à l'arrêt définitif des montants éligibles de chaque contrat et convention au vu des pièces justificatives fournies. Cet exercice s'est fait avec la participation du spécialiste ADAPT et du SGF par intérim du PADAT.

Tableau 22: Récapitulatif des Contrats de Service et des Travaux

	Montant Initial du Contrat	Montant apuré	Montant restant à payer	Montant maximum éligible à payer
Total Contrats de Services	924 289 081	274 982 000	649 307 081	198 429 089
Total Contrats de Travaux	779 304 433	257 228 095	522 076 338	307 019 426
Totaux	1 703 593 514	532 210 095	1 171 383 419	505 448 515

23. Le tableau présenté ci-dessus indique un total 505 448 515 FCFA comme montant éligible des contrats de services et travaux relatif au Don FEM.

24. **Etat d'avancement du plan de recouvrement** de l'avance de démarrage du Don FEM. A la date du 31/12/2016, la mission d'évaluation finale a noté que l'avance de démarrage du Don FEM (500 000 USD) n'avait pas encore connu un début de recouvrement. Le recouvrement de l'avance initiale devait démarrer avec la DRF 0010AD. Suivant le plan de recouvrement établi par le projet et validé par le FIDA, le pourcentage serait de 33% soit un montant total recouvré de 165 511,81 USD représentant les DRF 0010AD (50%) et 0011AD (75%). Au 30/09/2017 l'avance n'a toujours pas été recouvré.

Tableau 23: Réconciliation du Compte Désigné du Don FEM au 31/12/2016

Dépôt initial	500 000,00	
Complément dépôt initial	0,00	
Montant recouvré	0,00	
Solde compte désigné		0,41
Solde compte opérationnel		225 884,67
Solde caisse		102,01
DRF 0011AD en cours		114 021,54
DRF 0010AD à envoyer au FIDA		159 991,37
Ecart		
Totaux	500 000,00	500 000,00

Tableau 24: Plan de Recouvrement de l'Avance Initiale au Compte Désigné du Don N° DON FEM N° 2000000362 (FEM) proposé lors de la mission d'évaluation finale

N°	DRF /DON FEM N° 2000000362	Période de la DRF	Dates probables d'expédition	Montant	Montant à Rembourser		Montant à Recouvrer		Solde à recouvrer
					%	Montant	%	Montant	
1	DRF 0010A	01/06/16 au 30/09/16	15/12/2016	159 991,37	50%	79 995,69	50%	79 995,69	420 004,32
2	DRF 0011A	01/10/16 au 31/12/16	15/01/2017	315 000,00	25%	78 750,00	75%	236 250,00	183 754,32
3	DRF 0012A	01/01/17 au 31/03/17	15/04/2017	112 000,00	0%	-	100%	112 000,00	71 754,32
4	DRF 0013A	01/04/2017 au 31/05/17	15/06/2017	71 754,31	0%	-	100%	71 754,31	
Totaux				658 745,68		158 745,69		500 000,00	

25. **Etablissement des plans de trésorerie des quatre mois restants et réactualisation des plans de recouvrement.** Sur la base des prévisions de dépenses jusqu'à l'achèvement, la mission de la revue d'achèvement a travaillé avec le Service de la Gestion Financière sur les plans de trésorerie sur la période restante du Projet, incluant le recouvrement de l'avance initiale. Ainsi, les nouveaux plans d'apurement des créances d'ADAPT prévoient l'élaboration de quatre (4) DRF et trois (3) DPD pour le FEM sur la période mars/juin 2017.

Tableau 25: Plan de trésorerie du Don FEM du 1er mars au 30 juin 2017

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois4
Trésorerie au début de la période (01/03/2017)	98 698,24			
FIDA CD/DRF		265 771,54	298 084,93	
FIDA/DPD		288 276,93	135 892,80	
FIDA Compte d'Opérations				
FIDA Caisse				
Compte de Contrepartie				
Compte Désigné Co-financier				
Bénéficiaires				
Autres sources				
Total Entrées de Trésorerie	98 698,24	554 048,47	433 977,73	0
Sorties				
1-GENIE CIVIL	75 414,56	352 917,98	275 948,41	150 829,12
2-CONSULTANTS		9 708,12	9 708,13	28 321,25
3-EQUIPEMENT ET MATERIEL		3 583,52	3 583,52	
4-FORMATION		22 651,84	23 651,12	21 652,55
5-SALAIRES ET INDEMNITES				
6-COUTS FONCTIONNEMENT DE		75 612,02	28 077,58	
Total sorties de trésorerie	75 414,56	464 473,48	340 968,76	200 802,92
Trésorerie	23 283,68	112 858,67	205 867,64	5 064,72
Fonds disponibles	23 283,68	112 858,67	205 867,64	5 064,72

26. **L'audit de clôture.** Le processus de recrutement de l'auditeur pour l'audit de clôture portant sur la période 01/01/2017 au 30/06/2017 a démarré au même moment que l'audit de l'exercice 2016.

27. **Conclusion.** En somme, la mission d'évaluation finale note que malgré les difficultés relevées telles que : l'instabilité de l'équipe clé du projet, les tensions de trésorerie au dernier semestre de mise en œuvre, qui ont affectés les activités du projet et nuit aux paiements des fournisseurs, la **gestion financière est modérément insatisfaisante**. Toutefois, la mission a rencontré des difficultés dans son déroulement en raison de la préparation insuffisante de ladite mission, notamment la non disponibilité des états financiers au 31/12/2016 dû au fait que la comptabilité n'est pas à jour.

Tableau 26: Situation détaillée des Contrats du Don FEM établie par la Mission d'appui de Décembre 2016 et mise à jour le 22 juin 2017

N° ordre	N° du contrat	Fournisseur/Prestation/Partenaire	Objet du contrat/Convention	Montant Initial du Contrat	Montant déjà paye	Montant restant à payer	Montant maximum éligible à payer	Observations
Contrats de Services								
1	245/2016	Direction Générale de la Météorologie Nationale (DGMN)	Appui à la DGMN pour le renforcement du réseau agro-météorologique	110 413 600	-	110 413 600	3 583 519	
2	246/2016	Direction des Ressources Forestières (DRF)	Appui à la protection des berges, des cours et plans d'eau, et à la l'amélioration de l'équilibre hydrique	101 314 880	-	101 314 880	1 987 600	
3	247/2016	Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT)	Mise en place des champs écoles au niveau des sites pilotes des bas-fonds en aménagement et l'utilisation des bio fertilisants à base des champignons (GIFERC) associé à la GIFS	145 900 183	-	145 900 183	33 977 757	
4	494/2016	Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA)	Réalisation de la carte agro-sylvopastorale au Togo	46 446 400	-	46 446 400	147 875	
5	205/2015	Consortium des ONG environnementales de la région des Savanes	Restauration des écosystèmes agrosylvo pastoraux dégradés et la mormotion de l'apiculture dans la région des Savanes	62 819 738	18 845 921	43 973 817	24 780 966	
6	200/2015	Consortium des ONG environnementales de la région des Plateaux	Restauration des écosystèmes agrosylvo pastoraux dégradés et la mormotion de l'apiculture dans la région des Plateaux	54 000 000	16 200 000	37 800 000	15 648 290	Facture en attente + Justificatifs
7	203/2015	Consortium des ONG environnementales de la région Centrale	Restauration des écosystèmes agrosylvo pastoraux dégradés et la mormotion de l'apiculture dans la région Centrale	50 450 000	15 135 000	35 315 000	20 315 000	Facture en attente
8	199/2015	Consortium des ONG environnementales de la Région Maritime	Restauration des écosystèmes agrosylvo pastoraux dégradés et la mormotion de l'apiculture dans la région Maritime	34 995 000	17 497 500	17 497 500	3 034 386	Facture en attente
9	206/2016	Consortium des ONG environnementales de la Région de la KARA	Restauration des écosystèmes agrosylvo pastoraux dégradés et la mormotion de l'apiculture dans la région de la Kara	49 962 500	14 988 750	34 973 750	18 174 200	Facture en attente
10	204/2015	Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)	Reboisement de 500 ha et lutte contre les feux de brousse dans les forêts de l'Etat	132 386 320	93 405 099	38 981 221	38 981 221	Reprendre la facture pour le montant du solde
11	165/2014	Cercle d'Actions pour un Développement Intégré en Afrique (CADI - AFRIQUE)	Opération pilote de micro irrigation dans les zones de maraichage	135 600 460	98 909 730	36 690 730	26 065 000	Solde
Contrats de Travaux								

REPUBLIQUE DU TOGO: Adaptation de la Production Agricole aux changements Climatiques - ADAPT
 Rapport d'évaluation finale du projet - Rapport principal
 Appendice 4 – Coûts effectifs du projet

12	105/2016	MAYI CONSTRUCTION	Fabrication et implantation de 5000 Balises des couloirs de transhumance et de 40 Panneaux de signalisation et d'information	37 000 000	7 400 000	29 600 000	37 000 000	PV et caution de retenue de garantie
13	242/2016	E.M.T SARLU	Réalisation de 4 forages pastoraux et fourniture et installation de 4 panneaux de signalisation dans la région des savanes	34 380 000	-	34 380 000	34 380 000	
14	243/2016	E.M.T SARLU	Réalisation de 6 forages pastoraux et fourniture et installation de 6 panneaux de signalisation dans les Régions Centrale (03) et de la Kara (3)	41 958 000	8 391 600	33 566 400	41 958 000	
15	244/2016	A.CO.TEC SARL	Réalisation de 5 forages pastoraux et fourniture et installation de 5 panneaux de signalisation dans les Région Maritime (1) et des Plateaux (4)	33 880 500	6 776 100	27 104 400	33 880 500	
16	195/2015	DPA/ETBB	Construction d'une ferme piscicole à l'Université de Lomé	272 037 000	106 597 695	165 439 305	4 681 625	
17	195/2015	DPA/CECO	Construction des retenues d'eau et Etangs piscicoles	159 507 500	99 503 570	60 003 930	10 980 838	
18	167/2014	ITRA	Identification par sélection variétale participative des variétés de manioc adaptées aux changements climatiques	56 402 970	28 559 130	27 843 840	11 733 275	Facture à actualiser
19	788/2016	Société Trans Euro-Africa (STEA SARL)	Acquisition et installation des équipements complémentaires agro météorologique pour la mise en place de l'assurance récolte	144,138,463	-	144,138,463	144 138 463	DPD
Totaux Contrats des Travaux et Services				1 703 593 514	532 210 095	1 171 383419	505 448 515	

APPENDICE 5. NOTATIONS POUR LES PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION ET QUESTIONS D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE

Matrice d'évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et du SSE du Projet

Aspect évalué	Notation attribuée et justification
Pertinence	Moyennement insatisfaisante
Efficacité	Moyennement insatisfaisante
Efficience	Moyennement insatisfaisante
Système de suivi-évaluation (SSE)	Moyennement satisfaisant

Le projet ADAPT a souffert d'une conception très ambitieuse (grand nombre d'activités touchant à de multiples domaines) , et assez complexe dans sa présentation, par rapport à ses conditions effectives de mise en œuvre : durée réduite de 5 à 2 ans sans révision des objectifs et des cibles, arrimage sur un projet, le PADAT, rencontrant d'importantes difficultés de mise en œuvre, capacités très inégales des partenaires institutionnels et opérationnels qui constituaient les véritables opérateurs d'exécution du projet, etc. Toutes ces contraintes ont fortement pesé sur les résultats, limités, du projet, et sur la mise en place de synergies recherchées avec le PADAT. Le projet ADAPT n'est jamais véritablement entré en phase de croisière même si quelques réalisations intéressantes, mais souvent inabouties, sont à mettre au crédit du projet grâce aux efforts de l'équipe et de certains partenaires. Le projet aura toutefois permis de mieux ancrer la problématique du changement climatique dans le développement rural et local et de proposer des mesures d'adaptation qui pourront être consolidées dans le cadre d'autres interventions ou à travers des dynamiques endogènes. **En conséquence la performance du projet est jugée moyennement insatisfaisante.**

Matrice d'évaluation des risques pouvant compromettre la durabilité du Projet

Dimension de la durabilité	Probabilité de réalisation de cette dimension et description du risque posé
Durabilité d'ordre financier	Modérément probable
Durabilité d'ordre socio-politique	Modérément probable
Durabilité institutionnelle/gouvernance	Modérément probable
Durabilité environnementale	Modérément probable
Durabilité globale	Modérément probable

Pour les activités qui ont pu être réalisées, **les perspectives de durabilité peuvent être évaluées comme globalement modérément probable** dans la mesure où elles ont connu une réelle appropriation des populations, qui ont généralement apprécié les appuis reçus, pour la plupart, adaptés et reproductibles sans nouvelles interventions extérieures. Les activités proposées par le projet ont bien été reçues par les bénéficiaires comme des mesures d'adaptation, avérées ou potentielles, au changement climatique, dont ils perçoivent bien les effets et les risques. Ce qui pourrait contrarier la durabilité des activités c'est le coût d'accès à certaines technologies (goutte à goutte) et aménagements (retenue d'eau) ainsi que la prise en charge des coûts récurrents et de renouvellement. La mise en place trop tardive de beaucoup des comités de gestion, et par conséquent leur manque de formation, pourrait également se traduire par l'abandon ou par un développement très limités de certaines activités.

Matrice de notation du RAP

Critères	Notation RAP
Principaux critères d'évaluation	
– Pertinence:	3
– Efficacité:	3
– Efficience:	3
– Durabilité:	4
Critères d'évaluation additionnels	
– Ciblage et portée:	3
– Accent sur le genre dans l'exécution:	3
– Innovation:	4
– Potentiel de reproduction et de scaling up:	3
Impact du projet	
– Revenus et actifs des ménages:	4
– Sécurité alimentaire:	4
– Capital humain et social et autonomisation:	3
– Productivité agricole:	4
– Accès aux marchés:	na
– Ressources naturelles et environnement:	4
– Adaptation au changement climatique:	4
– Egalité de genre et autonomisation des femmes:	3
– Institutions and politiques publiques:	4
Performance des partenaires	
– Performance du FIDA:	3
– Performance du gouvernement:	3
– Performance des prestataires de service:	4
– Performance des organisations de base:	4
Performance globale du projet:	3
Impact global du projet sur la pauvreté rurale:	3

Annexe 1 – Extrait des termes de référence de la mission

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et de la relance de l'agriculture togolaise, le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) a été élaboré et soutenu par plusieurs bailleurs de fonds notamment Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque Mondiale, la Banque ouest africaine de développement (BOAD) et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC). Le PNIASA a été mis en œuvre à travers trois projets majeurs que sont le Projet d'appui au secteur agricole (PASA), le Projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT) et le Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest-Projet Togo (PPAAO) démarrés depuis 2011 et le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) lancé en février 2015

Le PADAT a été approuvé le 15/12/2010, sa signature et son entrée en vigueur ont eu lieu le 22/12/2010. La revue à mi-parcours a eu lieu du 26 mars au 18 avril 2014. L'achèvement du projet sous les financements gérés par le FIDA (Dons FIDA, GAFSP et FEM) est fixé le 22/12/2016. A ce titre, le FIDA et le Gouvernement du Togo se sont convenus de réaliser une revue d'achèvement du PADAT (RAP).

L'objectif principal de la RAP est de rendre compte des résultats obtenus à des fins de redevabilité et d'apprentissage. Le processus doit également aider à évaluer la performance, tirer des leçons et définir une perspective ou une stratégie de durabilité appropriée après le projet.

La Revue d'Achèvement du PADAT se déroulera du 19 février au 25 mars 2017. Le processus doit être basé sur le cadre méthodologique défini dans le Manuel de Revue d'Achèvement des projets financés par le FIDA. Les présents TdR décrivent de manière détaillée les objectifs, le calendrier et les produits attendus de la mission de revue d'achèvement.

Dans le pays, le travail de l'équipe de RAP sera facilité par la Coordination opérationnelle déléguée du PADAT, sous la supervision d'ensemble du Chargé de Portefeuille du FIDA au Togo et le Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'Hydraulique.

CONTEXTE DU PROJET

Objectifs et résultats du projet

L'objectif de développement du PADAT est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des petits producteurs agricoles. Cet objectif sera atteint à travers l'amélioration de la production et de la productivité des petites exploitations agricoles ciblées sur le riz, le maïs et le manioc, ainsi qu'à travers la valorisation et la mise en marché des productions agricoles ciblées.

Structuration du projet

Le projet a été structuré initialement en deux composantes techniques et une composante chargée de la coordination/gestion qui sont : (1) l'appui à la production et à la productivité; (2) la valorisation des produits; (3) et la coordination et gestion du Projet. A partir de la mi-parcours en 2014, une quatrième composante s'est adjointe au projet, celle relative à (4) adaptation de la production agricole aux changements climatiques avec le financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Composante 1 -Appui à la production et à la productivité : Elle vise l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles ciblées sur le riz, le maïs et le manioc à travers: (a) l'appui technique aux cultures vivrières pour optimiser l'utilisation des paquets technologiques; (b) le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des acteurs à la base; (c) la mise en place de petites infrastructures d'appui à la production; (d) la gestion de la fertilité des sols.

Composante 2-Valorisation des produits agricoles: Elle vise à améliorer le revenu des petits producteurs, notamment des femmes, qui jouent un rôle prépondérant en aval de la production, à travers une meilleure valorisation des productions. Il s'agit plus spécifiquement au niveau des trois productions (riz, maïs et manioc): (a) de diminuer les taux de perte post-récolte et d'améliorer la qualité des produits à la consommation; (b) d'améliorer la productivité du travail et de réduire la pénibilité des tâches afférentes aux activités post-récolte et de transformation dont les femmes à revenus modestes sont les principales actrices à travers l'appui à la mise en place des facilités de stockage, à la mise en marché et l'acquisition d'équipements de transformation.

Composante 3- Coordination et gestion : Elle vise à mettre en place les conditions indispensables pour une bonne exécution du projet en terme de coordination, gestion, suivi-évaluation, supervision et de gestion des savoirs, d'une part, et d'appui à la mise en place de l'approche sectorielle. Pour ce faire, le Projet est coordonné stratégiquement par le Secrétariat général du MAEH qui s'appuie pour la gestion quotidienne des activités, sur une Coordination opérationnelle déléguée, composée de spécialistes nationaux et d'assistants techniques internationaux.

Composante 4-Adaptation de la production agricole aux changements climatiques : Elle vise à réduire l'impact du changement climatique sur les groupes vulnérables ruraux, ainsi que sur les ressources naturelles essentielles pour soutenir la production agricole et accroître la sécurité alimentaire. L'opération proposée est articulée autour de trois sous composantes intégrant différentes priorités du PANA. Ce sont : (i) intégration d'outils d'adaptation au changement climatique dans les systèmes de production agricole ; (ii) adaptation des systèmes de production agricoles vulnérables aux impacts climatiques actuels et futurs ; (iii) information, éducation et communication sur le changement climatique.

Zone d'intervention et groupe cible du projet

Le projet couvre les cinq Régions économiques du Togo, mais est exécuté dans des zones d'intervention englobant des poches de pauvreté, où se concentrent les petits producteurs / productrices vulnérables.

Le groupe cible prioritaire du PADAT est essentiellement composé des petits producteurs/productrices, qu'ils soient pris individuellement ou regroupés au sein des organisations de producteurs, dans les trois cultures vivrières ciblées. Deux sous-groupes principaux ont été identifiés : (i) 225 000 petits producteurs vulnérables exploitant une superficie variant de 0,5 à 1 ha environ, parmi lesquels les femmes et les jeunes sont des catégories particulièrement défavorisées ; et (ii) 160 000 petits producteurs exploitant une superficie variant de 1 à 3 ha.

Organisation institutionnelle du PADAT

Le PADAT est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de l'Hydraulique (MAEH) et piloté par les organes de pilotes du PNIASA à savoir :

- le Comité Interministériel de Pilotage Stratégique (CIPS) qui sert de cadre de concertation entre les acteurs en matière de mise en œuvre du PNIASA en général et du PADAT en particulier ;
- le Comité Technique de Pilotage du secteur agricole (CTP) qui a pour principale mission, l'examen des programmes d'activités et budgets, des rapports techniques d'exécution du PADAT de même que ceux des autres projets qui composent le PNIASA ;
- les Comités Régionaux d'Orientation et de Pilotage (CROP) qui assurent la décentralisation du CTP au niveau de chaque Région.

La coordination du PADAT est assurée par (i) la Coordination Nationale Stratégique, (ii) la Coordination Opérationnelle Déléguée et (iii) la Coordination Opérationnelle Régionale.

La **Coordination Nationale Stratégique** est assurée par le Secrétaire Général du MAEH ;

La **Coordination Opérationnelle Déléguée** vient en appui au SG/MAEH et est responsable de la programmation et de la coordination de la mise en œuvre des activités quotidiennes du PADAT.

La **Coordination Opérationnelle Régionale** initialement composée d'un Responsable suivi-évaluation et d'un Secrétaire-comptable est assurée de nos jours par le Responsable suivi-évaluation régional, du spécialiste en Génie Rural et du SAF de la DRAEH après le retrait des Secrétaires comptables.

Stratégie de mise en œuvre du PADAT

La stratégie de la mise en œuvre du PADAT repose sur les principes généraux suivants :

- le Projet s'appuie sur un partenariat public / privé / société civile, en privilégiant la sous-traitance des actions du projet, dans un cadre contractuel, compétitif, transparent et axé sur les résultats aux organismes d'appui-conseil et de prestations diverses ;
- les interventions du projet seront organisées en deux phases de trois ans (avant et après la revue à mi-parcours) basées sur l'Approche "stop and go" ;
- les activités de réalisation d'infrastructures de production, de conservation et de mise en marché sont financés à la demande des acteurs à la base ;
- le projet s'appuie sur le principe majeur du développement d'une synergie/complémentarité entre les co-bailleurs de fonds, d'une part, et des autres projets du PNIASA d'autre part ;
- un co-financement du projet par le FIDA, la BOAD, la BIDC, le GAFSP et le FEM ;
- le renforcement des capacités des structures techniques du MAEH à travers le transfert de compétences des experts du consortium SOFRECO/IIC aux cadres Homologues du MAEH.

Budget et dépenses

Le coût total du Projet est de 38 milliards de FCFA soit 76 millions de \$US financé par un don du FIDA (soit 6,6 milliards), un don du GAFSP (10 milliards), un don du FEM (2,7 milliards), un prêt de la BIDC (3,5 milliards), un prêt de la BOAD (8,6 milliards), la contribution du Gouvernement togolais (6 milliards) et celle des bénéficiaires (0,65 milliard).

Du démarrage jusqu'au 30 juin 2016, le montant décaissé se chiffre à 16 689 674 000 FCFA soit 44% du budget total du PADAT. Le taux de décaissement sur les financements gérés par le FIDA (dons FIDA, GAFSP et FEM)

qui prendront fin en décembre 2016 est de 78,85%, le décaissement sur les prêts de la BOAD et BIDC n'étant pas encore effectif.

Tableau : Bilan cumulé de l'exécution financière au 30 juin 2016 (en USD)

Source de financement	Budget initial	Décaissement	
		Décaissé	Taux
DON FIDA	13 148 000	12 934 947	98,38
DON GAFSP	20 000 000	15 471 172	77,36
DON GEF	5 354 546	1 952 440	36,46
BOAD	17 200 000	0	0,00
BIDC	7 000 000	0	0,00
GVT	12 030 040	2 856 154	23,74
Bénéficiaires	1 300 000	164 635	12,66
TOTAL	76 032 586	33 379 348	43,90
Total en FCFA	38 016 293 000	16 689 674 000	
Financement FIDA, GAFSP et FEM	38 502 546	30 358 559	78,85
	19 251 273 000	15 179 279 550	

OBJECTIFS DE LA REVUE D'ACHEVEMENT DU PADAT (RAP)

L'objectif global de la revue d'achèvement du PADAT est d'évaluer et de documenter la performance de mise en œuvre globale du projet et les résultats atteints. Ce processus requiert une évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité des interventions du projet. Spécifiquement il s'agira de:

- évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du projet, ou dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints, et documenter les produits, effets et impacts des interventions du projet ;
- évaluer la pertinence des interventions du projet au moment de sa formulation, tout au long de son exécution et dans le contexte de l'achèvement ;
- passer en revue les coûts et bénéfices du projet ainsi que l'efficience du processus de mise en œuvre d'ensemble et spécifique aux activités du projet
- apprécier la performance des partenaires de mise en œuvre: FIDA, Gouvernement, opérateurs techniques et financiers, prestataires de services, ainsi que les populations ciblées dans le cadre spécifique des activités/investissements analysés;
- jauger les perspectives de durabilité des résultats des activités du projet après son achèvement;
- identifier et documenter des leçons utiles de la mise en œuvre qui contribueront à l'amélioration des programmations et formulations des futures interventions du FIDA et du Gouvernement togolais;
- identifier les innovations introduites, analyser leur pertinence et évaluer leur niveau de répliquabilité et de diffusion ;
- évaluer les principales réalisations du projet (positives comme négatives, prévues ou non) en termes de pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité ;
- évaluer la pertinence des stratégies et des approches mises en œuvre ainsi que leur contribution à l'atteinte ou non des objectifs de développement poursuivis par le projet ;
- apprécier les modalités et conditions de mise en œuvre du projet notamment celles relatives à l'interaction entre le projet/les bénéficiaires/les organismes et institutions partenaires de mise en œuvre ;
- relever les acquis et les insuffisances/contraintes survenues dans la mise en œuvre du projet, les expliquer et présenter quelles ont été les mesures correctives utilisées ou nécessaires ;
- identifier tout potentiel de répliquabilité ou de scaling-up des bonnes pratiques du projet.

Composition de l'équipe

La mission de la Revue d'Achèvement du PADAT sera constituée d'une équipe pluridisciplinaire composée de cinq (05) consultants internationaux. Ces consultants seront appuyés par des cadres du MAEH et la COD PADAT. Au niveau international, il sera mobilisé, en plus du chef de mission : un (01) Economiste Spécialiste en Analyse Economique et financière (Consultant International) ; un (01) Agronome/Expert en Développement Rural (Consultant International) ; un (01) Expert en Environnement et Changements Climatiques (Consultant International) et un (01) Spécialiste en Gestion Financière (Consultant International).

Au niveau national, l'équipe d'appui sera composée des cadres issus de la Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) de la Direction des politiques, de la planification et de suivi-évaluation (DPPSE) et de la COD PADAT. Ces cadres qui seront désignés par le MAEH appuieront la mission pour traiter les questions relatives aux trois composantes techniques du PADAT, pour collecter les données secondaires nécessaires aux différentes analyses. Ils seront placés comme des assistants aux consultants internationaux.

De manière plus détaillée, les tâches du **Consultant International, Expert en Environnement et Changements Climatiques** se résument comme suit :

En tant qu'environnementaliste, il sera responsable de l'analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet. De façon spécifique, il va :

- i. évaluer l'efficacité de l'exécution du financement GEF/ADAPT, ou dans quelle mesure, ses objectifs ont été atteints, ainsi que les impacts immédiats de ses interventions, notamment en termes de bénéfices environnementaux mondiaux.
- ii. évaluer la pertinence des stratégies et des approches mises en œuvre ainsi que leur contribution à l'atteinte ou non des objectifs de développement poursuivis par le financement GEF/ADAPT ;
- iii. évaluer la pertinence des interventions du financement GEF/ADAPT au moment de sa formulation et dans le contexte d'approche de l'achèvement ;
- iv. passer en revue l'efficacité du processus d'exécution d'ensemble, en incluant la performance du FIDA et des partenaires ;
- v. apprécier les modalités et conditions de mise en œuvre, notamment celles relatives à l'interaction entre le projet/les bénéficiaires/les organismes et institutions partenaires de mise en œuvre.
- vi. Identifier les éléments ayant affecté l'atteinte des résultats au cours de la mise en œuvre et tirer les leçons de cette analyse pour les projets futurs, et identifier et documenter les leçons utiles à l'amélioration des programmations et formulations futures du FIDA ;
- vii. analyser les perspectives et la durabilité des réalisations du financement GEF/ADAPT après son achèvement ;
- viii. identifier les innovations introduites, analyser leur pertinence et évaluer leur niveau de répliquabilité et de diffusion ;
- ix. contribuer à la rédaction de l'Aide-Mémoire et du rapport de supervision en suivant les recommandations du Chef de mission.

Annexe 2. Principales questions d'évaluation de la performance

1. L'équipe de revue d'achèvement du projet répondra à chacune des questions suivantes regroupées selon des critères à utiliser lors de l'évaluation.

a. Pertinence du projet

2. De façon générale, la mission évaluera dans quelle mesure les objectifs du projet étaient en ligne avec les priorités des pauvres ruraux et de leur perception de leurs besoins et de leur potentiel; avec les priorités ainsi que les politiques et stratégies de réduction de la pauvreté du pays; avec les politiques et priorités nationales en lien avec l'environnement, le changement climatique et la biodiversité ; avec le mandat et les politiques du FIDA ; et avec les domaines de concentration (focal areas) et stratégies opérationnelles du FEM identifiées à la formulation. Plus précisément, la mission répondra à chacune des questions suivantes:

- Est-ce que la formulation du projet s'est concentrée sur les besoins et priorités des pauvres ruraux et que les objectifs étaient en phase avec ceux-ci? Le processus de formulation a-t-il été participatif et a-t-il pris en compte les besoins, le potentiel, les moyens d'existence, les bases d'actifs et les opportunités de développement des pauvres ruraux au moment de la formulation du projet? Ces caractéristiques, contraintes et opportunités sont-elles les mêmes aujourd'hui?
- Les approches promues étaient-elles cohérentes avec les conditions socio-politico-économiques au moment de la formulation et avec les conditions environnementales et climatiques qui prévalaient alors? Les objectifs, approches et activités étaient-ils en ligne avec les objectifs du FIDA d'augmenter les actifs et les revenus des ménages ruraux pauvres et d'améliorer leur sécurité alimentaire?
- Les objectifs du projet étaient-ils réalistes et alignés sur les plans de développement nationaux ainsi que les stratégies de réduction de la pauvreté, les stratégies de développement agricole et rural et les autres priorités sectorielles? En particulier, la formulation du projet était-elle en ligne avec *LES POLITIQUES NATIONALES LIEES AUX THEMATIQUES ABORDEES PAR LE PROJET (EN PARTICULIER LES POLITIQUES ET STRATEGIES LIEES A L'ENVIRONNEMENT, AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITE)* ? Ces documents sont-ils toujours pertinents aujourd'hui ou y a-t-il eu des changements importants dans le contexte des politiques publiques et stratégique?
- Les objectifs du projet étaient-ils en ligne avec le mandat du FIDA, son Cadre Stratégique et la stratégie du FIDA pour le pays telle que décrite dans le COSOP? Les préoccupations du FIDA en termes de politiques (telles que reflétées dans les politiques et stratégies en matière de ciblage, d'innovation, de finance rurales, de secteur privé, etc.) ont-elles été intégrées de façon adéquates dans le projet?
- Les objectifs et la mise en œuvre du projet ont-ils respecté les domaines de concentration (focal areas) et stratégies opérationnelles du FEM identifiées à la formulation. Le projet, au cours de sa mise en œuvre, a-t-il pris en compte les priorités du FEM en termes de ciblage, environnement, etc.
- Le Document de Formulation du Projet incluait-il un cadre logique ou cadre des résultats bien défini et clairement articulé? Toutes les activités et produits identifiés étaient-ils cohérents et en mesure avec le but et les objectifs proposés à atteindre? Les risques externes (ou hypothèses) étaient-ils clairement identifiés? Les indicateurs proposés étaient-ils pertinents et adaptés pour le suivi de l'exécution et des résultats du projet?
- Les arrangements d'exécution initiaux étaient-ils bien définis et adaptés de façon à assurer une mise en œuvre fluide et efficiente du projet? Y a-t-il eu des changements importants au niveau de ces arrangements, et si tel fut le cas, furent-ils opportuns et sont-ils intervenus à temps?
- Y a-t-il eu des modifications importantes dans l'environnement externes du projet (i. e. politiques publiques, conditions socio-économiques, changements politiques, crises, etc.) depuis que le projet a été formulé et que l'exécution a commencé? Les objectifs du projet ont-ils été ajustés pour prendre en compte ces évolutions lors de l'exécution? Les objectifs du projet initiaux (ou révisés) sont-ils toujours valides?
- Quels furent les principaux facteurs ayant contribué à définir une évaluation positive ou moins positive de la pertinence du projet?

Les questions liées à la pertinence du projet feront l'objet d'une évaluation présentée en appendice sous forme d'un tableau justifiant une notation parmi les suivantes : très satisfaisant, satisfaisant, modérément satisfaisant, modérément insatisfaisant, insatisfaisant, très insatisfaisant. (voir annexe 2)

b. Efficacité du projet

3. La mission évaluera dans quelle mesure tous les objectifs du projet ont été atteints en termes quantitatifs et qualitatifs. Cela requerra la description minutieuse des principales activités entreprises par le projet depuis son début ainsi qu'une analyse en profondeur des résultats atteints au niveau des produits, des résultats et des impacts. Les différentiels entre objectifs initiaux et effectivement atteints seront soulignés et les facteurs externes qui ont eu un impact sur l'efficacité du projet seront expliqués. Plus précisément, la mission répondra aux questions suivantes:

- Toutes les activités ont-elles été mises en œuvre comme prévu? Si non, pour quelles raisons? Tous les produits attendus ont-ils été atteints au niveau quantitatif et qualitatif? Ont-ils débouché sur les résultats attendus et ceux-ci correctement mesurés et documentés? Y a-t-il des différences significatives entre les objectifs initiaux et les résultats effectivement atteints, et si tel est le cas pour quelles raisons?
- Le projet a-t-il atteint son objectif général et ces objectifs spécifiques?
- Le suivi de l'exécution du projet a-t-il été correctement effectué? Tous les résultats à tous les niveaux ont-ils été correctement mesurés, quantifiés et documentés? L'information est-elle fiable?
- Tous les résultats ont-ils respecté les standards de qualité? Si non, quels ont été les problèmes rencontrés?
- Tous les résultats ont-ils été atteints selon le budget et calendrier prévus?
- Le projet a-t-il généré tous les bénéfices prévus pour tous les groupes cibles? Les résultats et réalisations remplissent-ils de façon adéquate les besoins de ces groupes cibles?
- Quels sont les facteurs externes qui ont facilité ou limité la réalisation des produits et l'atteinte des objectifs du projet?
- Quels facteurs de la formulation et de l'exécution du projet ont-ils le plus contribué aux résultats estimés en terme d'efficacité?

Les questions liées à l'efficacité du projet feront l'objet d'une évaluation présentée en appendice sous forme d'un tableau justifiant une notation parmi les suivantes : très satisfaisant, satisfaisant, modérément satisfaisant, modérément insatisfaisant, insatisfaisant, très insatisfaisant. (voir annexe 2)

c. Efficience du projet

4. La mission évaluera comment les apports et ressources du projet (fonds, expertise, temps, etc.) ont-ils été économiquement convertis en résultats. Cette analyse complexe suppose de passer en revue les éléments suivants:

Utilisation des ressources:

- Quels ont été les principaux types de dépense? Les ressources financières et budgétaires initiales ont-elles été dépensées comme cela avait été anticipé? Y a-t-il eu des écarts avec les coûts estimés, et si oui pour quelles raisons? Le budget a-t-il été amendé de façon significative pendant l'exécution?
- Les contributions financières de tous les financiers du projet ont-elles été effectuées à temps et de façon adéquate, contributions en nature des bénéficiaires incluses?
- Par rapport aux ressources dépensées, le nombre (et la qualité) des produits était-il optimal? Le projet aurait-il pu produire davantage avec les mêmes ressources, ou les mêmes résultats avec moins d'argent? D'autres approches auraient-elles pu produire des résultats de façon plus efficiente en termes de coûts, temps et ressources?

Qualité de la gestion du projet:

- Comment l'unité de gestion du projet a-t-elle coordonné et géré les activités du projet? Le calendrier d'exécution a-t-il été respecté? La direction du projet a-t-elle été réactive aux changements ayant survécu dans l'environnement ou aux recommandations des missions de supervision ou du Comité de Pilotage du projet? L'UGP était-elle correctement pourvue en personnel avec des employés motivés? Dans quelle mesure les divers instruments de gestion du projet (PTBA, plan de passation des marchés, plan de SE) et le Système de Gestion de l'Information (SGI) ont-ils été utiles? Etaient-ils utilisés correctement par l'équipe de gestion du projet?
- Des arrangements adaptés étaient-ils en place pour une bonne gestion financière, des flux de fonds, la comptabilité financière et la préparation en temps et en heure des rapports financiers? Y a-t-il eu des problèmes?
- Le Système de SE a-t-il été conçu de manière pertinente ; une étude de référence a-t-elle été prévue et réalisée ; les indicateurs respectaient-ils les critères « SMART » (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et opportuns du point de vue temporel) ; le SE ou le système de gestion de l'information du projet étaient-ils efficaces pour fournir une information fiable et à temps sur les produits délivrés, les résultats et les impacts? L'information de SE était-elle correctement analysée et utilisée par la coordination du projet à des fins de planification et de prise de décision ; le SSE a-t-il suffisamment été budgétisé lors de la planification du projet et le SSE a-t-il été financé de manière adéquate au cours de la mise en œuvre? (une matrice de notation du SSE sera fournie en annexe du RAP – voir annexe 2)
- Le projet a-t-il permis la mise en place d'un système de suivi-évaluation permettant d'évaluer l'impact du projet sur le long terme ?
- Le Comité de pilotage du projet était-il utile et pro actif pour aider à résoudre les problèmes et pour guider l'exécution du projet?

Qualité de la supervision du FIDA et de l'appui à la mise en œuvre / l'exécution:

- Dans quelle mesure les services et l'appui fournis par le FIDA ont assuré une bonne formulation et une exécution efficiente du projet? Le FIDA a-t-il mobilisé l'expertise technique et les ressources adéquates pour la formulation et l'exécution du projet?

- Le FIDA a-t-il fourni un appui adéquat à travers les supervisions directes et/ou sa présence dans le pays? Les missions de supervision étaient-elles utiles et intervenaient-elles au bon moment? Le FIDA a-t-il assuré une identification des problèmes pro active, un suivi et leur résolution?
- Le FIDA était-il efficace dans l'administration du prêt, la révision des passations de marché et des PTBA? Y a-t-il eu des délais dans le transfert des fonds?
- Le FIDA était-il impliqué de façon pro active dans des activités de dialogue politique à différents niveaux afin d'assurer inter alia la reproduction et le scaling-up des innovations en faveur des pauvres? Etait-il actif en termes de mise en place de partenariats effectifs?

Analyse coûts-bénéfices (cette analyse suffit dans le cas des projets FEM : il n'est pas nécessaire d'effectuer une analyse économique et financière complète):

- Pour chacun des principaux investissements du projet, quels furent: (a) les coûts et valeurs réels des apports (inputs) mobilisés (en incluant les coûts du capital, les coûts opérationnels et de maintenance, les coûts de la main d'œuvre, les taxes); (b) les bénéfices économiques estimés (en incluant les revenus issus des ventes, salaires, valeur de la production autoconsommée); et (c) les bénéfices sociaux estimés ?
- Quel est le ratio apports (inputs) / produits et est-il comparable aux références locales, nationales et régionales (benchmark) ? Quel est le coût du prêt par bénéficiaire ? Quelles sont les conclusions de la mission quant à cette analyse coûts-bénéfices ? Quels sont les principaux facteurs internes et externes qui ont pu avoir un impact positif ou négatif sur les coûts ou les bénéfices ?
- Quand il est disponible, comment est le taux de rentabilité interne du projet réel en comparaison avec le taux estimé lors de la formulation du projet ?

Les questions liées à l'efficacité du projet feront l'objet d'une évaluation présentée en appendice sous forme d'un tableau justifiant une notation parmi les suivantes : très satisfaisant, satisfaisant, modérément satisfaisant, modérément insatisfaisant, insatisfaisant, très insatisfaisant. (voir annexe 2)

d. Impacts du projet

5. L'impact des interventions du projet sera présenté minutieusement en termes quantitatifs et qualitatifs en utilisant les domaines de classification d'impact standards du FIDA. La mission examinera en particulier les points suivants :

- **Actifs des ménages:** Le projet a-t-il contribué à des changements positifs au niveau des actifs des ménages ? La composition des revenus a-t-elle changée ou y a-t-il eu une diversification des moyens d'existence ? Le projet a-t-il amélioré la propriété ou la sécurité d'accès aux ressources foncières, en eau et productives ? Y a-t-il eu des changements positifs au niveau des actifs des ménages, et si oui, quels sont les principales évolutions ? Y a-t-il eu une augmentation des actifs financiers des ménages ?
- **Sécurité alimentaire :** Le projet a-t-il amélioré la disponibilité en aliments, qu'ils soient autoproduits ou achetés, afin d'assurer les apports minimaux nécessaires pour tous les membres du ménage ? Les bénéficiaires du projet ont-ils un accès amélioré et davantage régulier à suffisamment d'aliments et plus nutritifs ? Y a-t-il une réduction dans l'occurrence ou la durée des périodes de soudure ? Le statut nutritionnel des enfants a-t-il changé (statuts de retard de croissance, dégénérescence et de sous poids) ? Dans quelle mesure les pauvres ruraux ont-ils amélioré leur accès aux marchés d'intrants et de produits qui peuvent les aider à améliorer leur productivité et leur accès à la nourriture ? Dans quelle mesure les pauvres ruraux ont-ils été en mesure de faire face à la volatilité des marchés ou les changements climatiques pour assurer leur sécurité alimentaire tout au long de l'année ?
- **Productivité agricole :** Le projet a-t-il contribué à l'augmentation de la productivité agricole, de l'élevage et de la pêche, mesurée en termes d'intensité de culture, de rendements et de productivité de la terre ? Y a-t-il des changements au niveau de la production locale ? Les agriculteurs appliquent-ils les techniques agricoles améliorées ou davantage durables ? Le projet a-t-il assuré que les petits propriétaires bénéficient de l'augmentation de production agricole et qu'il leur a permis de gérer les fluctuations de marché et les changements relatifs aux conditions climatiques et des ressources naturelles ?
- **Accès aux marchés :** Y a-t-il des changements dans l'accès physique des agriculteurs aux marchés (i. e. routes et centres de commercialisation), dans leur accès à l'information des prix de marchés ou dans leur pouvoir de négociation avec les commerçants ? Le projet a-t-il eu un impact en termes d'accès opportun à des intrants agricoles de qualité (fertilisants, vaccins, semences) et de capacités des groupements de producteurs/de commercialisation ?
- **Impact sur l'environnement mondial :**
 - **Ressources naturelles et environnement :** Les approches de préservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles étaient-elles adaptées au contexte local et ont-elles été efficaces pour faire face aux problèmes locaux ? Y a-t-il des changements positifs ou négatifs au niveau des ressources naturelles (forêts, ressources marines /de pêche, pâturages, eau) qui puissent être attribuables aux interventions du projet ? Le projet a-t-il eu des changements positifs ou négatifs – intentionnés ou non intentionnés – sur l'environnement ? A-t-il contribué à la protection ou

- réhabilitation des ressources naturelles et communautaires (terres, eau, forêts et pâturages) ? Le degré de vulnérabilité environnemental a-t-il changé ?
- **Conservation de la biodiversité** : L'objectif principal du projet était de conserver la biodiversité (marine et terrestre) d'importance mondiale. Il faut évaluer l'effet du projet sur la conservation de ces ressources notamment au niveau de la zone tampon du Parc National de l'Obo.
 - **Adaptation au changement climatique** : Les approches d'adaptation au changement climatiques promues par le projet étaient-elles adaptées au contexte local et étaient-elles efficaces ? Le projet est-il parvenu à responsabiliser et permettre (*empower*) aux communautés locales de faire face, d'atténuer ou de prévenir les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles ? Les communautés agricoles sont-elles davantage résilientes face à de telles catastrophes et les pratiques agricoles sont-elles mieux adaptées au changement climatique ? Les capacités des systèmes naturels vulnérables pour y faire face ont-elles été rétablies ?
 - **Equité de genre et autonomisation des femmes** : Le projet a-t-il généré des changements au niveau des rôles et relations de genre ? Y a-t-il des changements au niveau du statut des femmes au niveau communautaire (participation aux élections locales ou processus de prise de décision, représentation dans les groupements de producteurs ruraux) ou au niveau du ménage (charge de travail, statut nutritif, influence sur la prise de décision) ? Quel est l'impact des activités de renforcement des capacités sur les femmes individuelles ou sur les groupements féminins / de femmes ? Y a-t-il eu des changements dans le cadre institutionnel ou légal en faveur des femmes résultant des activités de dialogue politique conduites par le projet ?
 - **Institutions et politiques** : Y a-t-il eu des changements en termes de capacités des divers groupes de base appuyés pendant l'exécution du projet (tels que les groupements de producteurs, groupements d'intérêt, associations d'usagers) ? Y a-t-il eu des changements au niveau des capacités institutionnelles des principales institutions impliquées dans l'exécution du projet ? Y a-t-il eu des changements dans la qualité ou l'éventail de services destiné aux pauvres ruraux ? Y a-t-il des changements dans la gouvernance locale ou les comportements des institutions locales ? Y a-t-il eu des changements dans le cadre de politique publique ou institutionnel résultant des activités de dialogue politique menées par le projet (i. e. lois, statuts, règles, régulations, procédures, standards ou normes nationaux de qualité) ?

e. Durabilité

6. La mission évaluera la probabilité que les bénéfices issus de l'intervention du projet perdureront après l'achèvement du projet. Elle élue également la probabilité que les résultats réels anticipés soient résilients aux risques, notamment les risques liés au climat, après la durée de vie du projet. La pertinence de la stratégie d'après-projet, telle que formulée et/ou exécutée, sera également examinée. Plus précisément, la mission étudiera les éléments suivants :

- Une stratégie d'après-projet adéquate avait-elle été développée et mise en œuvre depuis le début du projet ?
- **Durabilité sociale (*empowerment*)** : Les bénéficiaires du projet ont-ils les capacités et compétences nécessaires, individuellement ou collectivement, pour poursuivre les approches ou gérer les investissements promus par le projet ? Sont-ils socialement acceptables ? Y a-t-il suffisamment d'appropriation (*ownership*) locale de ces approches ou investissements ? Y a-t-il eu une participation adéquate des bénéficiaires pendant la mise en œuvre du projet ? Y a-t-il un intérêt et la volonté, parmi les communautés concernées, de poursuivre les approches promues ou les investissements après l'achèvement du projet ?
- **Durabilité économique et financière** : Les investissements du projet génèrent-ils suffisamment de cash-flow (entrée d'argent) et de revenus pour compenser les investissements ou les coûts d'opération et de maintenance futurs ? Les investissements du projet sont-ils économiquement et financièrement viables ? Si non, quelles sont les contraintes ?
- **Durabilité technique** : Les approches promues par le projet sont-elles viables d'un point de vue technique ? Les pièces de rechange pour les machines et équipements promus sont-elles disponibles localement à l'achat ? Les bénéficiaires ont-ils les capacités techniques nécessaires pour gérer et maintenir les investissements promus par le projet ? Ont-ils accès aux fonds suffisants pour l'opération et la maintenance ?
- **Durabilité institutionnelle** : Les institutions appuyées par le projet sont-elles autonomes et viables ? Des capacités opérationnelles ont-elles été créées et/ou renforcées au niveau des partenaires locaux et nationaux ? Les nouvelles approches ou pratiques promues par le projet sont-elles diffusées / généralisées / normalisées au sein des opérations normales du gouvernement ? Y a-t-il un signe clair de l'engagement du gouvernement après la clôture du prêt en termes d'actions de suivi, de mise à disposition de fonds pour l'entretien et la maintenance, etc. ?
- **Durabilité environnementale** : Les approches et investissements promus par le projet sont-ils respectueux de l'environnement ? Aident-ils à réduire la pression sur les ressources naturelles de base ? Ont-ils eu un quelconque impact négatif sur l'environnement ou les ressources naturelles ? Ont-ils pris en compte les questions relatives au changement climatique ? Promeuvent-ils des adaptations au

changement climatique ? Les catastrophes naturelles récurrentes peuvent-elles mettre en danger les perspectives de durabilité ?

- **Changement climatique:** Les pratiques agricoles promues par le projet sont-elles adaptées à un contexte caractérisé par un changement climatique rapide ? Comment des changements en termes de conditions climatiques pourraient affecter la durabilité des interventions sur le long terme ? Quels prérequis sont essentiels pour générer des impacts de long terme ?

Cette analyse de la durabilité sera assortie d'une annexe évaluant les risques posés à la durabilité réelle des résultats du projet (risques financiers, risques sociaux politiques, risques institutionnels et liés à la gouvernance, et risques environnementaux). Ces risques seront évalués selon la classification de niveaux suivante : probable ; modérément probable ; modérément improbable ; improbable. (voir annexe 3)

f. Ciblage et portée

7. La mission évaluera dans quelle mesure les interventions du projet ont atteint les groupes cibles, c'est-à-dire les individuels et organisations spécifiques pour lesquels des interventions particulières leur générant des bénéfices avaient été formulées et mise en œuvre. La mission évaluera également l'efficacité de la stratégie de ciblage du projet. Plus précisément, la mission examinera les aspects suivants :

- Le projet a-t-il touché le nombre de bénéficiaires prévu de la manière voulue ? Le projet a-t-il généré tous les bénéfices anticipés en faveur des groupes socio-économiques spécifiques identifiés dans le Document de Formulation du Projet ? Y a-t-il eu des écarts vis-à-vis des cibles initiales, et si oui, pour quelles raisons ?
- La portée a-t-elle fait l'objet d'un suivi adéquat au niveau quantitatif (i. e. nombre de bénéficiaires directs et indirects) et qualitatif (i. e. profil socio-économique des bénéficiaires) ?
- Le projet a-t-il mis en œuvre une bonne stratégie de ciblage ? Le projet a-t-il analysé régulièrement les besoins, potentiels et priorités des groupes ciblés et les dynamiques de pauvreté dans la zone cible du projet, et développé des stratégies de ciblage spécifique en conséquence ?
- Y a-t-il eu des mesures prises pour assurer que les groupes pauvres et vulnérables ne seraient pas exclus de l'exécution du projet et en bénéficieraient ; et que les non pauvres ne captureraient par les bénéfices du projet ?
- Le projet a-t-il mis en œuvre des approches d'exécution prenant en compte l'égalité des genres ? Le projet a-t-il assuré la participation égale des hommes et des femmes dans l'exécution ? Des mesures spécifiques ont-elles été conduites afin de promouvoir la participation des femmes dans les activités du projet ? Le système de SE du projet a-t-il suivi des données et informations désagrégées par genre ?

g. Innovation

8. La mission évaluera dans quelle mesure les interventions du projet ont introduit et testé des approches de réduction de la pauvreté innovantes. Il s'agit de tout processus, instrument ou pratique qui ajoute de la valeur ou solutionne un problème d'une façon novatrice. Plus précisément, la mission examinera les aspects suivants :

- Le projet a-t-il été formulé spécialement pour tester ou favoriser l'innovation, par exemple en testant de nouveaux concepts ou technologies ? Le projet a-t-il testé ou introduit des idées novatrices dans la zone cible du projet ? Quelles sont les caractéristiques de ces innovations ? Sont-elles en ligne avec la définition du FIDA du concept d'innovation ? Comment ces innovations ont émergé et ont-elles été adaptées d'une façon quelconque pendant la formulation du projet ? Ces approches sont-elles véritablement innovantes au regard du contexte local et national ?
- Ces approches innovantes ont-elles fait l'objet d'un suivi rapproché et ont-elles été documentées ? Ont-elles été discutées avec le gouvernement ou un autre acteur ? Ont-elles été réussies ? Ont-elles pris en compte les besoins des pauvres ruraux et sont-elles viables ?
- Ont-elles été adoptées par les pauvres ruraux, les partenaires d'exécution locaux, les institutions gouvernementales ou tout autre acteur ?

h. Production et partage des connaissances

9. La mission évaluera la qualité du système de gestion des connaissances du projet établi pendant l'exécution pour produire et partager des connaissances pouvant être utiles à d'autres. De telles connaissances peuvent être relatives aux résultats des innovations du projet ou de toute autre approche de mise en œuvre / d'exécution qui ont été réussies ou non dans le domaine de la réduction de la pauvreté. Plus précisément, la mission répondra aux questions suivantes :

- La formulation du projet incluait-elle une stratégie de gestion des connaissances adéquate ? A-t-elle été effectivement mise en œuvre ? Le projet a-t-il généré des savoirs (*knowledge generation*) A-t-il organisé des événements ou des activités de partage des connaissances ? Si oui, quels ont été la qualité, l'utilité et les résultats de ces événements ?

- Le processus d'exécution du projet a-t-il généré des connaissances nouvelles et pertinentes en termes d'approche d'exécution favorables aux pauvres (pro-poor) ou de questions de développement rural ? Ces savoirs peuvent-ils être appliqués dans d'autres contextes ?

i. Potentiel de scaling-up et effets de changement

10. La mission évaluera les effets de changement apportés par le projet. La mission évaluera ensuite dans quelle mesure certaines approches, technologies ou éléments innovants testés à travers des pilotes ou exécutés avec succès par le projet sont susceptibles d'être étendus à une plus grande échelle. Elle évaluera également la probabilité que certaines approches du projet soient répliquées dans d'autres zones géographiques. Plus précisément, la mission étudiera les aspects suivants :

- Quels sont les éléments successifs qui ont permis au projet d'atteindre les succès constatés (le cas échéant) ; ou les difficultés qui ont entravé l'atteinte de ces succès.
- Dans quelle mesure le projet – ou certaines de ses activités, approches ou technologies innovantes – sont susceptibles d'être répliqués dans d'autres localités ou au niveau national par le gouvernement ou d'autres bailleurs de fonds ? Certaines composantes ou activités du projet ont-elles été déjà répliquées en dehors de la zone ou des groupes cibles ?
- La gestion/coordination du projet ou d'autres parties prenantes ont-elles été proactives pour discuter d'un scaling-up futur avec le gouvernement ou d'autres partenaires du développement ? Quels sont les perspectives ou les obstacles ?

j. Performance des partenaires d'exécution

11. La mission évaluera la performance de chacun des partenaires impliqués dans l'exécution du projet (autres que le FIDA). Il s'agit des organisations ou entités directement responsables de l'exécution du projet, de délivrer des conseils stratégiques et de superviser ou de fournir des services essentiels. La mission déterminera si tous ces partenaires se sont acquittés correctement de leurs rôles et responsabilités respectives et étudiera plus précisément les points suivants :

- **Prestataires de service:** Quelle fut la performance des principaux prestataires de service (ONG, instituts de formation, prestataires de service de développement d'affaire, institutions financières, contractuels privés ou agences de gouvernements contractualisées) impliqués dans les services délivrés ? Les services délivrés l'ont-ils été au moment propice ? Les prestataires ont-ils fournis un bon rapport coût-bénéfice et ont-ils respecté les calendriers et les contrats ?
- **Institutions de base :** Quelles furent la performance, les capacités, les motivations, les forces et les faiblesses des institutions de base (organisations communautaires, groupements de producteurs, associations des usagers de l'eau, etc.) impliquées dans les activités quotidiennes du projet ? Ont-elles participé activement dans l'exécution du projet ? Quelle fut la performance des agences gouvernementales locales ou décentralisées impliquées dans l'exécution du projet ?
- **Agences gouvernementales centralisées :** L'Agence d'Exécution ou de Mise en Œuvre a-t-elle respecté les obligations de l'accord de prêt et les dispositions du Document de Formulation de projet ? Ont-elles été proactives dans son soutien à l'exécution du projet et dans l'identification de solutions aux problèmes ? Le Comité de Pilotage du projet a-t-il joué correctement son rôle ?
- **Co-financiers :** Quelle fut la performance des co-financiers du projet ? Les fonds ont-ils été délivrés à temps et selon les sommes prévues ? Les partenaires de co-financement ont-ils correctement appuyé l'exécution, la supervision et le suivi du projet ? L'ensemble de leurs procédures (par exemple, le compte-rendu financier, la préparation des rapports de progrès, etc.) étaient-ils harmonisés entre eux et avec les procédures du gouvernement ? Le cofinancement prévu par le FIDA au moment de la formulation a-t-il été mobilisé dans son intégralité ?

k. Leçons apprises

12. La mission présentera les principales leçons apprises de l'exécution du projet sur la base de l'analyse des apprentissages qui pourraient être répliqués à une situation générique. Ce faisant, la mission évitera d'exposer des platitudes en gardant à l'esprit la définition suivante des leçons apprises : « *connaissances ou compréhensions issues de l'expérience qui peuvent être positives, comme dans une expérimentation réussie, ou négative, comme dans le cas d'un incident ou d'un échec* ».

13. Toutes les leçons apprises présentées doivent être importantes/significatives, au sens où elles ont eu un impact réel ou supposé sur les opérations ; valides, au sens où elles sont factuellement et techniquement correctes ; et appliquées, au sens où elles identifient un design, un processus ou une décision spécifiques qui réduisent ou éliminent les incidents ou échecs potentiels, ou renforcent les résultats positifs.

14. En particulier, la mission se concentrera sur l'évaluation des processus ayant affecté l'atteinte des résultats visés par le projet, en termes notamment de : préparation (formulation, structure du projet, capacité, etc.) ; appropriation et rôle moteur du pays ; implication des parties prenantes ; planification financière ; supervision et appuis fournis par l'agence d'exécution (FIDA) ; impact du cofinancement sur les résultats et durabilité du projet (causes du décalage entre les objectifs fixés à la formulation et les résultats constatés à

l'achèvement) ; impacts des retards sur les résultats et la durabilité du projet (des retards dans la mise en œuvre et l'achèvement ont-ils été constatés ; pourquoi ; cela a-t-il affecté l'atteinte des résultats ?).

15. Afin d'identifier ces leçons apprises, la mission examinera les éléments suivants :

- Quels enseignements ou leçon spécifiques qui pourraient être utilisés dans des contextes futurs similaires ou différents peut-on tirer de l'exécution du projet ?
- Quelles ont été les principales forces et faiblesses du projet ? Quelles ont été les principales opportunités ou menaces de l'environnement qui ont facilité ou contraint l'exécution du projet ?
- Avec le bénéfice de la prise de recul, quelles ont été les choses qui pourraient avoir été faites différemment ? Quelles sont les dimensions spécifiques du design du projet qui ne doivent jamais être répétées dans des contextes ou circonstances similaires ?
- Quels sont les aspects spécifiques de l'exécution du projet qu'il serait bon de répliquer dans de futures interventions dans le pays ou ailleurs du fait de leur intérêt particulier ou de leur réussite ? Dans le contexte extérieur, quelles seront les conditions importantes requises pour que des interventions similaires débouchent sur des résultats similaires ailleurs ou dans le futur ?

I. Conclusions et recommandations

16. La mission présentera ses conclusions globales sur la performance d'exécution et les résultats du projet en soulignant les éléments centraux et l'impact global sur la réduction de la pauvreté.

17. La mission émettra un certain nombre de recommandations pour le Gouvernement, le FEM et le FIDA relatives aux éléments clés relatifs à la durabilité d'après-projet ou les programmations et formulations de projet futures ; en fondant notamment l'analyse sur l'évaluation préalable (voir ci-dessus) des processus ayant affecté l'atteinte des résultats visés par le projet.

1 – Matrice d'évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et du système de Suivi-Evaluation du projet.

Les niveaux d'évaluation sont les suivants : très satisfaisant (le projet n'a rencontré aucune limite à la réalisation de ses objectifs en termes de pertinence, efficacité ou efficience) ; satisfaisant (le projet a rencontré des difficultés mineures dans l'atteinte de ses objectifs en termes de pertinence, efficacité ou efficience) ; modérément satisfaisant (le projet a rencontré un certain nombre de difficultés ayant entravé l'atteinte de ses objectifs en termes de pertinence, efficacité ou efficience) ; modérément insatisfaisant (le projet a rencontré des difficultés importantes qui ont entravé l'atteinte de ses objectifs en termes de pertinence, efficacité ou efficience) ; insatisfaisant (le projet a rencontré des difficultés majeures ayant entravé l'atteinte de ses objectifs en termes de pertinence, efficacité ou efficience) ; très insatisfaisant (le projet a rencontré de graves difficultés qui ont fortement entravé l'atteinte de ses objectifs en termes de pertinence, efficacité ou efficience).

Aspect évalué	Notation attribuée et justification
Pertinence	
Efficacité	
Efficience	
Système de Suivi-Evaluation	

2 – Evaluation des risques pouvant compromettre la durabilité du projet

Les risques évalués sont les suivants :

- Risques d'ordre financier** : Quelle est la probabilité que les ressources économiques indispensables à la bonne poursuite des activités ne soient plus disponibles après l'achèvement du projet (ces ressources peuvent concerner des sources diverses : secteurs publics et privés ou activités génératrices de revenus) ;
- Risques d'ordre socio-politique** : Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris le gouvernement et autres acteurs clés) soit trop faible pour garantir la durabilité des résultats et acquis du projet ? Les acteurs concernés voient ils leur intérêt à ce que les résultat du projet se poursuivent dans la durée ? Y a-t-il suffisamment de sensibilisation des parties prenantes pour garantir les objectifs de long terme du projet ;
- Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance** : Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance dans lesquels le projet opère posent ils un risque pouvant menacer la durabilité des acquis du projet ? Les systèmes nécessaires de suivi et de transparence, ainsi que l'expertise technique requise sont-ils en place ?
- Risques d'ordre environnemental** : L'évaluation doit estimer si certaines activités peuvent présenter un danger pour la durabilité des acquis du projet. Par exemple, la construction d'un barrage dans une zone habitée peut inonder une surface importante et ainsi neutraliser les gains en biodiversité apportés par le projet.

Chacun des risques poses à la durabilité et présentés ci-dessus sera évalué sur la base d'une appréciation globale de la probabilité et de l'amplitude de ses effets potentiels. Les notations suivantes pourront être appliquées à chaque type de risque :

[Durabilité] Probable. Il n'y a pas ou très peu de risques affectant cette dimension de la durabilité.

[Durabilité] modérément probable. Il y a peu de risques affectant cette dimension de la durabilité.

[Durabilité] modérément improbable. Des risques significatifs affectent cette dimension de la durabilité.

[Durabilité] improbable. De graves risques affectent cette dimension de la durabilité.

Toutes les dimensions de risques de la durabilité sont critiques. Par conséquent, la notation globale de la durabilité ne pourra pas être plus élevée que la plus basse note attribuée. La matrice suivante réunissant les informations présentées ci-dessus sera fournie en annexe du document :

Dimension de la durabilité	Probabilité de réalisation de cette dimension et description du risque posé
Durabilité d'ordre financier	
Durabilité d'ordre socio-politique	
Durabilité institutionnelle/gouvernance	
Durabilité environnementale	
Durabilité globale	

Annexe 3 – Description des notations du rapport d'achèvement (en anglais)

Relevance: The rating measures the consistency of project design and objectives with the needs of target groups, IFAD policies and government policies or priorities, both at the time of project appraisal and in today's context. The rating is also based on the analysis of the coherence and quality of the project internal logic and on the adequacy of the changes that may have been brought to the initial design in the course of implementation to respond to changes in the external environment. (6)

Highly satisfactory. The initial design was highly consistent with the needs of the target groups as well as IFAD and Government policies and national priorities. Proposed interventions and implementation modalities were highly appropriate given the context and the internal project logic was well thought through and fully coherent. The design has remained highly relevant until project completion, or the necessary adaptations were timely adopted in order to reflect changes in the environment. (5)

Satisfactory. The initial design was mostly consistent with the needs of the target groups as well as IFAD and Government policies and national priorities. Proposed interventions and implementation modalities were largely appropriate given the context and the internal project logic was coherent. The design has remained relevant until project completion, or the necessary adaptations were adopted in order to reflect changes in the environment. (4)

Moderately satisfactory. The initial design was not always consistent with the needs of the target groups or IFAD and Government policies and national priorities. Proposed interventions or implementation modalities were not always appropriate given the context and the internal project logic lacked coherence. The necessary adaptations were eventually brought to the initial design, but with delays. (3)

Moderately unsatisfactory. The initial design lacked consistency with the needs of the target groups or IFAD and Government policies and national priorities. Some proposed interventions or implementation modalities were inappropriate given the context and the internal project logic lacked coherence. Few adaptations were eventually brought to the initial design or with lots of delays. (2)

Unsatisfactory. The initial design was largely inconsistent with the needs of the target groups or IFAD and Government policies and national priorities. Many of the proposed interventions or implementation modalities were inappropriate given the context and the internal project logic was incoherent. No adaptations were eventually brought to the initial design to correct these deficiencies. (1)

Highly unsatisfactory. The initial design was fully inconsistent with the needs of the target groups or IFAD and Government policies and national priorities. None of the proposed interventions or implementation modalities was appropriate given the context and the internal project logic was fully incoherent. No adaptations were eventually brought to the initial design or partners opposed design changes.

Effectiveness: The rating summarizes conclusions regarding the extent to which the project has met its broad and detailed objectives. It takes into account the performance under each Component in terms of outputs delivery, and outcomes and impact attainment. The rating also assesses adherence with the initial implementation schedule. (6)

Highly satisfactory. All project objectives were met or surpassed. Implementation of all components exceeds all physical targets. Over 100% of all outputs were achieved and have led to the realization of all desired outcomes. All results were achieved on time, or earlier than anticipated. (5)

Satisfactory. Most project objectives were met and most important output targets were achieved (over 90% of physical targets met). Most outputs have led to the desired outcomes and most results were achieved on time. (4)

Moderately satisfactory. Some project objectives were met, but some components are lagging behind. Only 70% the main outputs physical targets were met. Some important outcomes were not achieved and there were some delays in implementation. (3)

Moderately unsatisfactory. Few project objectives were met – or are likely to be met – and implementation of many components is below target (less than 60% of the main physical outputs targets were met). Few outcomes are likely to be realized and there were lots of delays in implementation. (2)

Unsatisfactory. Project objectives were not met and less than 50% of physical targets were met. Implementation of all components has been significantly delayed throughout project implementation. (1)

Highly unsatisfactory. The project has failed to reach any all of its objectives and has achieved less than 40% of outputs/physical targets.

Efficiency. The rating measures how economically project resources and inputs were converted into results and the extent to which the project was implemented smoothly. The analysis takes into account the cost ratio of inputs to outputs and the internal rate of return of project investments, and it compares the costs per beneficiary with local, national or regional benchmarks. (6)

Highly satisfactory. Project implementation was highly efficient and the project investments represented excellent value for money or achieved more than anticipated. All project activities were implemented within schedule or ahead of time and within budget, or using fewer budgets than anticipated. The internal rate of return was commensurate, or better, than the one calculated at design stage. Project implementation arrangements and procedures were highly efficient and output delivery was problem-free. (5)

Satisfactory. Project implementation was efficient and the project investments represented good value for money. Most project activities were implemented within schedule, and certain ahead of time and within budget. The internal rate of return was commensurate with the one calculated at design stage. Project implementation arrangements and procedures were efficient and output delivery was largely problem-free. (4)

Moderately satisfactory. Project implementation was somewhat efficient. Some project activities were implemented with delays or exceeded anticipated budget and the internal rate of return was lower than the one calculated at design stage. Project implementation arrangements and procedures were not all efficient and output delivery was sometimes problematic. (3)

Moderately unsatisfactory. Project implementation was not efficient. Many project activities were implemented with delays or exceeded anticipated budget and the internal rate of return was lower than the one calculated at design stage. Many project implementation arrangements and procedures were inefficient and output delivery was often problematic. (2)

Unsatisfactory. Project implementation was inefficient. Most project activities were implemented with large delays or exceeded anticipated budget. The internal rate of return was much lower than the one calculated at design stage and shows no value for money. Most project implementation arrangements and procedures were inefficient and output delivery was problematic throughout implementation. (1)

Highly unsatisfactory. Project implementation was highly inefficient. Most project activities were implemented with significant delays or exceeded by far the anticipated budget, leading to project extension or budget amendments. The internal rate of return was extremely low, showing negative value for money. Project implementation arrangements and procedures were highly inefficient, severely impeding output delivery throughout implementation.

Sustainability. The rating measures the extent to which the stream of benefits resulting from project implementation is likely to continue after project completion. It takes into account the various dimensions of sustainability (political, social, environmental, technical, economic) and the level of beneficiary ownership and government commitment as well as availability of funding (e.g. for operation and maintenance). It also assesses the extent to which a sound post-project sustainability strategy had been designed and implemented. (6)

completion, with all dimensions of sustainability being positively assessed. There is a high degree of beneficiaries' ownership of project interventions and full government support and commitment. A realistic post-project sustainability strategy supported by all project stakeholders had been in place since the outset. The strategy details institutional arrangements, legal aspects, ownership and post-project funding. (5) Satisfactory. The continuation of most project benefits is most likely ensured beyond project completion, with most important dimensions of sustainability being positively assessed. There is full beneficiaries' ownership of project interventions and full government support and commitment. A realistic post-project sustainability strategy supported by all project stakeholders had been defined in the course of implementation. The strategy details most institutional arrangements, legal aspects, ownership and post-project funding. (4) Moderately satisfactory. The continuation of some project benefits is likely to be ensured beyond project completion, but some important dimensions of sustainability were not positively assessed. There is some degree of beneficiaries' ownership of project interventions and government support and commitment. A post-project sustainability strategy had not been developed in the course of implementation and stakeholders' agreement is still required. (3) Moderately unsatisfactory. The continuation of most project benefits is not ensured beyond project completion and there are significant issues related to the institutional, technical, environmental, social or economic sustainability of project activities/results. There is little beneficiaries' ownership of project interventions or government support and commitment. Only cursory consideration has been given to the post-project sustainability strategy and stakeholders' support still needs to be obtained for key elements. (2) Unsatisfactory. Project benefits are not likely to be sustained due to considerable problems related to the institutional, technical, environmental, social or economic sustainability of project activities or results. There is no beneficiaries' ownership of project interventions or government support and commitment. A post-project sustainability strategy has never been considered and does not appear feasible. (1) Highly satisfactory. The project has achieved little; or project benefits cannot and will not be sustained due to considerable and unsolvable, problems related to the institutional, technical, environmental, social or economic sustainability of project activities or results. Beneficiaries or the government do not support project interventions or oppose them. Given these fundamental problems, a post-project sustainability strategy is not feasible.

Targeting and outreach. The rating measures the extent to which the project has reached out to its intended target groups, as identified in the Project Design Document. It includes a review of the quality of the targeting strategy and mechanisms adopted and implemented by the project. The rating also assesses the quality of the data and information available regarding outreach and beneficiaries. (6) Highly satisfactory. The project has effectively reached out to the intended target group(s) and has exceeded quantitative outreach targets, as demonstrated by clear and reliable information on beneficiaries. Concrete and effective targeting mechanisms were used during implementation. Targeting performance was pro-actively monitored and, when needed, corrective measures taken. (5) Satisfactory. The project has effectively reached out to the intended target group(s), although quantitative outreach targets may not have been fully reached or reliable documentation on outreach may be lacking. Targeting performance was monitored with adequate corrective measures taken when necessary. (4) Moderately satisfactory. The project has somehow reached out to the intended target group(s), but not for all components and quantitative outreach targets were not fully reached. Targeting performance was sporadically monitored and reliable information on outreach and beneficiaries is missing. (3) Moderately unsatisfactory. The project has not reached out to its intended target group(s). Hardly any targeting measures were in place, negligible monitoring of targeting performance was performed and few reliable on outreach are available. The mission however did not find any evidence of mistargeting. (2) Unsatisfactory. The project has not reached out to its intended target group(s). No targeting measures were in place, monitoring of targeting performance was not performed and data on outreach and beneficiaries are not reliable. In the field, the mission found some evidence of mistargeting or elite capture of project benefits. (1) Highly unsatisfactory. The project has not reached out to its intended target group(s). No targeting measures were in place and monitoring of targeting performance was not performed. Although there are no reliable data on outreach and beneficiaries, the mission found strong evidence of mistargeting or elite capture of project benefits at the grassroots level.

Gender focus in implementation. The rating measures how well the project has addressed gender and women empowerment issues in line with IFAD's Framework for Gender Mainstreaming. In particular, it measures the extent to which enough emphasis was placed on gender issues in the project design and during project implementation, and the level of resources dedicated to these dimensions. It also assesses the quality of information collected regarding gender issues, for example the availability of gender-disaggregated data and information of gender roles. (6) Highly satisfactory. The concept of gender mainstreaming was well understood and promoted by all partners. Operational measures and procedures for ensuring equal participation and opportunities to women were in place, including adequate resources - human and financial. The project consistently monitored gender-differentiated participation, evolution of gender roles and benefits to women, and utilized this information to make the project gender-responsive. As a result, the project benefited highly to both men and women and it has significantly contributed to alleviate women burden or to empower them. (5) Satisfactory. The concept of gender mainstreaming was understood by most partners. Operational measures and procedures for ensuring equal participation and opportunities to women were in place, including sufficient resources - human and financial. The project has monitored gender-differentiated participation, evolution of gender roles and benefits to women, and utilized this information to make the project gender-responsive. As a result, the project benefited equally to men and women. (4) Moderately satisfactory. The concept of gender mainstreaming was not well understood among partners or applied consistently. Some operational measures and procedures for ensuring equal participation and opportunities to women were in place, but resources were not adequate - human and financial. The project did not monitor well gender-differentiated participation, evolution of gender roles and benefits to women, and made little use of this information to make the project gender-responsive. As a result, the project benefited men more than women. (3) Moderately unsatisfactory. The concept of gender mainstreaming was not understood among partners or applied. Few operational measures and procedures for ensuring equal participation and opportunities to women were in place, and resources were insufficient - human and financial. The project did not monitor well gender-differentiated participation, evolution of gender roles and benefits to women, and made little use of this information to make the project gender-responsive. As a result, the project benefited men more than women. (2) Unsatisfactory. Most partners were opposed to the concept of gender mainstreaming. Operational measures and procedures did not foster equal participation and opportunities to women. The project did not monitor gender-disaggregated data and the implementation process was not gender-responsive. As a result, women did not benefit from project implementation. (1) Highly unsatisfactory. All partners were strongly opposed to the concept of gender mainstreaming. Operational measures and procedures prevented women from participating in project activities and many project activities have had a negative impact on women workload. The project did

not monitor gender-disaggregated data and the implementation process was not gender-responsive. As a result, women suffered from project implementation.

Innovation. Many IFAD interventions were designed to innovate in certain domains, by exploring methodologies, institutional arrangements or technologies that are new in the context in which they are applied or in the country. In case the project design included such innovative features, the rating measures the extent to which the project has successfully tested and implemented these pilot activities, if the process was properly documented and if adequate learning systems were in place. (6) Highly satisfactory. The project has successfully piloted and introduced innovative approaches to rural poverty reduction. Model learning systems were in place at the grassroots level with explicit mechanisms to feed the lessons learned to higher levels. These innovative approaches are well documented and are of interest for the Government or other partners. (5) Satisfactory. The project has tested some new innovative approaches to rural poverty reduction, but these were mainly adaptations of existing practices. Learning systems were satisfactory and lessons learned often brought to higher levels. Project experience with the testing of these adaptations was well documented and there is some interest from the side of the Government or other partners. (4) Moderately satisfactory. The innovations proposed in the project design were not properly tested or implemented. Learning systems were not sufficiently well documented and there is little interest from the Government or other partners. (3) Moderately unsatisfactory. The innovations proposed in the project design were not properly tested or implemented. Learning systems were inadequate and there is rudimentary documentation of experience. There was no interest from the Government or other partners in these innovations. (2) Unsatisfactory. The innovations proposed in the project design were hardly tested or implemented although they could have been relevant. Learning systems were rudimentary and there is no documentation of project experience. (1) Highly unsatisfactory. The innovations proposed in the project design were not implemented although they could have been relevant. (NR) Not relevant. The original project design did not contain any innovative features.

Potential for replication. The rating measures the extent to which the project is positioned to have some of its approach and/or innovations implemented on a larger scale or replicated elsewhere by the government or other partners. The rating also assesses whether steps were already taken in this regard. (6) Highly satisfactory. Development partners have already started to scale-up or replicate certain elements of the project implementation strategy, project initiatives or innovations. (5) Satisfactory. Development partners have shown strong interest in certain elements of the project implementation strategy and good potential for scaling-up and replication exists. (4) Moderately satisfactory. Development partners have shown some interest in selected project initiatives. Some potential for scaling-up or replication exists within the country. (3) Moderately unsatisfactory. Development partners have shown little interest in project approaches and initiatives. Limited potential for scaling-up or replication exists at the local level only or on a very limited scale. (2) Unsatisfactory. Slight potential for scaling-up or replication may have existed at the local level only or on a very limited scale, but no concrete action was taken to promote it. (1) Highly unsatisfactory. There is no potential for scaling up or replication. This particular area did not receive any attention in the course of implementation.

Households' incomes and assets. The rating measures the extent to which the project had increased households' incomes and assets, as measured by the RIMS impact surveys or other surveys. A physical asset is anything that can be used, without being used-up, to increase returns from labour, whether hired or self-employed, and thus helps to enhance production, income and consumption. Financial assets are resources accumulated for investment and consumption smoothing, or borrowed, and are essential to enable the rural poor to work their way out of poverty. (6) Highly Satisfactory. The project has generated a substantial increase in the physical and financial assets owned by rural poor women and men and these increases were generally in excess of targets. Such impact is well measured, quantified and documented. (5) Satisfactory. The project has generated an increase in the physical and financial assets owned by rural poor women and men and most targets were met. Such impact is measured, quantified and documented. (4) Moderately Satisfactory. The project has generated a modest increase in the physical and financial assets owned by rural poor women and men; somewhat more than 50% of targets were met. (3) Moderately Unsatisfactory. The project has produced only a marginal change in the physical and financial assets owned by rural poor women and men; fewer than 50% of targets were met according to data that may not be reliable. (2) Unsatisfactory. The project did not produce any change in the physical and financial assets owned by rural poor women and men; or there is no data to measure such impact. (1) Highly unsatisfactory. The project had a negative effect on the physical and financial assets owned by rural poor women and men.

Improved food security. Ensuring the food security of poor rural men and women is another operational outcome of IFAD. The rating measures key elements of food security: availability (production and trade), access to food (income, markets and prices) and stability of access (storage and other marketing arrangement at household and local level). Food security may be enhanced through technological interventions to improve productivity or through interventions designed to generate additional income. (6) Highly Satisfactory. The project generated a substantial increase in the food security of rural poor men and women, in excess of targets. (5) Satisfactory. The project generated an increase in the food security of rural poor men and women; most targets were met. (4) Moderately Satisfactory. The project generated a modest increase in the food security of rural poor men and women; somewhat more than 50% of targets were met. (3) Moderately Unsatisfactory. The project produced only a marginal change in the food security of rural poor men and women; fewer than 50% of targets were met. (2) Unsatisfactory. The project did not produce any change in the food security. (1) Highly unsatisfactory. The project had a negative effect on food security.

Human and social capital and empowerment. The rating measures the extent to which the capacities of poor women and men, individually and collectively, have been built and their capabilities expanded or strengthened in the course of project implementation. (6) Highly satisfactory. The capacities of poor rural women and men have been greatly developed and enhanced and their organizations and communities greatly strengthened by the project. The poor and vulnerable, or their organizations, now have a voice and they can influence policy making or gain access to essential social and productive services. A strong social capital was created that will help ensure post-project sustainability. (5) Satisfactory. Poor rural women and men have been supported to develop and their organizations were strengthened. They have gained some control over economic relations and institutions and actively participate in local decision-making processes. They are now in a better position to gain access to essential social and productive services. (4) Moderately satisfactory. The capacities of poor rural women and men, and of their organizations, have been only marginally improved and they have gained limited control over

economic relations and institutions. They now have some say in local decision-making processes, but their voice is seldom heard. (3) Moderately unsatisfactory. Poor rural women and men have received inadequate support to develop their capacities and/or strengthen their organizations. They have very limited control over economic relations and institutions and hardly participate in any local-level decision-making processes. (2) Unsatisfactory. Poor rural women and men have received little support to develop their capacities or to strengthen their organizations, which are not existent or extremely weak. They have no voice and no control over economic relations and institutions. (1) Highly unsatisfactory. No efforts were made to support poor rural women and men to develop their capacities or strengthen their organizations, which are non-existent or extremely weak. They have no control over economic relations and institutions, they are excluded from local decision-making processes and this situation has worsened since project start.

Agricultural productivity. *The rating measures project results in terms of increasing the productivity or production of crops, livestock, non-timber forest resources or fisheries in the project area. (6) Highly Satisfactory. Project activities have led to a substantial increase in agricultural productivity or production in the project target area. Such increase is well measured, quantified and documented and exceeds targets. (5) Satisfactory. Project activities have led to a good increase in agricultural productivity or production in the project target area. Such increase is well measured, quantified and documented and meets targets. (4) Moderately Satisfactory. Project activities have led to a moderate increase in agricultural productivity or production in the project target area. Only 50% of the targets were met. (3) Moderately Unsatisfactory. Project activities have led to a marginal increase in agricultural productivity or production in the project target area. Less than 50% of the targets were met. (2) Unsatisfactory. There was no increase in agricultural productivity or production in the project target area. (1) Highly unsatisfactory. The project had a negative effect on agricultural productivity or production. (NR) Not relevant. The project was not involved in crop, livestock or fisheries production.*

Access to markets. *When relevant, the rating measures the changes in farmers' physical access to markets (e.g. availability of roads and marketing outlets), in their access to market prices and information or in their bargaining power with traders. Project impact on timely access to quality agricultural inputs (fertilizers, vaccines, seeds) and on the capacities of Producers/Marketing Groups is also included where relevant. (6) Highly Satisfactory. There is a substantial increase in farmers' physical access to markets or in their access to market prices and information. They have significantly increased their bargaining power over traders and their access to quality inputs. The project has also significantly enhanced the capacities of rural producers' groups. (5) Satisfactory. The project has increased farmers' physical access to markets or their access to market prices and information. Farmers have improved their bargaining power over traders and their access to quality inputs. The project has also enhanced the capacities of rural producers' groups. (4) Moderately Satisfactory. The project has moderately increased farmers' physical access to markets or their access to market prices and information. They have little bargaining power over traders and their access to quality inputs has remained limited. The project has also moderately enhanced the capacities of rural producers' groups. (3) Moderately Unsatisfactory. There is little evidence of an increase in farmers' physical access to markets or in access to market prices and information. Farmers have limited bargaining power over traders and their access to quality inputs is poor. The project has marginally enhanced the capacities of rural producers' groups. (2) Unsatisfactory. There is no increase in farmers' physical access to markets or in access to market prices and information. Farmers have no bargaining power over traders and no access to quality inputs is poor. The project has not enhanced the capacities of rural producers' groups. (1) Highly unsatisfactory. The project has had a negative effect on farmers' physical access to markets or in access to market prices and information. Farmers have less bargaining power over traders and less access to quality inputs than before project start. The capacities of rural producers' groups have declined. (NR) Not relevant. The project was not involved in market access activities.*

Natural resources and the environment. *The rating measures the positive or negative changes that have taken place in the natural resources base as a result of project interventions. The extent to which the project has contributed to a reduction of harmful agricultural practices is also reviewed. The rating also assesses the extent to which high-standard environmental norms were followed during project implementation or if the project has had any negative impact on the environment. (6) Highly Satisfactory. There is a substantial improvement in the environment or in the natural resource base in the project target area due to project interventions. The pressure on the natural resource base has been significantly reduced and the natural resource base has been restored or is now used in a sustainable manner. High environmental norms were followed for all project activities and there was no negative impact on the environment. (5) Satisfactory. The environment or the natural resource base have improved in the project target area. The pressure on the natural resource base has been reduced and the natural resource base is now used in a more sustainable manner. High-standard environmental norms were followed for most project activities and there was no negative impact on the environment. (4) Moderately Satisfactory. There has been some moderate improvement in the environment or the natural resource base in the project target area. The pressure on the natural resource base has been slightly reduced but there are no significant changes in current harmful agricultural practices. High-standard environmental norms were followed for most project activities and there was no negative impact on the environment. (3) Moderately Unsatisfactory. There has been negligible improvement in the environment or the natural resource base in the project target area. The pressure on the natural resource base is still high and there are no significant changes in harmful agricultural practices. High-standard environmental norms were not followed during project implementation and some activities may have had a negative impact on the environment. (2) Unsatisfactory. There has been no improvement in the environment or the natural resource base in the project target area. The pressure on the natural resource base has remained unsustainable and harmful agricultural practices are the norm. High-standard environmental norms were not followed during project implementation and many activities may have led to a negative impact on the environment or the natural resource base. (1) Highly unsatisfactory. There has been deterioration in the environment or the natural resource base in the project target area. The pressure on the natural resource base has increased and harmful agricultural practices are more widespread. High-standard environmental norms were not followed during project implementation and project activities have had a negative impact on the environment or the natural resource base.*

Climate change adaptation. *For projects implemented in areas prone to natural disasters (such as cyclones, flooding, droughts, frost) and/or affected by climate change, the rating measures the extent to which project beneficiaries and local communities were empowered to mitigate and prevent the effects of such disasters or climate change effects. It also measures the extent to which local communities have increased their resilience to such external shocks. (6) Highly Satisfactory. Adaptation to climate change was a core project objective and the project has considerably improved the resilience of local*

communities vis à vis external shocks and natural disasters. These communities have also been fully empowered to mitigate and prevent the negative effects of climate change. (5) Satisfactory. Although adaptation to climate change was not an explicit project objective, the project has managed to strengthen the resilience of local communities vis à vis external shocks and natural disasters. Community members were also empowered to mitigate some of the negative effects of climate change. (4) Moderately Satisfactory. There has been some improvement in the resilience of local communities vis à vis external shocks and natural disasters; and/or these communities were somehow empowered to mitigate the negative effects of climate change, but much more needs to be done. (3) Moderately Unsatisfactory. Although climate change or natural disasters are a recurrent problem in the project area, the project has done little to empower local communities to mitigate the effects of climate change or to strengthen their resilience to external shocks. As a result, local communities have only marginally improved their resilience to external shocks. (2) Unsatisfactory. Although climate change or natural disasters are major problems in the project area, the project has done nothing to empower local communities to mitigate the effects of climate change or to strengthen their resilience. As a result, local communities - and in particular the most vulnerable segments of the population - are still unable to cope on their own with the devastating effects of external shocks. (1) Highly unsatisfactory. Although climate change or natural disasters are major problems in the project area, the project has done nothing to empower local communities to mitigate the effects of climate change or to strengthen their resilience. As a result, climate change and natural disasters continue to have devastating effects on all segments of the rural population. (NR) Not relevant. The project target area is not affected by climate change and/or is not prone to natural disasters.

Gender equality and women empowerment. The rating measures the changes in gender roles or gender relations induced by the project. The changes in the status of women within target communities is also assessed, together with changes promoted at the household level (workload, nutrition status, women influence on decision-making) or at the community level (participation in local elections or decision-making processes, representation in rural producers' groups). The impact of capacities-building activities on the capacities of individual women, or on the institutional capacities of Women Groups, is also taken into account. (6) Highly satisfactory. The project has significantly improved the capacities and decision-making influence of women at the household and community levels. It has brought about many positive changes in gender roles and gender relations in the project target area or targeted communities. Women now enjoy more rights than before and they participate almost equally in decision-making processes at the individual and community levels. Many traditions or cultural norms that were an obstacle to gender equity were overcome. (5) Satisfactory. The project has improved the capacities and decision-making influence of women at the household and community levels. It has brought about some positive changes in gender roles or gender relations in the project target area or targeted communities. Women now enjoy more rights than before and they participate in decision-making processes at the households and community levels. Many traditions or cultural norms that were an obstacle to gender equity are being overcome. (4) Moderately satisfactory. The project has implemented some activities in order to improve the capacities or decision-making influence of women, but with limited impact. It has brought about limited changes in gender roles or gender relations in the project target area or targeted communities. Women participation in decision-making processes at the individual and community levels remains limited. Some traditions or cultural norms that are an obstacle to gender equity still prevail. (3) Moderately unsatisfactory. There were limited efforts to promote gender equity, empower women or build their capacities. The project has not brought any positive changes in gender roles and gender relations in the project target area or targeted communities. Men still dominate local decision-making processes and there are many traditions or cultural norms that are an obstacle to gender equity. (2) Unsatisfactory. There were no efforts to promote gender equity, empower women or build their capacities. Women were hardly targeted or reached by project activities. Men still dominate local decision-making processes and most spheres of social and private life. Local norms and traditions or cultural norms are prejudicial to women rights. (1) Highly unsatisfactory. There were no efforts to promote gender equity, empower women or build their capacities and women were excluded from project implementation. Local norms and traditions are highly prejudicial to women rights and there are entrenched obstacles to their empowerment. Men dominate all spheres of social and private life and women are not considered as being equal to men.

Institutions and policies. This rating measures the changes in the capacities of the organizations and institutions supported during project implementation, such as Rural Producers' Groups, Interest Groups or Users' Associations. It also measures the changes that may have taken place in the policy or institutional framework as a result of project-led policy dialogue activities. This refers to changes in the broad sectorial, national or local policies affecting the rural poor, namely the laws, statutes, rules, regulations and norms that constitute the environment for economic and social activity. (6) Highly satisfactory. The institutions/ organizations supported under the project are self-managed, independent, transparent and without political interference. Their capacities have been highly strengthened and the services to clients/members will continue after project completion. The project has also managed to influence the policy or institutional framework at the highest level (laws and policies). (5) Satisfactory. The institutions/organizations supported under the project are self-managed, transparent and without political interference, but they still require support. Services to clients/members are likely to continue after project completion. The project has also managed to influence the policy or institutional framework (changes in important regulations). (4) Moderately satisfactory. The institutions/ organizations supported under the project still require support although there are no serious transparency or governance issues. Services to clients/members are not assured after project completion. The project did not yet have any influence on the policy or institutional framework even though it has managed to draw policy makers' attention on certain issues. (3) Moderately unsatisfactory. The institutions/ organizations supported under the project were only constituted to deliver project-related services and they still require significant support. There are some governance or transparency issues and services to clients/members are unlikely to continue after project support is withdrawn. The project has not influenced the policy or institutional framework. (2) Unsatisfactory. The performance of the institutions/organizations supported by the project is unsatisfactory in most regards. There are important transparency and governance issues. Services to clients/members were inadequate and unlikely to continue after project support is withdrawn. The project has mostly followed or promoted outdated policies that hold no potential for influencing the policy or institutional framework. (1) Highly unsatisfactory. The performance of the institutions/organizations supported by the project is highly unsatisfactory in all regards. There are significant transparency and governance issues. Services to clients/members were fully inadequate and highly unlikely to continue after project completion. The project has only followed outdated or inadequate policies that hold no potential for influencing the policy or institutional frameworks.

IFAD's performance. The rating measures the overall IFAD's performance while designing the project, supervising project implementation and providing implementation support. It also examines IFAD's performance for loan administration,

procurement reviews, administering the project Grant/Loan Agreement or managing the MTR and/or PCR processes. It assesses the extent to which IFAD has mobilized adequate technical expertise and resources to support implementation effectively and if it has ensured pro-active problem identification and resolution. (6) Highly satisfactory. IFAD has provided an outstanding support during design and implementation, as recognized by all partners, and has accomplished more than could have been normally expected. The quality and timeliness of supervision missions was highly satisfactory and their recommendations always relevant. IFAD mobilized the adequate technical expertise and resources to support implementation or policy dialogue. Loan administration and procurement reviews were managed swiftly and with the highest professional standards. Funds' transfers were always rapid and timely. IFAD was pro-active in solving all implementation issues. (5)

Satisfactory. IFAD has provided a strong support during design and implementation, as recognized by most partners. The quality and timeliness of supervision mission was satisfactory and their recommendations relevant. Adequate implementation support was provided when required, including in the area of policy dialogue. Loan administration and procurement reviews were managed swiftly and funds' transfers were mostly timely. IFAD was pro-active in solving most implementation issues. (4) Moderately satisfactory. IFAD has generally provided an adequate support during design and implementation but not always. The quality and timeliness of supervision mission was generally satisfactory, but there were exceptions and recommendations were not always relevant. More implementation support should have been provided. Loan administration and procurement reviews were not always managed swiftly and funds' transfers were sometimes not timely. IFAD was not always pro-active in solving implementation issues. (3) Moderately unsatisfactory. IFAD's support has been generally inadequate. Few supervision missions were of the required quality or timeliness and many recommendations made were irrelevant. Insufficient implementation support was provided. Loan administration, procurement reviews and funds' transfers were often delayed. IFAD was often delaying important decisions on important issues. (4) Unsatisfactory. IFAD's support has been inadequate throughout project implementation. The quality of supervision missions was poor and they were untimely or made contradictory or irrelevant recommendations. No implementation support was provided or the support provided was of poor quality or relevance. Loan administration, procurement reviews and funds' transfers were systematically delayed. IFAD was often an obstacle for smooth project implementation and delayed most important decisions on important issues. (1) Highly unsatisfactory. IFAD's support has been highly inadequate since project design. Supervision missions were of extremely poor quality and of no use, or they were not organized every year. No implementation support was provided. There were systematic and significant delays in loan administration, procurement reviews and funds' transfers, which negatively impacted on project performance. IFAD was systematically an obstacle for smooth project implementation and delayed all important decisions.

Government performance. The rating measures the overall Borrower's performance while implementing the project. This relates primarily to the performance of the main Implementing Agency (e.g. the line Ministry directly involved in implementation), of the Borrower's representative responsible for managing the Special Account (usually the Ministry of Finance), of the Project Steering Committee and of the national authority in charge of audit. (6) Highly satisfactory. The performance of the Implementing Agency was highly satisfactory throughout implementation. It was responsive to IFAD's recommendations and proactive in solving implementation issues. The performance of the Ministry of Finance in managing the Special Account and complying with IFAD's rules and regulations was also outstanding. The Project Steering Committee was proactive in providing the required directions and in steering project implementation. The audit report was always prepared on time and met the highest quality standards. (5) Satisfactory. The performance of the Implementing Agency was satisfactory throughout implementation. It was usually responsive to IFAD's recommendations and proactive in solving implementation issues. The performance of the Ministry of Finance in managing the Special Account and complying with IFAD's rules and regulations was also satisfactory. The Project Steering Committee was usually proactive in providing the required directions and in steering project implementation. The audit report was usually prepared on time and met the required quality standards. (4) Moderately satisfactory. The performance of the Implementing Agency was moderately satisfactory throughout implementation. It was not always responsive to IFAD's recommendations or proactive in solving implementation issues. The performance of the Ministry of Finance in managing the Special Account and complying with IFAD rules and regulations was not always satisfactory and there were some delays. The Project Steering Committee was formed as required but provided limited directions to steer project implementation. The audit report was not always prepared on time or did not meet the required quality standards. (3) Moderately unsatisfactory. The performance of the Implementing Agency was largely unsatisfactory throughout implementation. It showed limited interest in the project, was largely irresponsive to IFAD's recommendations or was often an obstacle to solving implementation issues. The performance of the Ministry of Finance in managing the Special Account and complying with IFAD's rules and regulations was below standards and there were many delays. The Project Steering Committee did not meet as often as required and provided little directions to steer project implementation. The preparation of the audit report was often delayed or the report was below standards. (2) Unsatisfactory. The performance of the Implementing Agency was unsatisfactory throughout implementation. It showed no, or very limited, interest in the project, was mostly irresponsive to IFAD's recommendations or was an obstacle to smooth project implementation. There were many problems associated with the management of the Special Account, poor compliance with IFAD's rules and regulations and there were systematic delays. The Project Steering Committee did not meet, or did not provide any directions to steer project implementation. The preparation of the audit report was systematically delayed, causing suspensions, or the report was below standards. (1) Highly unsatisfactory. The performance of the Implementing Agency was highly unsatisfactory throughout implementation. It showed no interest in the project, or opposed its implementation, and was systematically irresponsive to IFAD's recommendations. There were significant problems associated with the management of the Special Account or poor compliance with IFAD's rules and regulations, leading to loan suspensions. The Project Steering Committee did not meet, or did not provide any directions to steer project implementation. The preparation of the audit report was systematically delayed, causing loan suspensions, or the report was significantly below standards.

Overall project performance. The rating assesses the overall implementation performance, considering the efficiency of the implementation processes, the quality of the results achieved, the performance of the main implementation partners and the prospects of sustainability. The analysis takes into account the most significant internal and external factors that have facilitated, or constrained, output delivery, achievement of initial objectives and prospects of sustainability. (6) Highly satisfactory. Implementation is above targets. The project has achieved, or exceeded, 90% of all major output targets and all major outcomes. Implementation processes were highly cost-efficient and partners' performance was outstanding. Prospects of sustainability of project benefits are high. (5) Satisfactory. Implementation is on target. The project has achieved, or exceeded, 80% of all major output targets and most major outcomes without significant delays. Implementation processes were

largely cost-efficient and partners' performance was satisfactory. There are good prospects of sustainability of project benefits beyond project completion. (4) Moderately satisfactory. Implementation is somewhat below targets. The project has achieved, or exceeded, 70% of all major output targets and some, but not all, major outcomes, sometimes with delays. Implementation processes were moderately cost-efficient and partners' performance was not always satisfactory. There are some prospects of sustainability of project benefits beyond project completion. (3) Moderately unsatisfactory. Implementation is substantially below targets. The project has achieved less than 50% of its output targets and has achieved few important outcomes. Implementation processes were largely inefficient, costly and there were many delays. There are limited prospects of sustainability of project benefits beyond project completion. (2) Unsatisfactory. Implementation is significantly below targets and the project has not achieved any important outcomes. Implementation processes were cumbersome, very costly and created systematic delays. There are no prospects of sustainability of project benefits beyond project completion. (1) Highly Unsatisfactory. Implementation is significantly below targets and the project has not achieved any outcomes. Implementation processes were highly costly and inefficient and have created unrecoverable delays. Given the acute implementation problems, the project should have been completed before the planned completion date.

Overall rural poverty impact. *The rating assesses the extent to which the project has contributed to reducing rural poverty. It also assesses the extent to which project activities and resources have targeted poor rural women and men and whether the rural poor have benefited from project implementation and improved their livelihoods means, food security or incomes. It also takes into account the magnitude and scope of project impact in all relevant impact domains. (6) Highly satisfactory. The project has had a significant contribution to reducing rural poverty in the project target area or beyond. It has effectively reached out to large numbers of poor rural women and men, exceeding targets. The rural poor, and their communities, have significantly benefited from project implementation and their incomes or livelihood means have improved significantly as a result of their participation in project activities. (5) Satisfactory. The project has had a good contribution to reducing rural poverty in the project target area. It has effectively reached out to large numbers of poor rural women and men, meeting targets. The rural poor, and their communities, have largely benefited from project implementation and their incomes, livelihood means or food security have improved as a result of their participation in project activities (4) Moderately satisfactory. The project has had a moderate contribution to reducing rural poverty in the project target area. It has effectively reached out to poor rural women and men, but not in the manner expected. The rural poor, and their communities, have somewhat benefited from project implementation and there was a moderate improvement in their incomes, livelihood means or food security. (3) Moderately unsatisfactory. The project did not have much contribution to reducing rural poverty in the project target area and it did not reach out to the poor rural women and men in the manner expected. The rural poor, and their communities, have not benefited from project implementation and there was not much improvement in their incomes, livelihood means or food security. (2) Unsatisfactory. The project did not have any contribution to reducing rural poverty in the project target area. It failed to reach out to poor rural women and men who were excluded from participation in project activities. As a result, the rural poor, and their communities, have not benefited from project implementation and there was no improvement in their incomes, livelihood means or food security. (1) Highly unsatisfactory. The project almost exclusively benefited the non-poor or did not have any impact on rural poverty. The poor rural women and men were excluded from participation in project activities. By benefiting the non-poor only, the project may have had some negative impact on poor rural men and women.*

APPENDICE 6. CONCLUSIONS DE L'ATELIER DES PARTIES PRENANTES

Les ateliers des parties prenantes ont été réalisés pour l'ensemble du Projet PADAT mais des groupes de travail spécifiques à ADAPT ont été mis en place. Les groupes de travail ADAPT n'ont pas traité les questions relatives à la sécurité alimentaire et à l'accès aux marchés dans la mesure où le Projet a eu peu ou pas d'effets dans ces domaines. Les ateliers se sont tenus à Notsè et Kara respectivement le 1^{er} et 09 mars 2017. L'atelier de Notsè a réuni les parties prenantes des régions Maritime et Plateaux et celui de Kara les acteurs des régions Centrale, Kara et Savanes. Ces ateliers ont regroupé les parties prenantes incluant des représentants des Services techniques déconcentrés, des représentants des opérateurs de mise en œuvre, des représentants des bénéficiaires, des représentants de la COD et des membres de la mission d'achèvement du PADAT et de l'évaluation finale de ADAPT.

L'ouverture de chacun de ces ateliers a été présidée respectivement par les préfets de Haho et de la Kozah. Ces préfets ont, au cours de leurs discours d'ouverture, exprimé au nom des bénéficiaires et du Gouvernement du Togo, leur gratitude à l'endroit du FIDA pour avoir appuyé la formulation et la mise en œuvre du PADAT. Par ailleurs, ils ont invité les représentants des parties prenantes, présents à ces ateliers à contribuer objectivement à la revue du PADAT en donnant des informations réelles sur les différents aspects qui seront abordés par la mission.

Objectif de ces ateliers

Echanger avec les parties prenantes sur les thématiques ci-après :

- Les acquis et innovations portant sur l'activité sous examen;
- Les effets et impacts liés à la réalisation des activités ;
- Les conditions de durabilité ;
- Les contraintes et difficultés rencontrées; et
- Les leçons apprises et recommandations.

Ces thématiques devaient être analysées pour chacune des activités majeures ci-après réalisées par le PADAT :

- Distribution des kits d'intrants et gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- Aménagement des bas-fonds pilotes ;
- Promotion de la petite mécanisation et de la culture attelée ;
- Renforcement des capacités des organisations de producteurs ;
- Distribution des équipements de transformation ;
- Construction des infrastructures de stockage, de commercialisation et de transformation ;
- Promotion de la vente groupée ;
- Promotion de la micro irrigation ;
- Restauration des écosystèmes sylvo-pastoraux dégradés.

Organisation des groupes de travail

Les ateliers ont été tenus après les entretiens et visites des réalisations du projet dans les villages d'intervention du PADAT au niveau de chaque région. La préparation de ces ateliers a été réalisée par l'équipe de la mission élargie à l'équipe de la COD. Par atelier, trois groupes ont été constitués pour traiter des thématiques ci-dessus mentionnés. Les travaux de chaque groupe ont été facilités par un consultant membre de la mission, et supervisés par le chef de mission. Après les travaux en groupes, une restitution et synthèse des travaux en plénière a été effectuée avec l'ensemble des participants. Les constats et recommandations pour les deux ateliers ont été consolidés par la COD et les membres de la mission dans le tableau ci-dessous.

Synthèse des travaux des groupes de travail ADAPT

QUESTIONS	REponses
A. Acquis et innovations	
<p>Quels sont les principaux acquis et innovations introduites avec l'appui du PADAT ?</p>	<p>Irrigation par goutte à goutte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitation des maladies cryptogamiques • grande curiosité dans le milieu • gain de temps et arrosage uniforme • diminution du temps de sarclage • réduction des dépenses ou charges d'exploitation • pratique de la fertigation • revenu qui permet de faire des dépenses sociales : action humanitaire aux enfants déshérités grâce aux revenus issus des récoltes sous goutte à goutte • reconnaissance sociale des bénéficiaires • facilité du travail • Groupement + dynamique. Avec l'appui d'ADAPT la dimension communautaire prend plus d'importance. « Avant ADAPT, difficile d'organiser des groupements dans les villages. Maintenant dynamique lancée. D'un groupement on est passé à 6 » <p>Innocuité des produits GIFERC et facilité d'utilisation, fertilisation biologique</p> <p>Retenue d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importance des ouvrages (taille des digues), maîtrise de l'eau dans les bas-fonds (protection contre les inondations) • Bassin piscicole en construction • Intérêt des autres villages sur l'accès aux appuis des projets <p>Sélection variétale participative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction de 4 variétés de riz, maïs et manioc adaptées aux changements climatiques (cela a permis aux producteurs de choisir 2 variétés parmi les 4 proposées) <p>Apiculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'appui apicole avec les ruches a suscité l'envie d'être en coopérative • Engouement pour la vie coopérative <p>Pas de cotisation / contrepartie</p>
B. Contraintes majeures/Echecs dans la mise en œuvre	
<p>Quelles ont été les contraintes les plus fortes et les échecs ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cout élevé du kit de goutte à goutte ; Dotation insuffisante en kits • Retard dans la fourniture des pépinières entraînant un repiquage tardif pour le reboisement ; Découragement et résultat compromis • Destruction des parcelles maraichères par les bœufs des transhumants • Plus d'exigence et de patience lors du sarclage dans le système goutte à goutte • Lenteur de l'entreprise pour la confection de la retenue d'eau et des bassins piscicole • Durée courte du projet pour le reboisement. Minimum 4 ans d'activité sur le terrain pour que les arbres résistent au feu et à la transhumance

	<ul style="list-style-type: none"> • Problème foncier pour les reboisements communautaires (difficulté de cession des parcelles). Privilégier les reboisements individuels • Faible implication et association des structures techniques du MERF dans le cadre des reboisements • Durée du projet trop courte pour les cas de reboisement ; • Problème de transhumance • Destruction des plants par les feux de brousse • Insuffisance des ruches pour l'apiculture • Retard dans la mise à disposition des fonds pour l'acquisition des équipements • Non-paiement des factures émises par certains prestataires ADAPT • Faible implication et association insuffisante des services de l'environnement (MERF)
C. Impacts les plus importants 1. Actifs des ménages	
<p>Moyens d'existence mis à la disposition des communautés par le PADAT (terres, eau, magasins, intrants, équipements, etc.) et modes d'accès (« équité d'accès, accès dans la durée, etc.)</p> <p>Y-a-t-il eu une augmentation des revenus financiers de vos ménages suite à l'intervention du projet? Si oui, donner une estimation</p> <p>Avez-vous enregistré des changements positifs au niveau des actifs de vos ménages, et si oui, quels sont les principaux ?</p> <p>Quels sont les équipements que vous avez payés pour votre famille avec les revenus obtenus (vélos, amélioration de l'habitat, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne utilisation de l'équipement • Equipements reçus durables • Bon partage des récoltes • Amélioration des revenus des ménages • Culture de contre saison pour le maraichage • Alimentation bio grâce aux produits GIFERC • Scolarité des enfants payés • Les kits d'irrigation sont insuffisants pour permettre un accroissement significatif des revenus en si peu de temps à temps • Accès équitable au miel entre tous les membres • Trop précoce pour quantifier les impacts sur le reboisement communautaire
2. Productions agricoles	
<p>a. Le PADAT vous a-t-il permis de maîtriser des techniques agricoles améliorées ou davantage durables ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le PADAT vous a-t-il formé sur les techniques améliorées de production ? si oui, les citer.</i> - <i>Quel est le pourcentage de producteurs qui applique ces nouvelles techniques ?</i> <p>b. Vous a-t-il permis d'augmenter vos rendements (agricole, ...) et vos productions ? Pour quelles spéculations... ?</p> <p><i>Précisez par spéculation de combien à combien</i></p> <p>c. Avez-vous enregistré des changements au niveau de la production locale ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui, la GIFERC, le paillage, le compostage, la culture biologique • Augmentation du rendement mais absence de marché (pas d'accompagnement du projet) • 8 récoltes d'haricot sous goutte à goutte au lieu de 4 auparavant • Amélioration de la germination sous goutte à goutte ; • 0.5 t/ha à 5t/ha de maïs avec les produits GIFERC • Jusqu'à 25 litres de miel par an contre 5 avant dans les ruches traditionnelles <p>Résistance des plants à la sécheresse (GIFERC)</p>

<p><i>La production locale a-t-elle augmenté ? Si oui, expliquez.</i></p> <p>d. Ces augmentations vous ont-ils permis de mieux gérer les fluctuations de marchés et les changements relatifs aux conditions climatiques et des ressources naturelles ?</p> <p><i>L'augmentation de la production a-t-elle permis de maîtriser les fluctuations des prix ? si oui, expliquez.</i></p>	
<p>3. Impacts sur l'environnement et les ressources naturelles</p>	
<p>a. Les approches de préservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles étaient-elles adaptées à votre contexte local ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Citez les appuis du PADAT et préciser les contraintes levées</i> - <i>En quoi les appuis du PADAT ont contribué à la préservation de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ?</i> <p>b. Ont-elles été efficaces pour faire face à vos problèmes locaux ? quels sont les bénéfices pour les communautés et les ménages ?</p> <p>c. Y a-t-il des changements positifs ou négatifs au niveau des ressources naturelles (forêts, pâturages, eau) qui puissent être attribuables aux interventions du projet?</p> <p>d. Le PADAT a-t-il contribué à la protection ou réhabilitation des ressources naturelles et communautaires (terres, eau, forêts et pâturages) ?</p> <p>e. Le degré de vulnérabilité environnemental a-t-il changé ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avant destruction des forêts pour la récolte du miel. Plus de risque de feu de brousse et de destruction des arbres et des abeilles • Paysans mobilisés pour protéger les ruches, plus vigilants contre les feux de brousse • Restauration de la flore sauvage, y compris des espèces médicinales ou alimentaires, du fait de l'arrêt de l'utilisation des pesticides • Moins de maladies, enfants moins malades, grâce à l'utilisation des produits GIFERC qui remplacent les intrants chimiques • Nouveau client du fait de produits biologiques, y compris dans les villages. Possibilité de récolter et de consommer de suite • Plus de pollution de l'eau de boisson dans les puits • Plus de nuisance et de conflits avec les riverains liés à l'odeur des produits d'épandage • Amélioration des conditions de vie par la promotion de l'agroforesterie • Travail en plein temps grâce au goutte à goutte • Diminution des feux de végétation grâce à l'installation des ruches • Amélioration des rendements grâce au GIFERC • Compréhension par les populations des effets du changement climatique et prêts à s'investir dans des activités environnementales • Préservation de la biodiversité (abeille) pour la pollinisation. Les produits GIFERC permettent de préserver les abeilles
<p>4. Adaptation au changement climatique</p>	
<p>a. Les approches d'adaptation au changement climatique promues par le projet étaient-elles adaptées au contexte local et étaient-elles efficaces?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Citez les réalisations du projet ayant permis de faire face à la sécheresse, aux crues, etc.</i> - <i>Donnez par type de réalisations les bénéfices obtenus ?</i> <p>b. Le projet est-il parvenu à responsabiliser et permettre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La retenue d'eau à Sakpové a épargné le village de l'inondation • Les produits GIFERC entraînent une résistance à la sécheresse et un accroissement de la fructification • Les variétés de manioc ont été précoces permettant ainsi de récolter malgré la sécheresse et meilleurs rendements avec les variétés améliorées; • Meilleure valorisation de l'eau avec GIFERC • Récolte précoces d'ignames et des carottes grâce aux produits GIFERC • Sensibilisation autour du changement climatique lors de l'arrivée du projet • Mise en place des comités de gestion des forêts dans les communautés bénéficiaires des reboisements

<p>(empower) aux communautés locales de faire face, d'atténuer ou de prévenir les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Existe-t-il des organisations communautaires existantes ayant la responsabilité d'atténuer ou de prévenir les effets du changement climatique ?</i> - <i>Le projet a-t-il permis de renforcer ces organisations ?</i> <p>c. Les pratiques agricoles sont-elles mieux adaptées au changement climatique ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comités résilience mis en place mais non fonctionnels mais les ONG partenaires poursuivent le travail sur le terrain
<p>5. Equité de genre et empowerment des femmes</p>	
<p>a. Le PADAT a-t-il permis des changements au niveau du statut des femmes en matière de participation aux élections locales ou processus de prise de décision, de représentation dans les groupements de producteurs ruraux, comités de gestion des infrastructures....</p> <p>b. Le PADAT a-t-il permis des changements au niveau du statut des femmes au niveau du ménage (charge de travail, influence sur la prise de décision) ?</p> <p>c. Quels ont été les impacts sur les femmes individuelles ou sur les groupements de femmes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le projet a-t-il réduit la dépendance financière des femmes bénéficiaires vis-à-vis de leurs maris ?</i> - <i>Et, les revenus ont-ils permis de développer de nouvelles AGRs ?</i> <p>d. Y a-t-il eu des changements dans le cadre institutionnel ou légal en faveur des femmes résultant des activités de dialogue politique conduites par le projet ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au projet permet aux femmes d'accéder à l'information et aux contacts (aux innovations). Renforce leur position dans le ménage • Les animateurs du projet demandent aux femmes de parler de ce qui les a mises en confiance. Elles s'expriment davantage aujourd'hui • Résistance des hommes à l'autonomisation des femmes, mais convaincus par les femmes qui prennent des responsabilités, accès des femmes aux postes de prise de décision dans les communautés • Cohésion sociale dans la famille et amélioration de la position de la femme au sein du ménage • Accès à la terre et plus d'implication dans la conduite de l'exploitation. Passe du statut de main d'œuvre (semis et récoltes) à celui d'associés. Les femmes sont « réveillées ». • Amélioration du panier de la ménagère par l'apport des légumes issus des récoltes • Appui aux maris dans la scolarisation des enfants (petit déjeuner) • Bonne maîtrise des techniques de production par certaines femmes • Forte proportion de femme dans la composition du bureau des Sociétés coopératives simplifiées (SCOOPS) ; Autonomisation des femmes bénéficiaires
<p>6. Institutions et politiques</p>	
<p>a. Y a-t-il eu des changements en termes de capacités des divers groupes de base appuyés pendant l'exécution du projet (tels que les groupements de producteurs, groupements d'intérêt, associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation par les ONG d'appui sur le changement climatique et sur la vie des groupements / coopératives et gestion des conflits • Formation des OP et appui à la mutation en coopérative en plus des formations techniques • Identification organisation et accompagnement des

<p>d'usagers)</p> <p><i>Le projet a-t-il réalisé des activités de renforcement des capacités (technique, organisationnelles, etc.) au profit des différents groupes appuyés ? Si oui, citer.</i></p>	<p>producteurs et formation sur l'apiculture</p>
<p>b. Y a-t-il eu des changements au niveau des capacités institutionnelles des principales institutions impliquées dans l'exécution du projet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Quelles sont les principales institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet ?</i> - <i>Quelles sont les activités de renforcement de capacités au profit de ces institutions ?</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de l'ICAT sur le PADAT et sur le cahier des charges dans le cadre du partenariat • ONG renforcé dans le cadre de la gestion financière, rapportage et SE • Consortium d'ONG plateaux et maritime (AEH, GRED, apiculture) • GIFS (compostage), ICAT (appui au développement coopératif, compostage, mise en place et suivi des CEA); CADI AFRIQUE (sensibilisation sur les changements climatiques, micro irrigation au goutte à goutte), AGIDE (sensibilisation sur le changement climatique, origine des maladies fongiques et proposition d'approche de solution GIFERC) • ITRA (introduction des nouvelles technologies adaptées au changement climatique) • Comités mis en place dans le cadre d'ADAPT (Comité anti feux, comité de gestion des plantations) • Formation sur le contenu du projet et le cahier de charges des institutions partenaires • Formation sur la gestion financière, la présentation du rapport technique et financier • La restitution des formations reçues aux autres structures partenaires • Formation sur le suivi évaluation
<p>c. Y-a-t-il des changements dans la gouvernance locale (ex. OP, COGES,...) ou les comportements des institutions locales ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Quelles sont les changements intervenus au niveau des relations entre les groupements à la base et leurs unions?</i> - <i>Quelles sont les changements apportés par le partenariat avec la Fatières (CTOP, CPC, ...)?</i> - <i>Quelles sont les changements apportés au niveau de la relation entre les bénéficiaires du projet et les STD, l'administration locale, etc.?</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement dans la gestion financière au sein de la SCOOPS (justification des dépenses) • Changement dans la désignation des représentants de la SCOOPS lors des ateliers et sessions de formation • Plus de considération des autorités vis-à-vis des SCOOPS appuyées par PADAT vu le niveau de leurs organisation • Expertise des membres sollicités pour des activités similaires déjà effectuées dans le cadre du PADAT • SCOOPS associées à toutes les réunions pour recueillir leurs points de vue • Les bénéficiaires sont plus considérés et consultés par les autorités locales, y compris l'administration (relais pour la diffusion de l'information)
<p>D. Durabilité</p>	
<p>Comment avez-vous prévu de maintenir dans la durée les différentes réalisations ? Quels sont les facteurs favorables/défavorables à la durabilité des activités appuyées par le PADAT?</p> <p><i>Les réalisations du PADAT vont-elles durer après la fin du projet? Si oui ou non, donnez les facteurs (favorables ou</i></p>	<p>Apiculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commercialisation du miel (présence d'une caisse) • Multiplication des ruches à partir des revenus du miel • Bonne connaissances des fabricants des ruches en cas d'acquisition • Mise en place des pare feux autour des ruches • Risque de dévastation des ruches par les feux de

<p><i>défavorables selon les cas).</i></p>	<p>végétation</p> <p>GIFERC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition des biofertilisants par les SCOOPS elles même • Possibilité de commande groupée pour la réduction du cout des produits • Eloignement du produit de certains producteurs • Multiplication des points de vente du produit • Homologation des produits en cours par l'ITRA <p>Goutte à goutte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de varier le schéma cultural (utilisation en arboriculture-avocats) • Assurer la disponibilité du matériel goutte à goutte et produits GIFERC • Risque de pénurie du kit goutte à goutte et de produits GIFERC • Assurer un bon entretien du matériel ; Nécessite de prendre soin des kits lors des manipulations • Insuffisance d'eau d'irrigation sur certains sites maraichers (ATTITSHOE, AMEGNRAN) • Possibilité de mise en place des pompes solaires pour la petite irrigation <p>Retenue d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contractualisation pour la gestion foncière • Mise en place des comités de gestion de la retenue d'eau <p>Reboisement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appropriation mais mise en place tardive de la pépinière qui a conduit à beaucoup de pertes • Pas de pépinière pour le regarnissage • Baisse de motivation des bénéficiaires • Mise en place des comités de gestion des plantations • Choix des espèces à reboiser (anacardier, espèces mellifères) ; Espèces choisies par les communautés pour des AGR, intérêt de les conserver • L'argent du miel sert à entretenir l'espace reboisé • Insuffisance de formation des bénéficiaires à la production des plants • La durée courte de la mise en œuvre ne permettait pas aux bénéficiaires de bien assimiler les enseignements
<p>E. Leçons apprises</p>	
<p>Sur la base des succès enregistrés et des contraintes/échecs rencontrés, quelles sont les principales leçons apprises (choses à faire différemment, à ne plus répéter, à répliquer, etc.) et recommandations pour les OP, les STD, les projets futurs?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Choses à répliquer, comment?</i> - <i>Choses à ne plus faire, pourquoi ?</i> - <i>Choses à améliorer, avec quelles conditions ?</i> 	<p>A répliquer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lier le reboisement à l'apiculture (encourager la gestion des espaces boisés, la lutte contre les feux de brousse, la plantation d'arbres mellifères) <p>A ne plus faire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter les retards dans la mise à disposition des fonds • La faible implication des services du MERF <p>A améliorer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la question de l'accès à l'eau et du coût de l'énergie dans les actions d'irrigation (pompage solaire) • Promouvoir la restauration des sols et l'agroforesterie • Intégration de l'élevage dans les systèmes de production • Multiplier les retenues d'eau comme source d'irrigation et pour la pisciculture

	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer les capacités des producteurs en pisciculture• Aménager des couloirs de transhumance et mieux gérer la transhumance• Prendre en compte la question de la commercialisation à travers notamment la vente au poids des produits maraichers• Vulgariser les variétés adaptées au changement climatique• Renforcer le suivi et l'accompagnement des ONG• Subventionner les équipements d'irrigation• Impliquer et associer tous les services techniques intervenant dans le secteur
--	---